

s.21(1)(b)

- Since Fall 2022, the department has consulted with PTs, national educational associations and other key partners and stakeholders on how to modernize the Program. Strengthening program integrity is a key priority of this review.
- IRCC is committed to providing a path to Canada that is honest and transparent. All applicants are urged to use the IRCC official website to get information and report fraud if they suspect they are victims of unscrupulous consultants.
- In June 2023, IRCC created a Task Force to deal with recent reports of international students and graduates facing removal from Canada, after letters of acceptance submitted as part of their study permit application were determined to be fraudulent. The Task Force will play an important role in supporting the students who were not complicit in the fraud by providing an avenue to overcome their inadmissibility.
- Given our shared responsibility for the success and integrity of the ISP, our partnerships with PTs, associations and designated learning institutions (DLIs) are imperative to maintaining and improving integrity in the ISP, protecting international students and reinforcing the credibility of educational institutions.

NEXT STEPS

- You will be briefed on the review of the ISP in the coming weeks.
-
- The Department will provide you with the necessary support, including communications support.
-
- Decisions associated with implementing reform initiatives will require your attention in the short- to medium- term.
- The Task Force meets twice a week and a biweekly status report is shared with the Minister's Office. A communications strategy is being prepared.

BACKGROUND

- The flow of international students to Canada continues to bring enormous benefits including contributing an additional \$22B annually to the economy. It also boosts revenues of public institutions; increases participation in Canada's labour market; brings increased diversity to Canada's campuses and communities, including contributing to the vitality of Francophone Communities.

- Despite the benefits, the unprecedented growth in the program has been accompanied by increased integrity concerns and student vulnerability.
- Application intake has increased from approximately 240,000 in 2016 to over 700,000 in 2022. By 2026, study permit applications are forecasted to exceed 1.1 million applications per year.
- While international students are in Canada primarily for study purposes, they may also participate in the labour market. Increases over the past two decades in the number of international students, combined with regulations that facilitate their employment while studying, have potentially led to growth in this population's role in the Canadian labour market. In many cases, data shows international students are working in low-skilled jobs that are unrelated to their studies.
- Following recent news reports that international students admitted into Canada with valid study permits were issued fraudulent college acceptance letters by immigration consultants, and are now facing deportation, the Standing Committee on Citizenship and Immigration issued a news release to condemn the actions of these fraudulent consultants.
- IRCC also responded stating that the Department has been working closely with DLIs, PTs, and organizations representing Canada's colleges and universities to better detect and combat fraud, and uphold the integrity of Canada's immigration programs.
- To support the integrity of the ISP, IRCC is developing a tool to systematically verify Letters of Acceptance from DLIs. This tool is expected to reduce the incidence of fraud in Letters of Acceptance and will be implemented later in the fall.
- IRCC has also implemented an international student compliance regime as an integrity tool to identify potentially non-genuine students and to gather additional data and trends on international students in Canada.
- IRCC conducts investigations and undertakes fraud disruption techniques in collaboration with CBSA and other partners. IRCC also investigates all tips or concerns related to specific cases/applications.
- IRCC is also working on the advancement of internal systems to better use data analysis to detect risk or fraud patterns
- In 2022, IRCC introduced a code of professional conduct to regulate immigration consultants. The code establishes strong ethical and professional standards that all licensed consultants must abide by. The Code has a provision on student recruitment activities which outlines conditions and obligations that licensed immigration consultants must follow, if they provide recruitment services.

PROGRAMME DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

QUESTION

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) mène un examen du Programme des étudiants étrangers (PEE) pour contrer sa croissance insoutenable et renforcer son intégrité.

SITUATION ACTUELLE

EXAMEN DU PROGRAMME DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

- Dans le cadre de l'examen, les domaines de travail suivant ont été cernés dans le cadre de consultations avec des représentants des ministères provinciaux et territoriaux (PT) de l'Éducation et de l'Immigration et des intervenants du secteur de l'éducation. Ces domaines s'apparentent aux constatations de l'Examen stratégique de l'immigration.
 - **Cadre de gestion des établissements de confiance** – élaborer un « Cadre de gestion des établissements de confiance » pour inciter les établissements d'enseignement postsecondaire à respecter des normes plus strictes en ce qui concerne les étudiants étrangers.
 - **S'attaquer aux mauvais acteurs** – renforcer l'intégrité du programme et améliorer les protections pour lutter contre la vulnérabilité des étudiants, le recrutement contraire à l'éthique et les acteurs non authentiques du programme, de manière à mieux protéger les étudiants étrangers et les intérêts du Canada.
 - **Accès équitable** – éliminer les obstacles systémiques auxquels se heurtent les étudiants étrangers pour améliorer l'accès équitable au programme et garantir la diversification des populations d'étudiants étrangers, y compris les étudiants francophones qui étudient dans des communautés francophones en situation minoritaire.
 - **Parcours d'emploi compatibles** – rationaliser et clarifier l'approche relative aux possibilités de travail coopératif et modifier l'admissibilité et la durée du Programme de permis de travail post-diplôme (PPTPD) pour mieux cibler les besoins du marché du travail.
 -

- Voici pourquoi la réforme du PEE est lancée :

s.21(1)(b)

- Les **volumes de demandes insoutenables** nuisent à l'intégrité du PEE et contribuent aux retards de traitement dans tous les secteurs d'activités d'IRCC.
 - **Le PEE ne met plus l'accent sur l'éducation**, mais sur les incitatifs économiques des institutions et des étudiants qui travaillent plus qu'ils n'étudient.
 - **La planification de la résidence permanente ne tient pas compte de la migration temporaire des étudiants**. Ainsi, le nombre de détenteurs de permis de travail postdiplôme à long terme dépasse largement le nombre de places dans les niveaux d'immigration.
 - **Une vulnérabilité accrue des étudiants est apparente**, avec un plus grand nombre d'étudiants en situation précaire, y compris des difficultés financières et des crises de santé mentale.
 - **Obstacles pour garantir la diversité des étudiants** : divers facteurs contribuent à des taux de refus de permis d'études plus élevés dans certaines régions, ce qui crée des obstacles à l'accès équitable au programme.
- Les initiatives de réforme proposées peuvent être mises en œuvre dans le cadre des pouvoirs fédéraux existants. Toutefois, l'éducation étant un domaine de compétence PT, une consultation continue avec les provinces et les territoires sera nécessaire au fur et à mesure que ces propositions seront affinées et mises en œuvre pour atténuer les craintes d'ingérence du gouvernement fédéral.
 -
 - Une approche coordonnée est nécessaire pour renforcer l'intégrité du programme et lutter contre la fraude dans le cadre du Programme des étudiants étrangers. La consultation de plusieurs intervenants, y compris ceux d'IRCC et les principaux acteurs externes de l'écosystème de l'éducation internationale, est essentielle.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA FRAUDE

- Ce groupe de travail a été créé en réponse à des informations faisant état de fraudes commises par des étudiants étrangers. Des médias nationaux et internationaux ont en effet attiré l'attention sur des étudiants étrangers indiens qui risquaient d'être renvoyés du Canada en raison de préoccupations liées à de fausses déclarations et à des lettres d'acceptation frauduleuses.
- IRCC dirige ce groupe de travail avec le soutien de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour examiner les circonstances individuelles des étudiants qui ont pu être dupés par des acteurs sans scrupules.
- L'ASFC a fourni une liste d'étudiants. Leur situation est examinée au cas par cas et, pour les étudiants authentiques qui ont été victimes d'une fraude et visée par

s.21(1)(b)

une mesure de renvoi, et qui n'ont pas d'autres problèmes, IRCC les aide dans leur démarche en leur délivrant un permis de séjour temporaire.

- Le groupe de travail s'efforcera d'offrir à ces personnes la possibilité de s'établir de façon permanente au Canada, si elles le souhaitent. Le ministre d'IRCC et ses représentants délégués ont le pouvoir de faciliter la délivrance de la résidence permanente, en dépit des conclusions d'inadmissibilité, grâce à des considérations d'ordre humanitaire.

MESSAGES CLÉS

- Depuis l'automne 2022, le ministère a consulté les PT, les associations nationales de formation et d'autres partenaires et intervenants clés sur la façon de moderniser le programme. Le renforcement de l'intégrité du programme est une priorité essentielle de cet examen.
- IRCC s'engage à offrir au Canada un cheminement honnête et transparent. Tous les demandeurs sont invités à utiliser le site officiel d'IRCC pour obtenir des renseignements et signaler les fraudes s'ils pensent être victimes de consultants peu scrupuleux.
- En juin 2023, IRCC a créé un groupe de travail pour s'occuper des rapports récents d'étudiants internationaux et de diplômés qui risquent d'être renvoyés du Canada, après que les lettres d'acceptation soumises dans le cadre de leur demande de permis d'études ont été jugées frauduleuses. Le groupe de travail jouera un rôle important en aidant les étudiants qui n'ont pas été complices de la fraude en leur offrant la possibilité de faire lever l'interdiction de territoire.
- Étant donné que nous partageons la responsabilité de la réussite et de l'intégrité du PEE, nos partenariats avec les PT, les associations et les établissements d'enseignement désignés (EED) sont indispensables pour maintenir et améliorer l'intégrité du PEE, protéger les étudiants internationaux et renforcer la crédibilité des établissements d'enseignement.

PROCHAINES ÉTAPES

- Vous serez informés de la révision du PEE dans les semaines à venir.
-
- Le Ministère vous fournira le soutien nécessaire, y compris en matière de communication.

-
- Les décisions liées à la mise en œuvre des initiatives de réforme nécessiteront votre attention à court et à moyen terme.
- Le groupe de travail se réunit deux fois par semaine et un rapport d'étape bihebdomadaire est transmis au cabinet du ministre. Une stratégie de communication est en cours d'élaboration.

CONTEXTE

- Le flux d'étudiants étrangers au Canada continue d'apporter d'énormes avantages, notamment une contribution supplémentaire de 22 milliards de dollars par an à l'économie. Il augmente également les revenus des institutions publiques; accroît la participation au marché du travail canadien; et apporte une plus grande diversité sur les campus et dans les communautés du Canada, notamment en contribuant à la vitalité des communautés francophones.
- Malgré ces avantages, la croissance sans précédent du programme s'est accompagnée d'une augmentation des problèmes d'intégrité et de la vulnérabilité des étudiants.
- Le nombre de demandes est passé d'environ 240 000 en 2016 à plus de 700 000 en 2022. D'ici 2026, les demandes de permis d'études devraient dépasser 1,1 million de demandes par an.
- Bien que les étudiants étrangers soient au Canada principalement pour étudier, ils peuvent également participer au marché du travail. L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers au cours des deux dernières décennies, combinée aux réglementations qui facilitent leur emploi pendant leurs études, a potentiellement conduit à une croissance du rôle de cette population dans le marché du travail canadien. Dans de nombreux cas, les données montrent que les étudiants étrangers occupent des emplois peu spécialisés qui n'ont aucun lien avec leurs études.
- À la suite d'informations récentes selon lesquelles des étudiants étrangers admis au Canada avec des permis d'études valides ont reçu des lettres d'acceptation frauduleuses de la part de consultants en immigration et sont maintenant menacés d'expulsion, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a publié un communiqué de presse pour condamner les actions de ces consultants frauduleux.
- IRCC a également répondu qu'il travaillait en étroite collaboration avec les EED, les PT et les organisations représentant les collèges et universités du Canada afin de mieux détecter et combattre la fraude et de maintenir l'intégrité des programmes d'immigration du Canada.

- Pour renforcer l'intégrité du PEE, IRCC met au point un outil permettant de vérifier systématiquement les lettres d'acceptation des EED. Cet outil devrait réduire la fraude dans les lettres d'acceptation et sera mis en œuvre dans le courant de l'automne.
- IRCC a également mis en œuvre des normes de conformité pour les étudiants internationaux qui servent d'outil d'intégrité permettant d'identifier les étudiants potentiellement non authentiques et de recueillir des données et des tendances supplémentaires sur les étudiants internationaux au Canada.
- IRCC mène des enquêtes et met en œuvre des techniques de lutte contre la fraude en collaboration avec l'ASFC et d'autres partenaires. IRCC enquête également sur tous les signalements ou préoccupations liées à des cas ou des demandes spécifiques.
- IRCC travaille également à l'amélioration des systèmes internes afin de mieux utiliser l'analyse des données pour détecter les risques ou les stratagèmes de fraude.
- En 2022, IRCC a instauré un code de conduite professionnelle pour réglementer les consultants en immigration. Ce code établit des normes éthiques et professionnelles strictes que tous les consultants agréés doivent respecter. Le code contient une disposition sur les activités de recrutement d'étudiants qui décrit les conditions et les obligations que les consultants en immigration agréés doivent respecter s'ils fournissent des services de recrutement.

Role of immigration in addressing housing pressures

ISSUE

Canada is experiencing an unprecedented housing crisis, triggering a whole-of-government strategy and approach. While there has been criticism that growing numbers of newcomers are creating further pressures on housing stock and affordability (increasing demand), there is also a focus on facilitating entry of skilled construction workers in order to contribute to housing stock (increasing supply).

STATE OF PLAY

- Many of the main levers to address the housing crisis rest with the private sector, provincial and territorial governments and municipalities, and with other government departments (Infrastructure Canada and the Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC)).
- That said, Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) does have some levers:
 - On the demand side, growing volumes of newcomers – both permanent and temporary residents – place pressures on existing housing stock and affordability.
 - On the supply side, the Department is advancing a number of strategies, including the use of category-based selection for Express Entry to bring in newcomers that help address labour shortages in the construction industry and working with provinces and territories (PTs) to leverage regional economic immigration programs (e.g., the Provincial Nominee Program and the Atlantic Immigration Program).
 - The Department's provision of temporary accommodations and interim housing supports for asylum claimants and recently resettled refugees is another part of the Department's housing footprint, although it is becoming increasingly costly and does not address their long-term needs. More detailed information is provided in a separate issue brief.
- Housing availability and affordability was one of the most prolific issues raised by partners, stakeholders and the public, as part of the Strategic Immigration Review (SIR) engagement that took place from February to May 2023.

KEY MESSAGES

- Immigration plays a crucial role in addressing short-term labour shortages – in particular in the construction sector – and in attracting new skilled workers to help build future housing needs moving forward.
- At the same time, the Government is working to ensure housing services are available to newcomers, without creating additional pressures on Canada's housing stock.
- Canada's longer-term goal is to strategically align federal departmental mandates, planning efforts and investments on housing, so that as Canada's population grows, it is able to absorb such growth while mitigating impacts on housing availability and affordability to newcomers and Canadians alike.

NEXT STEPS

- The Department continues to move forward with the implementation of a number of measures, including measures to refine its levels planning process and to facilitate entry of skilled construction workers through economic pathways.
-
-
- A Deputy Ministers' Committee on Housing and Homelessness has recently been struck, co-chaired by the Deputy Heads of Infrastructure Canada and the CMHC. The Deputy Minister of IRCC is an active member and part of the discussions on strategies for addressing the housing crisis, both more broadly as well as through immigration policies and programs.

BACKGROUND

- The Department of Finance and CMHC estimate that 3.5 million additional new units are needed by 2030 to restore affordability based on expected population growth. This projection may now be an underestimate as demand continues to outstrip supply.

s.21(1)(b)

- While PTs and the private sector play a major role in housing, the Government of Canada also contributes in a number of ways. IRCC continues to engage federal partners like Infrastructure Canada and CMHC, to develop a whole-of-government approach to immigration levels planning with a particular focus on Canada's infrastructure and housing capacity. While this work is still in early stages, the longer-term goal is to strategically align our departmental mandates, planning efforts and investments, so that as Canada's population grows, its housing market is able to absorb such growth while mitigating impact on housing availability and affordability to newcomers and Canadians alike.

IRCC's Role in Helping Address Housing Supply Issues:

- Express Entry (EE) (Category-based selection) - Category-based selection is an enhancement to the EE system developed to select skilled immigrants on the basis of key factors (i.e., categories) that support identified economic goals.
 - While EE already selects individuals with work experience in the skilled trades, in 2023, IRCC will use category-based selection authorities to increase the number of skilled trades people selected through EE, by prioritizing the selection of candidates with work experience in select skilled trades occupations that are expected to face structural labour shortages.
 - The trades category will comprise ten occupations for which IRCC will be issuing invitations to apply for permanent residence, and includes: carpenters; plumbers; electricians (except industrial and power system); welders and related machine operators; machine fitters; contractors and supervisors, other construction trades, installers, repairers and servicers; construction millwrights and industrial mechanics; heating, refrigeration and air conditioning mechanics; elevator constructors and mechanics; and residential and commercial installers and servicers.
 -
- Regional Immigration Programs - Regional programs, including the Provincial Nominee Program and the Atlantic Immigration Program, allow PTs to select immigrants that will meet targeted and specific labour market needs in their jurisdictions. Many PTs are interested in using these programs to address shortages in the construction sector as they provide flexibility to fill labour needs at all skill levels.
-

IRCC's Role in Providing Temporary Accommodations and Interim Housing:

s.21(1)(b)

- Resettlement Assistance Program (RAP) - Is a contribution program that provides, among other things, funding to Service Provider Organizations (SPOs), to provide eligible clients with services, including temporary accommodation upon arrival and assistance in finding permanent (longer-term) accommodations, such as an apartment or access social housing supports and benefits, where eligible. Eligibility for these services under RAP is limited to Government-Assisted Refugees and select other eligible clients.
- Interim Housing Assistance Program (IHAP) - Created to cost-share with provinces (and, if necessary, municipalities) the interim housing costs they incurred starting in 2017 as irregular asylum claim volumes increased. The primary objective was to provide temporary assistance to allow provinces to adjust to new asylum pressures and to increase interim housing capacity, reducing the risk of homelessness for asylum claimants. As a result of the continued increase in asylum volumes, the program was extended a number of times.
- Temporary Accommodations for Asylum Claimants - IRCC has been providing temporary accommodations via hotels in several municipalities across Canada. Initially introduced as a pandemic measure to quarantine asymptomatic asylum claimants who did not have a quarantine plan, IRCC continued to provide temporary accommodations to backstop provincial capacity in Quebec due to the large volume of irregular arrivals at Roxham Road.

With the significant reduction of irregular arrivals following the implementation of the Safe Third Country Agreement Additional Protocol, IRCC is now reducing its temporary accommodations footprint for asylum claimants.

- Canada-Ukraine Authorization for Emergency Travel (CUAET) - Although the intake of CUAET applications closed on July 15, 2023, CUAET holders, Ukrainian nationals with temporary resident status in Canada, and their dependents, remain eligible to access IRCC-funded settlement services via the Settlement Program until
Clients with a valid CUAET visa can access temporary accommodations of up to 14 nights in federally-funded hotels until March 31, 2024.

Rôle de l'immigration dans la réponse aux pressions liées au logement

QUESTION

Le Canada est aux prises avec une crise du logement sans précédent, déclenchant une stratégie et une approche pangouvernementales. Bien que des critiques selon lesquelles le nombre croissant de nouveaux arrivants exerce des pressions supplémentaires sur le parc de logements et l'abordabilité des logements (hausse de la demande croissante) aient été formulées, on porte également une attention particulière à la facilitation de l'entrée de travailleurs de la construction qualifiés afin de contribuer au parc de logements (hausse de l'offre).

SITUATION ACTUELLE

- Bon nombre des principaux leviers visant à répondre à la crise du logement relèvent du secteur privé, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des municipalités, et d'autres ministères gouvernementaux (Infrastructure Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement [SCHL]).
- Cela dit, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dispose de certains leviers :
 - Sur le plan de la demande, le nombre croissant de nouveaux arrivants – les résidents permanents et temporaires – exerce des pressions sur le parc actuel de logements et l'abordabilité des logements.
 - Sur le plan de l'offre, le Ministère propose un certain nombre de stratégies, notamment le recours à la sélection par catégorie dans le cadre d'Entrée express, pour faire venir au pays des nouveaux arrivants qui aident à combler les pénuries de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et la collaboration avec les provinces et les territoires pour tirer parti des programmes régionaux d'immigration économique (le Programme des candidats des provinces et le Programme d'immigration au Canada atlantique).
 - L'offre par le Ministère d'un soutien visant le logement temporaire et l'hébergement provisoire aux demandeurs d'asile et aux réfugiés réinstallés

récemment représente une autre partie de l’empreinte du Ministère en matière de logement, bien que ce soutien soit de plus en plus coûteux et ne réponde pas aux besoins des personnes à plus long terme. Des renseignements plus détaillés sont fournis dans un document d’information distinct.

- La disponibilité et l’abordabilité des logements consistent en l’une des questions les plus fréquemment soulevées par les partenaires, les intervenants et le public, dans le cadre de la mobilisation associée à l’examen stratégique de l’immigration, qui s’est déroulée de février à mai 2023. De plus amples renseignements sur l’examen stratégique de l’immigration se trouvent également dans un document d’information distinct.

MESSAGES CLÉS

- L’immigration joue un rôle essentiel dans la réponse aux pénuries de main-d’œuvre à court terme—plus particulièrement dans le secteur de la construction – et le fait d’attirer de nouveaux travailleurs qualifiés pour aider à répondre aux besoins futurs liés au logement.
- Parallèlement, le gouvernement tente de faire en sorte que des services de logement soient offerts aux nouveaux arrivants, sans créer de pressions additionnelles sur le parc de logements du Canada.
- L’objectif à plus long terme du Canada consiste à harmoniser de façon stratégique les mandats ministériels fédéraux, les efforts de planification et les investissements visant le logement, afin que, à mesure que la population du Canada s’accroît, le marché du logement soit en mesure d’absorber une telle croissance, tout en atténuant les répercussions sur la disponibilité et l’abordabilité des logements pour les nouveaux arrivants et les Canadiens.
- Le 18 juillet 2023, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 212 millions de dollars pour le Programme d’aide au logement provisoire (PALP) – un programme établi dans le but d’offrir un soutien fédéral en matière de logement visant les demandeurs d’asile – et a prolongé le programme jusqu’au 31 mars 2024. Ce financement s’ajoute à la somme de 700 millions de dollars qui a déjà été versée dans le cadre du programme depuis 2017.

PROCHAINES ÉTAPES

- Le Ministère continue d’aller de l’avant avec la mise en œuvre d’un certain nombre de mesures, notamment pour améliorer son processus de planification des niveaux et faciliter l’entrée de travailleurs de la construction qualifiés par l’intermédiaire de voies d’immigration économique.

-

•

- Un comité des sous-ministres sur le logement et l'itinérance, coprésidé par les administrateurs généraux d'Infrastructure Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a récemment été mis sur pied. La sous-ministre d'IRCC est une membre active de ce comité et participe aux discussions portant sur les stratégies visant à répondre à la crise du logement, de façon générale et par l'intermédiaire de politiques et de programmes en matière d'immigration.

CONTEXTE

Rôle d'IRCC dans la planification des niveaux d'immigration

Le ministère des Finances et la SCHL estiment qu'il faudrait 3,5 millions de nouveaux logements supplémentaires d'ici 2030 pour rétablir l'abordabilité selon la croissance démographique prévue. Il est maintenant possible que cette prévision représente une sous-estimation, car la demande continue d'être grandement supérieure à l'offre.

Les provinces, les territoires et le secteur privé jouent un rôle important dans le secteur du logement; cependant, le gouvernement du Canada apporte également sa contribution d'un certain nombre de façons. Plus particulièrement, IRCC continue de mobiliser les partenaires fédéraux comme Infrastructure Canada et la SCHL, dans le but d'élaborer une approche pangouvernementale visant la planification de l'immigration, qui met l'accent sur l'infrastructure et la capacité du Canada en matière de logement. Ce travail en est encore à ses premiers stades; cependant, l'objectif à plus long terme consiste à harmoniser de façon stratégique les mandats ministériels, les efforts de planification et les investissements, afin que, à mesure que la population du Canada s'accroît, son marché du logement soit en mesure d'absorber une telle croissance, tout en atténuant les répercussions sur la disponibilité et l'abordabilité des logements pour les nouveaux arrivants et les Canadiens.

À l'heure actuelle, le Ministère élabore des options visant le plan des niveaux d'immigration 2024-2026 en ce qui a trait aux résidents permanents et envisage des options pour mettre en œuvre des modifications à ses programmes de résidence temporaire afin de gérer le nombre actuel de demandes.

Rôle d'IRCC pour aider à régler les problèmes d'offre de logements

s.21(1)(b)

Entrée express (sélection par catégorie) – La sélection par catégorie représente une amélioration du système Entrée express mise au point dans le but de sélectionner des immigrants qualifiés en fonction de facteurs clés (catégories) qui appuient les objectifs économiques cernés. Bien que, dans le cadre d'Entrée express, on sélectionne déjà des personnes ayant de l'expérience de travail dans des métiers spécialisés, en 2023, IRCC se servira de pouvoirs de sélection par catégorie dans le but d'accroître le nombre de travailleurs de métiers spécialisés sélectionnés dans le cadre d'Entrée express, en accordant la priorité à la sélection de candidats ayant de l'expérience de travail dans certains métiers spécialisés qui devraient être confrontés à des pénuries de main-d'œuvre structurelles.

La catégorie des travailleurs de métiers comprendra dix professions dont les titulaires pourraient se voir envoyer des invitations à présenter une demande de résidence permanente par IRCC, notamment les charpentiers/charpentières; les plombiers/plombières; les électriciens/électriciennes (à l'exception des électriciens industriels/électriciennes industrielles et des électriciens/électriciennes de réseaux électriques); les soudeurs/soudeuses et les opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser; les ajusteurs/ajusteuses de machines; les entrepreneurs/entrepreneuses et les contremaîtres/contremaîtresses, les autres métiers de la construction, le personnel d'installation, de réparation et d'entretien; les mécaniciens/mécaniciennes de chantier et les mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles; les mécaniciens/mécaniciennes en chauffage, réfrigération et climatisation; les constructeurs/constructrices et les mécaniciens/mécaniciennes d'ascenseurs, et le personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial.

Programmes d'immigration régionaux – Les programmes régionaux, notamment le Programme des candidats des provinces et le Programme d'immigration au Canada atlantique, permettent aux provinces et aux territoires de sélectionner des immigrants qui répondront à des besoins ciblés et précis du marché du travail sur leur territoire. Bon nombre de provinces et de territoires souhaitent avoir recours à ces programmes pour combler des pénuries dans le secteur de la construction, car ces derniers offrent une certaine souplesse qui permet de combler des besoins en main-d'œuvre à tous les niveaux de compétence.

Rôle d'IRCC dans l'offre d'un logement temporaire et d'un hébergement provisoire

Programme d'aide à la réinstallation – Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) est un programme de contribution qui fournit, entre autres, un financement à des fournisseurs de services (FS) qui offrent aux clients admissibles des services,

notamment un logement temporaire à l'arrivée et une aide pour trouver un logement permanent (à plus long terme), comme un appartement ou l'accès à une aide et à des prestations en matière de logement social, si la personne y est admissible.

L'admissibilité à ces services dans le cadre du PAR est limitée aux réfugiés pris en charge par le gouvernement et à certains autres clients admissibles.

Programme d'aide au logement provisoire (De plus amples détails sont fournis dans un document d'information distinct.) – Le Programme d'aide au logement provisoire (PALP) a été créé aux fins de partage avec les provinces (et, au besoin, avec les municipalités) des coûts d'hébergement provisoire engagés par ceux-ci à compter de 2017, lorsque la hausse du nombre de demandes d'asile présentées par des migrants irréguliers s'est produite. Le principal objectif était de fournir une aide temporaire pour permettre aux provinces de s'adapter aux nouvelles pressions liées à l'asile et d'accroître la capacité d'hébergement provisoire, en réduisant le risque d'itinérance des demandeurs d'asile. En raison de l'augmentation continue du nombre de demandes d'asile, le programme a été prolongé à plusieurs reprises.

Le 18 juillet 2023, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 212 millions de dollars pour le Programme d'aide au logement provisoire (PALP) – un programme établi dans le but d'offrir un soutien fédéral en matière de logement visant les demandeurs d'asile – et a prolongé le programme jusqu'au 31 mars 2024. Ce financement s'ajoute à la somme de 700 millions de dollars qui a déjà été versée dans le cadre du programme depuis 2017.

Logements temporaires pour les demandeurs d'asile – IRCC offre des logements temporaires par l'intermédiaire d'hôtels dans plusieurs municipalités à l'échelle du Canada. Ayant initialement mis en œuvre cette mesure pendant la pandémie afin de mettre en quarantaine les demandeurs d'asile asymptomatiques qui ne disposaient d'aucun plan pour ce faire, IRCC a continué d'offrir des logements temporaires pour appuyer la capacité provinciale au Québec en raison du grand nombre de migrants irréguliers arrivant au chemin Roxham.

Comme le nombre de migrants irréguliers arrivés au pays a grandement diminué à la suite de la mise en œuvre du protocole additionnel à l'Entente sur les tiers pays sûrs, IRCC procède désormais à la réduction de son empreinte de logements temporaires pour les demandeurs d'asile.

Intervention liée à l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) dans le cadre de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine – Bien que la réception de demandes dans le cadre de l'AVUCU ait pris fin le 15 juillet 2023, les titulaires d'une AVUCU, les ressortissants ukrainiens ayant le statut de résident temporaire au Canada et les personnes à leur charge peuvent encore avoir accès aux services d'établissement financés par IRCC par l'intermédiaire du Programme d'établissement, et ce, jusqu'au

Les clients ayant un visa valide dans le cadre de l'AVUCU peuvent avoir accès à un logement temporaire pendant un nombre maximal de 14 nuitées dans un hôtel financé par le gouvernement fédéral jusqu'au 31 mars 2024.

INDIGENOUS BORDER CROSSING

ISSUE

- Implement the commitment by Immigration, Citizenship and Refugees Canada (IRCC) and Canada Border Services Agency (CBSA) to work in consultation and cooperation with Indigenous peoples to: *“Pursue legislative amendments to the Immigration and Refugee Protection Act, amendments to relevant Regulations and revisions to policies in order to address complex border crossing and migration challenges faced by Indigenous peoples divided by Canada's international borders, including options to amend Canada's right of entry provision, and work and study permit requirements.”* (Action Plan Measure 1/52 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act (UNDA) Action Plan).
- Via this UNDA Action Plan Measure, IRCC and CBSA have committed to engage with Indigenous peoples and their representative organizations, with a view to advancing amendments and policy reforms in 2024. In parallel, the Government of Canada will continue discussions with international partners on Indigenous border crossing issues.

STATE OF PLAY

- The legislative right of entry to Canada is in the *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA). IRCC and CBSA are co-leading policy work for a legislative amendment to recognize an Indigenous right of entry. This work is supported by Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNAC). There are high expectations from Indigenous partners that this amendment will be made, after many years of raising the issue with the federal government.
- A key principle of Reconciliation, as set out in s.5 of UNDA, states that legislative amendments concerning Indigenous peoples *“must be taken in consultation and collaboration”* with them. Engagement must be meaningful to the Indigenous community and accessible. The Department has scoped out a comprehensive engagement strategy, with three phases: 1) Getting the Word Out; 2) Deeper Discussions, and 3) Reflecting Back.
- The Phase 2 Deeper Discussions are taking place in two main forums: (1) through existing working groups, such as the Jay Treaty Border Alliance Collaboration Initiative (JTBA-CI) and Haudenosaunee External Relations Committee Working Group; and (2) a cross-Canada Listening Tour in fall 2023, along with creation of an online portal where input and border crossing experiences may be shared.

- |

s.21(1)(b)

-
-
-

KEY MESSAGES

- The Government of Canada recognizes the complex border crossing and migration challenges faced by Indigenous Peoples divided by Canada's international borders.
- We are working to address these challenges and facilitate border crossing for Indigenous Peoples by pursuing legislative, regulatory and policy reforms to amend the Canada's right-of-entry provision in section 19 of the *Immigration and Refugee Protection Act* and work and study permit requirements for Indigenous Peoples. This work is outlined in measure 52 of the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act* Action Plan.

s.21(1)(b)

- The Government of Canada is actively engaging with First Nations, Inuit and Métis groups to discuss and advance plans to reform cross-border mobility and immigration for Indigenous Peoples and is continuing discussions with international partners on Indigenous border-crossing issues.

NEXT STEPS

- It is likely that you will be invited to the JTBA-CI High Table in Calgary in October 2023. The Department will provide you with the necessary support, including communications support.

-

-

BACKGROUND

- Indigenous partners have long flagged the adverse impacts of international borders and immigration legislation on their families and culture, particularly for those in communities near or intersected by Canada's international borders. There have been repeated calls for expansion of the legislative right of entry to Canada, currently in s. 19 of the *Immigration and Refugee Protection Act*, including in the 2017 Report on First Nation border crossing issues. The Government's 2018 response to that report included a work with First Nations, Inuit and Métis communities on complex border-crossing issues.
- In late 2022, the Ministers of Public Safety, Crown-Indigenous Relations and Immigration, Refugees and Citizenship made a key commitment in supporting the Jay Treaty Border Alliance's view that a legislative amendment to recognize an inherent right of entry is critical, and agreed to make it a priority over the government's remaining mandate. This was echoed during President Biden's March 2023 visit to Canada, where the Prime Minister and President committed to work in partnership with First Nations, Inuit, and Métis Peoples in Canada and Tribal Nations and Alaska Native Villages in the U.S., to find solutions to longstanding border issues.

PASSAGES FRONTALIERS DES AUTOCHTONES

OBJET

- Mettre en œuvre l'engagement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) de travailler en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones pour : « *Poursuivre les modifications législatives à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, les modifications aux règlements pertinents et les révisions des politiques afin de résoudre les problèmes complexes de passage à la frontière et de migration auxquels sont confrontés les peuples autochtones divisés par les frontières internationales du Canada, y compris les options visant à modifier les dispositions relatives au droit d'entrée au Canada et les exigences en matière de permis de travail et de permis d'études.* » (Mesure 1/52 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [LDNU])
- Par l'entremise de cette mesure du Plan d'action de la LDNU, IRCC et l'ASFC se sont engagés à collaborer avec les peuples autochtones et les organisations qui les représentent en vue de faire progresser les modifications et les réformes politiques en 2024. En parallèle, le gouvernement du Canada poursuivra les discussions avec ses partenaires internationaux sur les questions relatives aux passages frontaliers des Autochtones.

ÉTAT DES TRAVAUX

- Le droit législatif d'entrer au Canada est inscrit dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. IRCC et l'ASFC codirigent le travail politique afin de proposer une modification législative visant à reconnaître le droit d'entrée des Autochtones. Ce travail est soutenu par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Les partenaires autochtones s'attendent à ce que cette modification soit enfin apportée, après de nombreuses années à en faire la demande auprès du gouvernement fédéral.
- Un principe clé de la réconciliation, comme il est énoncé à l'article 5 de la LDNU, prévoit que les modifications législatives concernant les peuples autochtones « *doivent être apportées en concertation et en collaboration* » avec eux. L'engagement doit être significatif pour la communauté autochtone et accessible. Le Ministère a défini une stratégie de communication complète en trois phases : 1) Faire passer le mot; 2) Mener des discussions approfondies; 3) Faire le bilan.

s.21(1)(b)

- Les discussions approfondies de la phase 2 se déroulent dans deux forums principaux : 1) dans le cadre de groupes de travail existants, tels que l'initiative de collaboration de la Jay Treaty Border Alliance (JTBA) et le groupe de travail du Comité des relations extérieures de Haudenosaunee; 2) une tournée d'écoute pancanadienne à l'automne 2023, ainsi que la création d'un portail en ligne où il sera possible de recueillir des commentaires et des témoignages sur le passage frontalier.
-
-
-
-

MESSAGES CLÉS

- Le gouvernement du Canada reconnaît les difficultés complexes liées aux passages frontaliers et à la migration auxquelles sont confrontés les peuples autochtones divisés par la frontière internationale du Canada.
- Nous nous efforçons de relever ces difficultés et de faciliter le passage frontalier des Autochtones en adoptant des réformes législatives, réglementaires et politiques qui comprendront l'élargissement de la disposition sur le droit d'entrée du Canada prévue à l'article 19 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, et la modification des exigences en matière de permis de travail et d'études pour les Autochtones. Ces travaux sont décrits dans la mesure 52 du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
- Le gouvernement du Canada collabore activement avec des groupes des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour discuter des plans de réforme de la mobilité transfrontalière et de l'immigration pour les Autochtones et pour les faire progresser, ainsi que pour poursuivre les discussions avec nos partenaires internationaux sur les questions de passage frontalier des Autochtones.

PROCHAINES ÉTAPES

- Il est probable que vous receviez une invitation à la réunion de la table haute de l'initiative de collaboration de la JTBA à Calgary, en octobre 2023. Le Ministère vous apportera le soutien nécessaire, notamment au chapitre des communications.
-
-

CONTEXTE

- Les partenaires autochtones signalent depuis longtemps les effets néfastes qu'ont les lois sur la frontière internationale et l'immigration sur leurs familles et leur culture, en particulier pour les personnes vivant dans des communautés proches de la frontière canadienne ou traversée par celle-ci. Des appels répétés pour l'élargissement du droit législatif d'entrée au Canada, actuellement prévu à l'article 19 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ont été formulés, notamment dans le Rapport sur les questions liées aux Premières Nations et au passage de la frontière de 2017. En 2018, le gouvernement y a répondu en lançant des travaux avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur les enjeux complexes liés au passage frontalier.
- À la fin de 2022, les ministres de la Sécurité publique, des Relations Couronne-Autochtones et de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté ont pris un engagement clé en soutenant le point de vue de la Jay Treaty Border Alliance selon lequel une modification législative reconnaissant un droit d'entrée inhérent était essentielle, et ont convenu d'en faire une priorité pour le reste du mandat du gouvernement. Cela a été repris lors de la visite du président Biden au Canada en mars 2023, où le premier ministre et le président se sont engagés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada et les nations tribales et les villages autochtones de l'Alaska aux États-Unis, pour trouver des solutions aux problèmes frontaliers de longue date.

s.21(1)(b)

Passport Modernization and Sustainability of the Passport Revolving Fund (PRF)

ISSUE

- The Passport Program has withstood a significant amount of public scrutiny, in large part due to service issues dating from spring and summer 2022, as well as recent announcements related to the launch of a new passport design and modernization projects rolling out this year. In particular, the launch of the online passport application (Passport Digital Services [PDS]) this fall is expected to garner parliamentary, public and media attention.

-

STATE OF PLAY

- The Passport Program, in partnership with Employment and Social Development Canada (ESDC) and Global Affairs Canada (GAC), is moving away from a largely paper-based model and advancing its modernization/transformation agenda. This includes improving the service experience for Canadians and reducing delivery costs by leveraging digital solutions.
- The PDS project will provide eligible Canadians with a digital service channel, including an online passport application with digital photo upload and online payment. This new channel will allow for a more rapid response to volume fluctuations and facilitate workload distribution across the network. Phased deployment is planned to begin in fall 2023 for

The online application deployment is dependent on the successful roll-out of the new passport issuance platform by 2024, in partnership with ESDC.
- The ePassport Next Generation (ePPT-NG) program includes deploying new passports with state-of-the-art security features and new modern laser engraving printers with increased capacity, starting in Canada and then abroad. Onboarded sites successfully launched over the weekend of June 16 and in Quebec over the weekend of July 7. The new passport is now in circulation and more print sites will be onboarded as deployment continues across Canada.
- Following the new passport unveiling on May 10, 2023, there has been considerable parliamentary, public and media attention.

- Passport volumes are expected to increase this summer as the first cohort of 10-year renewal clients begin to renew their passports. Passport demand has remained within the planning ranges of the forecast so far this fiscal year.
- The Passport Program operates on a full cost-recovery basis supported by revenues.

The Revolving Fund Act prohibits the program from being in a deficit situation, with legal implications for authorizations of expenditures while in such a situation.

- [REDACTED]

KEY MESSAGES

- Moving forward with the modernization agenda continues to be a priority for the Passport Program. Improving productivity and leveraging automation and online solutions remain the most concrete solutions to stabilizing the program and responding to future volume fluctuations.
- PDS: Canadians will be able to renew their passport online starting in fall 2023. Canadians can continue to submit their application for renewal at any time through existing mail-in and walk-in channels. More information on eligibility is to come.
- ePPT-NG: On May 10, 2023, Canada unveiled the new passport with state-of-the-art security features. Canada is committed to protecting the security and integrity of all its travel documents, including the Canadian passport.

NEXT STEPS

- You will be briefed on the status of modernization projects, including online applications prior to launching in the fall. The program will continue to monitor integrated project timelines and implement change management plans.

- [REDACTED]

s.21(1)(b)

-

BACKGROUND

- A backlog was created when passport demand returned in spring 2022 with travel restrictions being lifted following the pandemic. IRCC developed and implemented policy and program guidance measures to provide support. ESDC returned to service standard for new applications (in October 2022) and eliminated the backlog (in January 2023).
-
- As of June 15, 2023, more than 26.9M passports are in circulation. Approximately 68% of all Canadians hold a valid passport.
- As of June 20, 2023, 845K passport applications were received in fiscal year (FY) 2023–2024. The FY 2023–2024 forecast (at mid-point) calls for 4.89M passport applications.

s.21(1)(b)

Modernisation du passeport et pérennité du Fonds renouvelable du Programme de passeport (FRPP)

OBJET

- Le Programme de passeport a fait l'objet d'une attention particulière de la part du public, en grande partie en raison de problèmes de service datant du printemps et de l'été 2022, ainsi que d'annonces récentes relatives à des projets de modernisation mis en œuvre cette année. Plus particulièrement, le lancement de la demande de passeport en ligne (Services numériques des passeports [SNP]), cet automne, devrait attirer l'attention des parlementaires, du public et des médias.

-

ÉTAT DES LIEUX

- Le Programme de passeport, en partenariat avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Affaires mondiales Canada (AMC), s'éloigne d'un modèle largement basé sur le papier et progresse dans son programme de modernisation et de transformation. Il s'agit notamment d'améliorer l'expérience des Canadiens en matière de services et de réduire les coûts de livraison en tirant parti de solutions numériques.
- Le projet de SNP fournira aux Canadiens admissibles une voie de service numérique, notamment un formulaire de demande de passeport en ligne avec téléversement de photo numérique et paiement en ligne. Cette nouvelle voie nous permettra de répondre plus rapidement aux fluctuations dans les volumes et facilitera la répartition de la charge de travail dans le réseau. Le déploiement progressif devrait commencer à l'automne 2023

La disponibilité de la demande en ligne dépend du déploiement de la nouvelle plateforme de délivrance des passeports d'ici 2024, en partenariat avec EDSC.

- Le programme de passeport électronique de nouvelle génération verra le lancement de nouveaux passeports dotés de fonctions de sécurité à la fine pointe de la technologie et de nouvelles imprimantes à gravure au laser modernes avec une capacité accrue, qui commencera au Canada et par la suite à l'étranger. Les premières installations d'impression ont commencé

la fin de semaine du 16 juin, puis

la fin de semaine du

s.21(1)(b)

7 juillet. Les nouveaux passeports sont maintenant en circulation et d'autres installations seront intégrées au déploiement qui se poursuit partout au Canada.

- Suite au dévoilement du nouveau passeport le 10 mai 2023, l'attention du parlement, du public et des médias a été considérable. |
- Les volumes de demandes de passeport devraient augmenter cet été alors que la première cohorte de clients renouvelant leur passeport de 10 ans commence à présenter ses demandes. La demande de passeports est restée dans les fourchettes de planification des prévisions depuis le début de l'année fiscale.
- Le Programme de passeport fonctionne selon un mode de recouvrement intégral des coûts, soutenu par les revenus.

La Loi sur les fonds renouvelables interdit au programme d'être en situation de déficit, ce qui pourrait avoir des implications juridiques pour les autorisations de dépenses.

- |
- |
- |

MESSAGES CLÉS

- La poursuite du programme de modernisation demeure une priorité pour le Programme de passeport. Améliorer la productivité et tirer parti de l'automatisation et des solutions en ligne restent les solutions les plus concrètes pour stabiliser le programme et répondre aux futures fluctuations de volume.
- SNP: Les Canadiens pourront renouveler leur passeport en ligne à partir de l'automne 2023. Ils pourront continuer de soumettre leur demande de renouvellement à tout moment par les voies postales et sans rendez-vous qui sont déjà offertes. Plus de renseignements sur l'admissibilité sont à venir.

s.21(1)(b)

- Passeport électronique de nouvelle génération : Le 10 mai 2023, le Canada a dévoilé le nouveau passeport doté d'éléments de sécurité à la fine pointe de la technologie. Le Canada s'est engagé à protéger la sécurité et l'intégrité de tous ses titres de voyage, y compris le passeport canadien.

PROCHAINES ÉTAPES

- Vous serez informé de l'état des projets de modernisation, notamment les demandes en ligne avant leur lancement à l'automne. Le Programme continuera de surveiller les échéanciers des projets intégrés et de mettre en œuvre des plans de gestion du changement.
-
-

CONTEXTE

- Un arriéré s'est accumulé lorsque la demande pour les passeports a repris au printemps 2022 à la suite de la levée des restrictions de voyage de la pandémie. Pour améliorer la situation, IRCC a préparé et mis en œuvre des mesures d'orientation en matière de politiques et de programmes. EDSC a recommencé à respecter ses normes de service pour le traitement des nouvelles demandes (octobre 2022) et a éliminé l'arriéré (janvier 2023).
-
- En date du 15 juin 2023, plus de 26,9 millions de passeports étaient en circulation. Environ 68 % de tous les Canadiens détiennent un passeport valide.
- En date du 20 juin 2023, 845 000 demandes de passeport avaient été reçues pour l'exercice 2023-2024. Pour l'exercice 2023-2024, on prévoit un point médian de 4,89 millions de demandes de passeport.

Cases & Litigation

BACKGROUND

- In 2022, IRCC made over five million administrative decisions on cases across immigration, passport and citizenship lines of business.
- Within this caseload, there are cases that are particularly complex, and there are decisions that are inevitably challenged by IRCC's clients through litigation. To support IRCC officers across the networks on complex cases and litigation, there are two designated branches within IRCC Operations:
 - **Litigation Management Branch (LMB)** provides strategic departmental direction in the context of litigation, with a view to mitigate risks in the best interest of the Department.
 - **Case Management Branch (CMB)** provides direction, support, and decision-making with regards to complex, high-profile, sensitive and/or contentious immigration, citizenship and passport cases as well as conducts large-scale investigations and employer compliance inspections.
- Department of Justice (DOJ) litigators from across the country advocate for IRCC and represent the Attorney General of Canada before the Courts and Tribunals. DOJ counsel and paralegals in IRCC's **Departmental Legal Services Unit (DLSU)** work with litigators, specialists at DOJ (human rights law, administrative law and privacy law), as well as colleagues at other DLSUs (principally Canada Border Services Agency, Public Safety, Global Affairs Canada) and counsel at central agencies to ensure that the positions taken in the Courts are legally sound, nationally consistent, and align with IRCC's policies and programs, while at the same time protecting whole of government legal interests.

KEY ISSUES

Litigation:

- IRCC is party to thousands of cases in litigation before different tribunals, both domestic and international, including the Federal Court, the Canadian Human Rights Commission and Tribunal, the United Nations Committee Against Torture, provincial and territorial tribunals, etc.
- In 2022, IRCC accounted for 79% of all Federal Court cases, which represents an average of 50 new litigation cases for IRCC every working day (approximately 10,000 cases last year).

s.21(1)(b)

- Most IRCC litigation is brought by way of an application to the Federal Court to review the decision at issue (“judicial review”). The Federal Court reviews the legality and reasonableness of the decision and whether it was made in a procedurally fair manner. The
- The volume, complexity and profile of litigation files necessitates strategic oversight, in order to mitigate risks to the Department.
- Some high-profile issues currently before the Courts include:
 - The **Canada-US Safe Third Country Agreement** (section 15 Charter [discrimination]);
 - Canada’s **response to the crisis in Afghanistan** (and how it differed from the response to the war in Ukraine);
 - Alleged discrimination against transgender, non-binary, and other gender-diverse individuals with respect to **how sex and gender are identified** on government documents;
 - The **first generation limit found in the *Citizenship Act*** (i.e., a Canadian parent is only entitled to pass on their citizenship to their children born abroad if the parent themselves became a citizen by birth inside Canada or by naturalization);
 - **International adoptions and Kafala guardianship**; and,
 - **IRCC delays in processing** applications.

Cases:

- There are a multitude of high-profile issues involving cases across the department currently being addressed by CMB. Some include:
 -

- Since the **Designation of the Iranian Regime**, CMB has collaborated with CBSA to conduct

Administrative actions have been taken on all known cases of concern to ensure the Iranian regime and the Islamic Revolutionary Guard Corps are held accountable for their crimes and are not provided safe haven in Canada.

- **Governor-in-Council Citizenship (GIC) Revocations** are a caseload of citizenship revocation cases which need to be assessed under a previous

provision of the *Citizenship Act*. They will require a decision from the Minister on whether or not to refer these cases to the GIC for a decision on citizenship revocation.

○

- **temporary resident permits (TRPs)** are issued to foreign nationals who wish to travel or remain in Canada but are otherwise inadmissible. An important line of business for CMB is to prepare instructions to support the Minister's interventions as well as those directed by senior management.

STATE OF PLAY

Litigation:

- Litigation management is a shared responsibility. Key players include: LMB, DOJ counsel and paralegals within the IRCC DLSU, and DOJ litigators across Canada.
- LMB strategically manages litigation on behalf of IRCC. LMB is the liaison between the DoJ and IRCC and is responsible for collaborating with internal and external stakeholders to ensure the Minister's position is consistent with the law, program and policy objectives, and that it is substantiated by evidence before various tribunals and within Court-imposed deadlines.
- LMB also coordinates with law enforcement and other partners to respond to requests for information and assistance and comply with Court Orders to produce information in the possession of the Department.
- LMB's risk mitigation measures include training, consultations with program and policy areas in the development of new initiatives, and providing timely feedback and guidance throughout and following litigation.

Cases:

- CMB collaborates with internal and external stakeholders on cases impacting all of IRCC's lines of business. CMB works with processing offices and partner departments on cases with bilateral, diplomatic, humanitarian or national security implications.
- Due to the nature of CMB's work, the branch is in regular communication with IRCC's senior management and the Minister's Office to action and provide

updates on cases of interest. The way in which CMB operates is highly reactive and, on average, concludes urgent matters within 24-36 hours. As such, CMB has an on call team on standby during afterhours.

- CMB is the centralized decision maker on multiple complex lines of business.
- CMB also conducts employer compliance inspections under the International Mobility Program and administrative large-scale investigations into fraud across all IRCC lines of business. When warranted, CMB refers cases to enforcement partners for possible criminal investigations and enforcement and provides active support to intelligence partners to identify and mitigate high risk arrivals.

Dossiers et litiges

CONTEXTE

- En 2022, IRCC a pris plus de cinq millions de décisions administratives sur des cas relevant des secteurs d'activité de l'immigration, des passeports et de la citoyenneté.
- Parmi ces dossiers, certains sont particulièrement complexes et certaines décisions sont inévitablement contestées par les clients d'IRCC dans le cadre d'un litige. Pour aider les agents d'IRCC dans les réseaux à traiter les cas complexes et les litiges, il existe deux directions générales au sein des Opérations d'IRCC :
 - La **Direction générale de la gestion des litiges (DGGL)** fournit une orientation stratégique au Ministère dans le contexte des litiges, en vue d'atténuer les risques dans l'intérêt supérieur d'IRCC.
 - La **Direction générale du règlement des cas (DGRC)** fournit une orientation, un soutien et une prise de décision concernant des affaires complexes, très médiatisées, sensibles ou litigieuses en matière d'immigration, de citoyenneté et de passeports, et mène des enquêtes à grande échelle et des inspections de conformité des employeurs.
- Les avocats du Ministère de la Justice de tout le pays défendent les intérêts d'IRCC et représentent le procureur général du Canada devant les cours et les tribunaux. Les avocats du Ministère de la Justice et les parajuristes des **Services juridiques ministériels (SJM)** d'IRCC travaillent avec les avocats plaidants, les spécialistes du Ministère de la Justice (droit des droits de la personne, droit administratif et droit de la protection des renseignements personnels), ainsi qu'avec leurs collègues d'autres SJM (principalement l'Agence des services frontaliers du Canada, Sécurité publique, Affaires mondiales Canada) et les avocats des organismes centraux pour s'assurer que les positions adoptées devant les tribunaux sont juridiquement valables, cohérentes à l'échelle nationale et conformes aux politiques et aux programmes d'IRCC, tout en protégeant les intérêts juridiques de l'ensemble de l'administration publique.

PRINCIPAUX ENJEUX

Litiges :

- IRCC est partie à des milliers de cas de litige devant différents tribunaux, tant au pays qu'à l'étranger, y compris la Cour fédérale, la Commission canadienne de droits de la personne, le Comité des Nations Unies contre la torture, les tribunaux provinciaux et territoriaux, etc.

- En 2022, IRCC a traité 79% de toutes les causes portées devant la Cour fédérale, ce qui représente en moyenne 50 nouveaux litiges pour IRCC à chaque jour ouvrable (environ 10 000 cas l'an dernier).
- La plupart des litiges d'IRCC sont portés devant la Cour fédérale pour qu'elle examine la décision en cause – les contrôles judiciaires. La Cour fédérale examine la légalité et le caractère raisonnable de la décision et vérifie si elle a été rendue de manière équitable sur le plan de la procédure.
- Le volume, la complexité et le profil des dossiers de litige nécessitent une surveillance stratégique afin d'atténuer les risques pour le Ministère.
- Parmi les questions hautement médiatisées actuellement devant les tribunaux, citons les suivantes :
 - **L'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis** (article 15 de la *Charte* (discrimination)) ;
 - **La réponse du Canada à la crise en Afghanistan** (et en quoi elle diffère de la réponse à la guerre en Ukraine) ;
 - La discrimination présumée contre les personnes transgenres, non binaires et d'autres personnes de genre différent en ce qui concerne **la manière dont le sexe et le genre sont identifiés** sur les documents gouvernementaux ;
 - **La limite de la première génération prévue par la Loi sur la citoyenneté** (c'est-à-dire qu'un parent canadien ne peut transmettre sa citoyenneté à ses enfants nés à l'étranger que si le parent lui-même est citoyen canadien de naissance ou par naturalisation) ;
 - **Les adoptions internationales et la kafala** ; et
 - **Les retards dans le traitement des demandes.**

Cas :

- La DGRC s'occupe actuellement d'une multitude de questions très médiatisées concernant des cas dans l'ensemble du Ministère. Voici certaines de ces questions :
 - Depuis la **désignation du gouvernement de l'Iran**, la DGRC a collaboré avec l'ASFC pour procéder

Des mesures

administratives ont été prises pour tous les cas connus et préoccupants afin de s'assurer que le régime iranien et le Corps des gardiens de la révolution islamique iranienne sont tenus responsables de leurs crimes et qu'ils ne trouvent pas refuge au Canada.

- Les **révocations de la citoyenneté par le Gouverneur en conseil (GC)** sont un ensemble de cas de révocation de la citoyenneté qui doivent être évalués en vertu d'une disposition antérieure de la *Loi sur la citoyenneté*. Le Ministre devra décider s'il convient ou non de renvoyer ces cas au gouverneur en conseil pour qu'il prenne une décision sur la révocation de la citoyenneté.
-
- Les **permis de séjour temporaire (PST)** sont délivrés aux ressortissants étrangers qui souhaitent voyager ou rester au Canada mais qui sont autrement interdits de territoire. L'un des principaux domaines d'activité de la DGRC est la préparation d'instructions destinées à appuyer les interventions du Ministre et celles de la haute direction.

SITUATION ACTUELLE

Litiges :

- La gestion des litiges est une responsabilité partagée entre les principaux intervenants, soit la DGGL, les avocats du MJ et les parajuristes au sein des SJM d'IRCC, ainsi que les avocats plaideurs du MJ à travers le pays.
- La DGGL gère stratégiquement les litiges au nom d'IRCC. Elle assure la liaison entre le Ministère de la Justice et IRCC. Elle est notamment chargée de collaborer avec les intervenants internes et externes pour veiller à ce que la position du Ministre soit conforme aux objectifs de la loi, des programmes et des politiques, et qu'elle est étayée par des éléments de preuve présentés devant plusieurs tribunaux et dans les délais imposés par la Cour.
- La DGGL assure également la coordination avec les organismes d'application de la loi et d'autres partenaires pour répondre aux demandes d'information et d'aide, ainsi que de se conformer aux ordonnances de la Cour afin de produire les renseignements en possession du Ministère.

- Les mesures d'atténuation des risques de la DGGL comprennent la formation, les consultations avec les secteurs des programmes et des politiques en vue de l'élaboration de nouvelles initiatives, ainsi que la prestation de commentaires et de conseils en temps opportun tout au long des litiges et ceux qui précèdent.

Cas :

- La DGRC collabore avec les intervenants internes et externes sur les dossiers ayant un impact sur tous les secteurs d'activité d'IRCC. La DGRC travaille avec les bureaux de traitement et avec les ministères partenaires sur les cas ayant des répercussions bilatérales, diplomatiques, humanitaires ou sur la sécurité nationale.
- En raison de la nature de son travail, la DGRC communique régulièrement avec la haute direction d'IRCC et le bureau du Ministre afin de prendre des mesures et de fournir des mises au point sur les cas d'intérêt. Le mode de fonctionnement de la DGRC est très réactif et, en moyenne, les dossiers urgents sont réglés dans les 24 à 36 heures. C'est pourquoi la DGRC dispose d'une équipe en disponibilité après les heures normales de travail.
- La DGRC est le décideuse dans de nombreux domaines d'activité complexes.
- La DGRC effectue également des inspections de conformité des employeurs dans le cadre du programme de mobilité internationale et mène des enquêtes administratives à grande échelle sur les fraudes dans tous les secteurs d'activité d'IRCC. Lorsque cela se justifie, la DGRC transmet des cas aux partenaires chargés de l'application de la loi en vue d'éventuelles enquêtes criminelles et de l'application de la loi, et apporte un soutien actif aux partenaires chargés du renseignement afin d'identifier et de limiter les arrivées à haut risque.

s.21(1)(b)

FINANCIAL REVIEW

ISSUE

- Budget 2023 proposed to reduce spending on consulting, other professional services, and travel by roughly 15% of planned 2023-2024 discretionary spending in these areas. The government will focus on targeting these reductions on professional services, particularly management consulting.
- Budget 2023 proposed to phase in a roughly 3% reduction of eligible spending by departments and agencies by 2026-2027. This will reduce government spending by \$7.0B over four years, starting in 2024-2025, and \$2.4B ongoing.
- For IRCC, the target for travel and professional reductions of 2023-2024 spending in these areas and is combined with a phased in reduction of global departmental appropriated funding.
- These targets are based on the Department's appropriated reference levels for 2023-2024 and assumed stable on an ongoing basis, starting in 2026-2027.

STATE OF PLAY

- Informal communication on targets was provided end of June 2023 and the Department has been liaising with the Treasury Board Secretariat to inform on elements of consideration in the establishments of the targets.
- The Department is working to develop proposals which will inform on strategies and determine impact on IRCC's mandate delivery for the current and upcoming years.

KEY MESSAGES

- A responsive communications approach will be undertaken and the proposals impacts will inform the 2024-2025 Departmental Plan.

NEXT STEPS

- You will be briefed on the proposals being put forward for the department in the coming weeks. Decisions associated with the budget reductions will require your approval by October 2, 2023.

s.21(1)(b)

BACKGROUND

- IRCC is funded via three mechanisms:

I - Appropriation (\$4.99B in 2023-2024 to date):

An appropriation is an authority to pay money out of the Consolidated Revenue Fund (CRF), which specifies the amount that can be lawfully spent and its purpose. Most appropriations are “Voted” and require Parliament’s approval each year, however, certain authorities are considered “Statutory” meaning they have been approved under other statutes and do not require annual approval.

Anticipated

- Program permanent funding baselines increased substantially throughout previous fiscal years mainly due to funding decisions from 2022-2023 for
- Interim Federal Health Program (IFH) (Vote 1) provides limited, temporary coverage of health care benefits to protected persons and refugees until they are covered by a provincial/territorial health insurance or private insurance program.
- Grants and Contributions provides funding for settlement and resettlement services enabling eligible permanent residents and government-assisted refugees to get the proper support and services to overcome integration barriers. It also includes funding for the *Canada-Quebec Accord* (\$726.9M) as Quebec is responsible for providing reception and integration services to all immigrants in Quebec, including refugees. In exchange, funding, defined by formula, is provided by the federal government to Quebec.

II – Vote-Netted Revenues (\$14M):

Net voting is a revenue spending authority whereby Parliament authorizes a department to apply revenues towards expenditures which are directly incurred for specific activities and the net financial requirements are voted one fiscal year

s.21(1)(b)

at a time. The authority for a net voting operation must be approved each year through the vote wording in the *Appropriation Act*.

- IRCC is responsible for the International Experience Canada Program which promotes cultural exchanges between Canada and other countries through travel, life and work experience of youth.
- A fee of \$161 CAD, adjusted annually by inflation, is charged to participants to offset direct program costs.

III – Revolving Fund – Passport Program:

- Operating on a 10-year business cycle, the Passport Program Revolving Fund is a revenue spending authority.
- The *Revolving Fund Act* authorizes IRCC's Minister to spend revenues against Passport Program expenditures. The Deputy Minister, with the support of the Chief Financial Officer, are jointly accountable for the administration of the Revolving Fund. IRCC acts as the banker providing funds to other government departments for the delivery of the program (i.e., Employment and Social Development Canada (ESDC), Global Affairs Canada (GAC)).
- Accumulated surplus available to the program starting in 2023-2024 is **\$295.5M**.
- The Passport Program operates on a full cost-recovery basis supported by revenues.
- The *Revolving Fund Act* prohibits the program from being in a deficit situation
- IRCC, ESDC and GAC, are looking at strategies to reduce program costs and leverage efficiency gains from the modernization projects in order to support sustainability and continue delivering quality services to Canadians.

s.21(1)(b)

APERÇU FINANCIER

QUESTION

- Le budget de 2023 proposait de réduire les dépenses liées aux services-conseils, aux autres services professionnels et aux voyages d'environ 15 % des dépenses discrétionnaires prévues pour 2023-2024 dans ces domaines. Le gouvernement concentrera ces réductions sur les services professionnels, en particulier les services de conseil en gestion.
- Le budget de 2023 proposait d'introduire progressivement une réduction d'environ 3 % des dépenses admissibles des ministères et organismes d'ici 2026-2027. Cette mesure réduira les dépenses publiques de 7 milliards de dollars sur quatre ans, à partir de 2024-2025, et de 2,4 milliards de dollars en continu.
- Pour IRCC, l'objectif concernant les voyages et les services professionnels des dépenses de 2023-2024 dans ces domaines et est combiné à une réduction progressive de : des crédits ministériels globaux.
- Ces objectifs sont basés sur les niveaux de référence du ministère pour 2023-2024 et sont supposés stables sur une base continue, à partir de 2026-2027.

SITUATION ACTUELLE

- Une discussion informelle sur les objectifs a eu lieu à la fin du mois de juin 2023 et le ministère reste en contact avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'informer des éléments à prendre en compte dans l'établissement des objectifs.
- Le Ministère travaille à développer des propositions qui informeront des stratégies et détermineront l'impact sur l'exécution du mandat d'IRCC pour l'année en cours et les années futures.

MESSAGES CLÉS

- Une approche de communication réactive sera mise de l'avant et l'impact des propositions sera pris en compte dans le Plan ministériel 2024-2025.

PROCHAINES ETAPES

- Dans les semaines à venir, vous serez informés des propositions faites pour le Ministère. Les décisions en lien avec les réductions budgétaires devront être approuvées avant le 2 octobre 2023.

CONTEXTE

- IRCC est financé par le biais de trois mécanismes :

I – Les crédits (4,99 milliards de dollars pour 2023-2024 en date d'aujourd'hui):

Un crédit est une autorisation de dépenser à partir des fonds du Trésor, qui précise le montant qui peut légalement être dépensé et son utilisation. La plupart des crédits sont « votés » et nécessitent l'approbation du Parlement chaque année. Toutefois, certaines autorisations sont considérées comme « législatives », ce qui signifie qu'elles ont été approuvées en vertu d'autres lois et qu'elles ne nécessitent pas d'approbation annuelle.

- Les bases de financement permanentes des programmes ont considérablement augmenté au cours des exercices précédents, principalement en raison des décisions de financement de 2022-2023 pour le
- Le programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) (Crédit 1) offre une couverture limitée et temporaire des prestations de soins de santé aux personnes protégées et aux réfugiés jusqu'à ce qu'ils soient couverts par un régime d'assurance-maladie provincial ou territorial ou par un programme d'assurance privé.

s.21(1)(b)

- Les subventions et contributions financent les services d'établissement et de réinstallation permettant aux résidents permanents admissibles et aux réfugiés pris en charge par le gouvernement d'obtenir le soutien et les services appropriés pour surmonter les obstacles à l'intégration. Elles comprennent également le financement de l'*Accord Canada-Québec* (726,9 millions de dollars), la province de Québec étant chargée de fournir des services d'accueil et d'intégration à tous les immigrants qui s'y trouvent, y compris les réfugiés. En échange, le gouvernement fédéral fournit au gouvernement du Québec du financement défini par une formule.

II – Revenus du crédit net (14 millions de dollars) :

Le crédit net est une autorisation de dépenser les recettes par laquelle le Parlement autorise un ministère à appliquer les recettes aux dépenses qui sont directement engagées pour des activités spécifiques. Les besoins financiers nets sont votés à chaque exercice financier. L'autorisation des dépenses de fonctionnement du crédit net doit être approuvée chaque année par le billet du libellé du crédit dans la *Loi portant affectation de crédit*

- IRCC est responsable du programme Expérience internationale Canada, qui favorise les échanges culturels entre le Canada et d'autres pays grâce aux voyages et à l'expérience de vie et de travail des jeunes.
- Des frais de 161 \$ dollars canadiens, ajusté à l'inflation, sont facturés aux participants pour compenser les coûts directs du programme.

III – Fonds renouvelable – Programme de passeport:

- Les fonds renouvelables fonctionnent selon un cycle de dix ans. Les fonds renouvelable du Programme de passeport est une autorisation de dépenser les recettes.
- La *loi sur les fonds renouvelable* autorise le Ministre d'IRCC à dépenser les recettes pour couvrir les dépenses du Programme de passeport. Le Sous-ministre, avec l'appui de la dirigeante principale des finances, sont conjointement responsables de l'administration du Fonds renouvelable. IRCC joue un rôle de banquier en fournissant des fonds à d'autres ministères pour l'exécution du programme (Emploi et Développement social Canada (ESDC) et Affaires mondiales Canada (AMC)).
- Le surplus accumulé disponible pour le programme à partir de 2023-2024 est de **295,5 millions de dollars**.
- Le Programme de passeport fonctionne selon le mode de recouvrement intégral des coûts, appuyé par les recettes.

s.21(1)(b)

- La *Loi sur les fonds renouvelables* interdit au programme d'être en situation de déficit
- IRCC, DSC et AMC, étudient actuellement des stratégies pour réduire les coûts du programme et tirer parti des gains d'efficacité découlant des projets de modernisation afin d'appuyer la durabilité et de continuer à offrir des services de qualité aux Canadiens

Digital Platform Modernization and IT Upgrades

ISSUE

- IRCC's business processes and IT infrastructure are strained as application volumes continue to grow, and the department is regularly called upon to support responses to global crises (e.g., Sudan, Ukraine, Afghanistan). Combined with challenges with IT stability and outages, this impacts agility in implementing program changes and operational efficiencies.
- IRCC's current IT processing platform, the Global Case Management System (GCMS), was first implemented two decades ago based on process flows originally designed for paper applications. Given that it is critical to the immigration continuum and the Canadian economy, the government has made significant investments in recent years to stabilize the GCMS and reduce outages. However, business transformation with an end-to-end digital client experience requires new, modern, cloud-based technology.
- To this end, Budget 2021 provided IRCC with a critical investment of \$827M over 5 years to support the modernization and transformation of IRCC's immigration system. all
- While transformation is underway, IRCC has also continued to make iterative improvements to digital services using current technology. To mitigate risks to system stability and maintain organizational focus on moving onto new digital platforms, changes to legacy systems have prioritized key government initiatives, including speeding up processing and responding to global events.

STATE OF PLAY

- IRCC has developed a blueprint for its future state service design, and is working with the industry to advance procurement of digital platforms to enable this future state.
- On July 14, 2023, a contract was awarded for a new client experience platform, which will transform how clients interact with the department online. This new client experience is anticipated to begin rolling out to a subset of clients by the end of 2023, but will eventually create a single-window into IRCC programs and services for all clients.
-
-

KEY MESSAGES

- A fast, agile and reliable immigration system is critical to Canada's success and ability to meet the changing needs and expectations of clients.
- Through the DPM initiative, IRCC is redesigning its business to provide a modern client experience and more efficient immigration system, underpinned by new technologies and data capabilities.

s.21(1)(b)

- Ultimately, DPM will enable IRCC to provide
 - improved client experience
 - more streamlined, efficient operations
 - improved applications, data and infrastructure
 - enhanced management of programs and program integrity
 - strengthened organizational engagement and employee experience
-

NEXT STEPS

-
-
-
-

BACKGROUND

- In recent years, IRCC has undertaken extensive work to modernize. This includes creating fully digital lines of business (e.g., electronic travel authorization [eTA], Express Entry), introducing broad legal authorities for the use of electronic tools including automation, and developing program reform proposals for a digital future (e.g., Visitor Transformation, Express Entry 2.0).
- Since 2020, we have improved the client experience and enabled paperless processing by moving a significant number of services online, for example: virtual citizenship ceremonies and tests; new digital applications for citizenship, refugees and permanent lines of business; and online case trackers for many services.
- To fully transform and realize sustained benefits, DPM will enable the department to pivot towards a data- and evidence-driven modern immigration system that includes updated business processes, policy enhancements, legislative and regulatory amendments and a new digital technology platform.
- DPM is being designed, delivered, and implemented in an agile way over a period of 5 to 6 years and beyond. This approach will make it possible to develop and release business and technology capabilities as they are ready, driving benefits throughout the duration of the program.
- Over the fiscal year 2022–2023, the program made significant progress, including delivering the cloud component of a new integration solution that will improve the way the department digitally shares and exchanges information.

Modernisation de la plateforme numérique et mises à niveau des TI

ENJEU

- Les processus opérationnels et l'infrastructure de TI d'IRCC sont sous tension à mesure que le nombre de demandes continue de croître et que le Ministère est régulièrement appelé à appuyer les nouvelles interventions visant des crises mondiales (par exemple, les crises au Soudan, en Ukraine et en Afghanistan). Combinée aux enjeux liés à la stabilité et à l'interruption des TI, cette situation a une incidence sur l'agilité dans la mise en œuvre de modifications de programme et de gains d'efficacité opérationnelle.
- La plateforme actuelle de TI d'IRCC servant au traitement, le Système mondial de gestion des cas (SMGC), a été mise en œuvre initialement il y a deux décennies en fonction de processus de travail conçus au départ pour les demandes papier. En raison de son importance dans le continuum de l'immigration et de l'économie canadienne, le gouvernement a fait des investissements considérables au cours des dernières années afin de stabiliser le SMGC et de réduire les interruptions. Toutefois, la transformation opérationnelle comportant une expérience client numérique de bout en bout nécessite une nouvelle technologie infonuagique moderne.
- À cette fin, le budget de 2021 octroyait à IRCC un investissement essentiel de 827 millions de dollars sur 5 ans dans le but d'appuyer la modernisation et la transformation du système d'immigration d'IRCC.
- Bien que la transformation soit en cours, IRCC a également continué d'apporter des améliorations itératives aux services numériques à l'aide de la technologie actuelle. Pour atténuer les risques relatifs à la stabilité du système et maintenir l'accent organisationnel mis sur le passage à de nouvelles plateformes numériques, les modifications apportées aux anciens systèmes priorisent des initiatives gouvernementales clés, notamment l'accélération du traitement et la réponse aux événements mondiaux.

SITUATION ACTUELLE

- IRCC a élaboré un plan directeur pour la conception des services de l'état futur et collabore avec l'industrie afin de faire progresser l'approvisionnement des plateformes numériques dans le but d'atteindre cet état futur.
- Le 14 juillet 2023, un contrat a été octroyé en vue de créer une nouvelle plateforme d'expérience client, ce qui permettra de transformer la façon dont les clients interagissent avec le Ministère en ligne. Cette nouvelle expérience client devrait commencer à être déployée auprès d'un sous-ensemble de clients d'ici la fin de 2023 et, ultimement, permettra de créer un guichet unique vers les programmes et les services offerts par IRCC à tous les clients.
-

-

MESSAGES CLÉS

- Un système d'immigration rapide, agile et fiable est essentiel à la réussite du Canada et à la capacité du pays de répondre aux besoins et aux attentes en évolution des clients.
- Dans le cadre de l'initiative de MPN, IRCC procède à la refonte de ses activités afin d'offrir une expérience client moderne et un système d'immigration plus efficace, appuyés par de nouvelles technologies et capacités en matière de données.
- En définitive, la MPN permettra à IRCC d'offrir ce qui suit :
 - Amélioration de l'expérience client;
 - Simplification et efficacité accrue des opérations;
 - Amélioration des demandes, des données et de l'infrastructure;
 - Amélioration de la gestion des programmes et de l'intégrité de ces derniers;
 - Renforcement de l'engagement organisationnel et de l'expérience des employés.

-

PROCHAINES ÉTAPES

-

-

-

-

CONTEXTE

- Au cours des dernières années, IRCC a déployé des efforts de modernisation importants. Ceux-ci comprennent la création de secteurs d'activité entièrement numériques (par exemple, l'autorisation de voyage électronique [AVE] et Entrée express), la mise en œuvre des pouvoirs juridiques généraux permettant l'utilisation d'outils électroniques, notamment l'automatisation, et l'élaboration de propositions de réforme de programme pour un avenir

numérique (par exemple, la transformation du programme des visiteurs et Entrée express 2.0).

- Depuis 2020, nous avons amélioré l'expérience client et permis le traitement sans papier en transférant un nombre important de services en ligne, par exemple : les cérémonies de citoyenneté virtuelles et les examens pour la citoyenneté en ligne, les nouvelles demandes en ligne dans le cadre des secteurs d'activité de la citoyenneté, des réfugiés et de la résidence permanente, et les outils de suivi des cas en ligne pour de nombreux services.
- Pour procéder à une transformation complète et en retirer des avantages durables, IRCC a lancé le programme de MPN. Cette initiative permettra au Ministère de passer à un système d'immigration moderne axé sur les données et les données probantes qui comporte des processus opérationnels mis à jour, de meilleures politiques, des modifications législatives et réglementaires ainsi qu'une nouvelle plateforme technologique numérique.
- La MPN est conçue, créée et mise en œuvre de façon agile au cours d'une période de 5 à 6 ans, et plus. Cette approche permettra d'élaborer et de lancer des capacités opérationnelles et technologiques à mesure qu'elles sont prêtes, procurant ainsi des avantages pendant toute la durée du programme.
- Pendant l'exercice financier 2022-2023, l'équipe de programme a réalisé des progrès considérables, notamment en créant la composante infonuagique d'une nouvelle solution d'intégration qui améliorera la façon dont le Ministère communique et échange des renseignements par voie numérique.

Client Service and Processing Times

ISSUE

- While production for the vast majority of lines of business has increased year-over-year, processing inventories for many lines of business have also grown.
- As the department recovers from the compounding effects of the COVID-19 pandemic and responding to various international humanitarian crises (e.g., Afghanistan and Ukraine) on its application inventories, it has seen improvements in processing times over the last 12 months for most of its lines of business, and only a select few now exceed publicly available service standards.
- Extended processing times can negatively impact client service and the client experience overall, particularly if they are not globally competitive or they are longer than what clients should reasonably expect.
- Publishing processing times helps to manage client expectations, and reduce client enquiries. Clients use IRCC's Processing Times Tool as a guide to understand how long they are likely to wait for a decision; it is one of the most visited pages in our website.
- Our departmental Client Experience Survey shows that client satisfaction increases when processing times are transparent, accurate, clear and easy to understand. However, when the content is not clear, it leads to confusion and increased client anxiety which can lead to additional client enquiries, ATIP requests, litigation, and individuals reapplying needlessly. This means that more departmental resources need to be diverted from processing files to managing requests for information and application status updates.

STATE OF PLAY

- As of June 30, we have processed a total of 3.6 million applications in 2023. This is an increase of 67% compared to the 2.2 million processed during the same time period last year.
- Processing times are calculated by using the data of how long it took IRCC to process 80% of applications in the past 6 months for permanent residence programs, and 8 or 16 weeks for temporary residence programs.
- Processing times remain one of the top issues of concern for clients. Of respondents to the 2022 Client Experience Survey, 37% disagreed or strongly disagreed with the statement “[I] received a decision on [my] application in a reasonable amount of time,”

and 59% of respondents indicated “processing times” as a top three area in need of improvement.

- Client concerns related to processing delays have generated significant media and social media attention. The Department’s Communications Branch has responded to over 6,500 tweets over the past six months related to processing times and delays, making it the most frequently asked topic, with over 20% of overall questions to IRCC. In 2022 alone, the online Processing Times Tool had 18.5 million visits with 8.8 million unique visitors.
- Processing times can be heavily impacted by several factors, including backlogs, if they account for a significant portion (>20%) of the finalized applications.
- At approximately 919,000 applications (including extensions), IRCC set a new record in study permit processing in 2022. IRCC continues to process study permit applications at record rates, with approximately 538,000 study permits processed (including extensions), between January and June 2023—up from about 378,000 during the same period in 2022.
- Work permit processing also continues to increase in terms of volume and overall output. We processed approximately 815,000 work permits (including extensions) between January and June 2023—a significant increase from the nearly 440,000 processed during the same period in 2022.
- Overall, about 68% of all temporary residence applications were within service standards at the end of June 2023, compared to 67% from the previous month.
- IRCC updates processing time information on a weekly basis, which is reflected in the online Processing Times Tool.

KEY MESSAGES

- IRCC has increased its production for the vast majority of lines of business. However, processing inventories for many lines of business have also grown.
- IRCC has made significant investments in processing and backlogs are being addressed and cleared, which will ultimately reduce overall processing times. IRCC’s most recent update, published in June, shows that 65% of applications in our inventories are within service standards, up from 60% in April. We continue to make progress towards our goal of reducing overall backlogs and processing 80% of new applications within service standards.
- Publishing transparent, up-to-date, and accurate processing times provides clients the information they need to plan for coming to Canada. IRCC will continue to provide updates on its efforts to reduce backlogs, as well as the measures taken to improve client experience, reunite families and address labour shortages in Canada.

s.21(1)(b)

NEXT STEPS

- **Ongoing:** IRCC continues to take action to reduce the backlog of applications within the inventories, which will have a positive impact on processing times.
 - Permanent residence and citizenship applications are being processed at a historic rate. Canada has welcomed approximately 263,000 permanent residents, as of June 30, 2023. This positions IRCC well to meet its target to welcome 465,000 permanent residents this year.
 - The Department now processes most citizenship applications within service standards, allowing more people to take the final steps on their immigration journey (i.e., oath), more quickly.
 - The Department continues to expand access to the Application Status Tracker to more clients in order for them to self-serve a clear and understandable status update on their application.
- **Medium Term:** Iterative improvements to the processing times tool, including adding additional lines of business and implementing user-interface upgrades to provide information in a more meaningful and client-centric way, always tested with clients.
- **Long Term:** Leverage the Digital Platform Modernization (DPM) Programme to enable processing times within client's online account.

BACKGROUND

- The Policy on Service and Digital requires departments to make available real-time processing times information (performance information) on the Department's website.
- As of this winter, the Application Status Tracker has been updated to allow clients to find information about their applications for the sponsorship of a spouse, partner or child, for Express Entry, study permits, work permits, visitor visas and for citizenship. IRCC will begin simplifying the way clients access their status information in their single window online account, starting with a subset of clients this fall and expanding throughout 2024 and will continue to promote these online service improvements to make sure clients are aware of their ability to self-serve.
- The department continues to allow temporary foreign nationals to stay and work in Canada. On April 6, 2023, Post Graduate Work Permit holders were invited to apply for the extension of their permits.
- A new federal pathway for the Economic Mobility Pathways Pilot is expected to open in summer 2023, which will allow skilled refugees and other displaced individuals to be hired by Canadian employers.

- Starting January 30, 2023, a two-year measure broadened the eligibility to work in Canada to spouses and working-age children of temporary foreign workers (TFWs). Work continues to further expand this initiative and include other TFW cohorts.
- Work is in progress to expand the Citizenship Grant online application to minors who have a Canadian parent or a parent who is applying for citizenship at the same time.
- IRCC has started to roll out a new passport issuance platform, which leverages automation at Employment and Social Development Canada.

Service à la clientèle et délais de traitement

OBJET

- Bien que la production de la grande majorité des secteurs d'activité ait augmenté d'une année à l'autre, le nombre de demandes en traitement de nombreux secteurs d'activité ont également augmenté.
- Alors que le Ministère se remet des effets cumulatifs de la pandémie de COVID-19 et répond à de nombreuses crises humanitaires internationales (p. ex. Afghanistan et Ukraine) sur le nombre de demandes en traitement, au cours des 12 derniers mois, les délais de traitement se sont améliorés dans la plupart de ses secteurs d'activité, et seules quelques secteurs dépassent maintenant les normes de service communiquées au public.
- Les délais de traitement prolongés peuvent avoir une incidence négative sur le service à la clientèle et l'expérience client en général, surtout s'ils ne sont pas concurrentiels à l'échelle mondiale ou s'ils sont plus longs que ce à quoi les clients devraient raisonnablement s'attendre.
- La publication des délais de traitement aide à gérer les attentes des clients et à réduire les demandes de renseignements des clients. Les clients utilisent l'Outil de prévision du délai de traitement d'IRCC comme guide pour comprendre combien de temps ils sont susceptibles d'attendre une décision; il s'agit de l'une des pages les plus consultées de notre site Web.
- Notre Sondage ministériel sur l'expérience client montre que la satisfaction des clients augmente lorsque les délais de traitement sont transparents, exacts, clairs et faciles à comprendre. Toutefois, lorsque le contenu n'est pas clair, cela entraîne de la confusion et de l'anxiété chez les clients, ce qui peut mener à des demandes de renseignements supplémentaires, à des demandes d'AIPRP, à des litiges et à des demandes inutiles de la part des clients. Cela signifie davantage de ressources ministérielles doivent être détournées du traitement des dossiers pour gérer les demandes d'information et à la mise à jour de l'état des demandes.

ÉTAT DES TRAVAUX

- À partir du 30 juin, nous avons traité un total de 3,6 millions de demandes en 2023. Il s'agit d'une augmentation de 67 % par rapport aux 2,2 millions traités au cours de la même période l'année dernière.

- Les délais de traitement sont calculés en utilisant les données sur le temps qu'il a fallu à IRCC pour traiter 80 % des demandes au cours des six derniers mois dans le cadre des programmes de résidence permanente, et 8 ou 16 semaines dans le cas des programmes de résidence temporaire.
- Les délais de traitement demeurent l'une des principales préoccupations des clients. Parmi les répondants au Sondage sur l'expérience client de 2022, 37 % étaient en désaccord ou fortement en désaccord à propos de l'énoncé « [j'ai] reçu une décision sur [ma] demande dans un délai raisonnable », et 59 % des répondants ont indiqué que les « délais de traitement » étaient un des trois principaux points à améliorer.
- Les préoccupations des clients concernant les retards de traitement ont suscité beaucoup d'attention dans les médias et les médias sociaux. La Direction générale des communications du Ministère a répondu à plus de 6 500 gazouillis au cours des six derniers mois concernant les délais et les retards de traitement, ce qui en fait le sujet le plus fréquemment abordé, plus de 20 % des questions ayant été adressées à IRCC. En 2022 seulement, l'Outil de prévision du délai de traitement en ligne a généré 18,5 millions de visites avec 8,8 millions de visiteurs uniques.
- Les délais de traitement peuvent être fortement touchés par plusieurs facteurs, y compris les arriérés, s'ils représentent une part importante (>20 %) des demandes réglées.
- Avec environ 919 000 demandes (y compris les prolongations), IRCC a établi un nouveau record dans le traitement des permis d'études en 2022. IRCC continue de traiter les demandes de permis d'études à des taux records, avec environ 538 000 permis d'études traités (y compris les prolongations) entre janvier et juin 2023, comparativement à environ 378 000 pendant la même période en 2022.
- Le traitement des permis de travail continue également d'augmenter en termes de volume et de production globale. Nous avons traité environ 815 000 permis de travail (y compris les prolongations) entre janvier et juin 2023, une augmentation importante par rapport à près de 440 000 permis traités au cours de la même période en 2022.
- Dans l'ensemble, environ 68 % de toutes les demandes de résidence temporaire respectaient les normes de service à la fin de juin 2023, comparativement à 67 % le mois précédent.
- IRCC met à jour l'information sur les délais de traitement chaque semaine, qui sont reflétés dans l'outil en ligne de prévision du délai de traitement).

MESSAGES CLÉS

- IRCC a augmenté sa production pour la grande majorité des secteurs d'activité. Cependant, le nombre de demandes en traitement de nombreux secteurs d'activité ont également augmenté.

s.21(1)(b)

- IRCC a fait d'importants investissements dans le traitement des demandes et les arriérés sont traités et réglés, ce qui réduira les délais de traitement globaux. La plus récente mise à jour d'IRCC, publiée en juin, montre que 65 % des demandes en attente respectent les normes de service, comparativement à 60 % en avril. Nous continuons de progresser vers notre objectif de réduire l'arriéré global et de traiter 80 % des nouvelles demandes conformément aux normes de service.
- La publication de délais de traitement transparents, à jour et exacts fournit aux clients les renseignements dont ils ont besoin pour planifier leur venue au Canada. IRCC continuera de faire le point sur ses efforts visant à réduire les arriérés, ainsi que sur les mesures prises pour améliorer l'expérience client, réunir les familles et combler les pénuries de main-d'œuvre au Canada.

PROCHAINES ÉTAPES

- **En cours** : IRCC continue de prendre des mesures pour réduire l'arriéré des demandes reçues, ce qui aura une incidence positive sur les délais de traitement.
 - Les demandes de résidence permanente et de citoyenneté sont traitées à un rythme sans précédent. En date du 30 juin 2023, le Canada avait accueilli environ 263 000 résidents permanents. Cela prépare IRCC à atteindre son objectif d'accueillir 465 000 résidents permanents cette année.
 - Le Ministère traite maintenant la plupart des demandes de citoyenneté selon les normes de service, ce qui permet à un plus grand nombre de personnes de franchir plus rapidement les dernières étapes de leur parcours d'immigration (p. ex. serment).
 - Le Ministère continue d'étendre l'accès à l'Outil de suivi de l'état des demandes à un plus grand nombre de clients afin qu'ils puissent accéder en libre-service à une mise à jour claire et compréhensible de l'état de leur demande.
- **À moyen terme** : Améliorations itératives de l'outil de prévision du délai de traitement, y compris l'ajout de secteurs d'activité supplémentaires et la mise en œuvre de mises à niveau de l'interface utilisateur pour fournir de l'information de façon plus significative et axée sur le client, toujours testée auprès des clients.
- **Long terme** : Tirer parti du Programme de modernisation de la plateforme numérique (DPM) pour permettre des délais de traitement dans le compte en ligne du client.

CONTEXTE

- En vertu de la Politique sur les services et le numérique, les ministères doivent publier de l'information sur les délais de traitement en temps réel (information sur le rendement) sur le site Web du Ministère.

- À compter de cet hiver, l'Outil de suivi de l'état des demandes a été mis à jour pour permettre aux clients de trouver des renseignements sur leurs demandes de parrainage d'un époux, d'un partenaire ou d'un enfant, pour l'Entrée express, pour les permis d'études, les permis de travail, les visas de séjour et pour la citoyenneté. IRCC commencera à simplifier la façon dont les clients accèdent aux renseignements sur leur statut dans leur compte en ligne à guichet unique, en commençant par un sous-ensemble de clients cet automne et en élargissant l'accès tout au long de 2024, et nous continuerons de promouvoir ces améliorations du service en ligne pour nous assurer que les clients sont au courant de leur capacité de libre-service.
- Le Ministère continue de permettre aux ressortissants étrangers temporaires de rester et de travailler au Canada. Le 6 avril 2023, les titulaires d'un permis de travail post diplômé ont été invités à présenter une demande de prolongation de leur permis.
- Une nouvelle voie fédérale pour le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique devrait ouvrir à l'été 2023, ce qui permettra aux réfugiés qualifiés et à d'autres personnes déplacées d'être embauchés par des employeurs canadiens.
- À compter du 30 janvier 2023, une mesure de deux ans élargit l'admissibilité au travail au Canada aux conjoints et aux enfants en âge de travailler de travailleurs étrangers temporaires. Les travaux se poursuivent pour élargir davantage cette initiative et inclure d'autres cohortes de travailleurs étrangers temporaires.
- Des travaux sont en cours pour élargir la capacité de présenter une demande de citoyenneté en ligne aux mineurs qui ont un parent canadien ou dont un parent présente une demande de citoyenneté en même temps.
- IRCC a commencé à déployer une nouvelle plateforme de délivrance de passeports, qui tire parti de l'automatisation à Emploi et Développement social Canada.

ECONOMIC IMMIGRATION

CONTEXT

IMMIGRATION, REFUGEES AND CITIZENSHIP CANADA (IRCC) MANAGES ECONOMIC IMMIGRATION PROGRAMS TO SUPPORT THE DEVELOPMENT OF A STRONG CANADIAN ECONOMY AND ENSURE THAT THE BENEFITS OF IMMIGRATION ARE SHARED ACROSS ALL REGIONS.

ECONOMIC IMMIGRATION

- Economic immigrants are selected¹ for their ability to become economically established and contribute to Canada's economy. Economic immigration represents the largest share (almost 60%) of annual permanent residence admissions and the volume is growing, as the overall admission levels grow.
- IRCC works closely with provinces and territories to manage the Provincial Nominee Program. Quebec has the exclusive authority over selection of economic immigrants destined to reside in Quebec. Provincial Nominee and Quebec economic immigration allocations are included in the Multi-Year Levels Plan.

Economic Class: Permanent Resident projected admissions

- 2023 – 266,210
- 2022 – 281,135
- 2023 – 301,250

IMPACTS

PRINCIPAL APPLICANTS

- Principal applicants in the economic category selected for their ability to economically establish have the best outcomes among immigrants in Canada. In the federal skilled programs, average annual earnings of principal applicants surpass the Canadian average soon after becoming permanent residents, and surpass average earnings for all other categories of permanent residents.

LABOUR MARKET NEEDS

- As the largest portion of the annual immigration levels plan, economic immigration programs are often used as levers to meet short and long-term economic and labour market goals.

PACE AND MIX

- As an important lever of managed migration, the Minister has the ability to calibrate the impact of economic immigration programs through levels setting, and adjusting the mix of programs and criteria.
- The Department collaborates with provinces/territories and other stakeholders so that their needs and interests are reflected in economic immigration programming.

¹ The economic immigration category includes dependents (immediate family members) who accompany the selected principal applicants.

CURRENT PROGRAM

CORE PROGRAMS

- The vast majority of economic immigrants are selected through a set of longstanding core programs which focus on:
 - Human capital factors (e.g. level of education, language proficiency, skilled work experience)
 - Labour market needs (e.g. job offers, provincial nominations)
- Resulting in the strongest economic outcomes.
- Each program has distinct objectives aimed at selecting immigrants across a range of skilled occupations (i.e. from entry level to management).

PILOT PROGRAMS AND TARGETED MEASURES

- A smaller share of economic immigrants are selected via pilot programs geared to specific regions, occupations or sectors or targeted measures introduced in response to unique circumstances

EXPRESS ENTRY APPLICATION MANAGEMENT SYSTEM

- Launched in January 2015, Express Entry is Canada's flagship application management system for the Federal High Skilled economic immigration programs, including the Federal Skilled Worker Class, the Federal Skilled Trades Class, and the Canadian Experience Class, as well as a portion of the Provincial Nominee Program.
- Foreign nationals may express their interest in immigrating to Canada by completing an online Express Entry profile, and individuals who meet the eligibility criteria for at least one of the Federal High Skilled programs are placed in the Express Entry pool. Candidates receive a [Comprehensive Ranking System](#) score based on the details in their profile and top-ranking candidates are invited to apply for permanent residence through regular rounds of invitations.
- On May 31, 2023, the Government of Canada announced the launch of [category-based selection](#) in Express Entry. Category-based selection allows the Department to target invitations to apply for permanent residence to candidates in the Express Entry pool who are eligible for specific categories established by the Minister to meet identified economic goals. This year, categories include candidates who have strong French-language proficiency, or work experience in the fields of: healthcare; science, technology, engineering, and mathematics (STEM) professions; trades, such as carpenters, plumbers and contractors; transport; and agriculture and agri-food.
- Overall, Express Entry provides the Government of Canada with the means to manage the intake of applications for permanent residence under these key economic immigration programs, while also facilitating the selection of individuals who are most likely to succeed in Canada and who can help meet key labour market needs.

FEDERAL PROGRAMS

Objective:

- Select and retain skilled workers and business people who can succeed over the long term in the Canadian economy and labour market.
- 2023 target: 111,380

Federal Skilled Worker Class:

- Selects workers on the basis of skilled work experience and high human capital.

Canadian Experience Class:

- Streamlined pathway to transition former students and temporary foreign workers who have skilled work experience in Canada.

Federal Skilled Trades Class:

- Facilitates the immigration of skilled tradespersons in certain industries and sectors.

Start-Up Visa Program:

- Attracts innovative foreign entrepreneurs who can create businesses in Canada that can compete on a global scale.

Self-Employed Program:

- Attracts individuals with experience in the arts or athletics.

REGIONAL PROGRAMS

Objective:

- Distribute the benefits of immigration across Canada by selecting skilled workers and entrepreneurs best suited to meet regional economic development and labour market needs.
- 2023 target: 114,000 (not including Quebec Economic)

Provincial Nominee Programs (comprised of 80+ streams):

- Provincial and territorial governments nominate immigrants who can meet regional labour market needs and intend to settle in their jurisdiction.
- 2023 target: 105,500

Quebec economic immigration:

- Under the Canada-Quebec Accord, Quebec selects the economic immigrants destined to the province.

Atlantic Immigration Program

- An employer-driven program to help employers hire skilled foreign workers and international graduates from an Atlantic Canadian institution for jobs they have not been able to fill locally. The program aims to support economic growth and retention of newcomers in the Atlantic region.
- Target: 8,500

PILOT PROGRAMS AND TARGETED MEASURES

Regional

Rural and Northern Immigration Pilot (2019-2024):

- A community-driven model, forging innovative partnerships with rural and northern communities, providing them with tools to attract and retain workers in support of regional economic development.

Regional Economic Mobility Pathways Pilot (2021- open until intake cap of 500 applications is reached):

- Supports Canadian employers in finding skilled refugees to meet their labour needs by facilitating access to Canada's existing economic pathways (Provincial Nominee Program, Atlantic Immigration Program, Rural and Northern Immigration Pilot) for qualified refugees abroad and other displaced people.

Sectoral, Occupational

Caregivers (2019-2024):

- Aims to address labour market needs in caregiving occupations by providing pathways to permanent residence to caregivers from abroad and their families.

Agri-Food Immigration Pilot (2020-2023):

- Provides a new pathway to permanent residence for experienced non-seasonal workers in specific agri-food industries and occupations.

Targeted

Temporary Resident to Permanent Resident Pathway (May to November 2021):

- A 2021 temporary pathway created to allow people already in Canada to become permanent residents. Those eligible included international graduates, health care workers, and other essential workers. Uncapped dedicated streams for French-speaking and bilingual temporary residents were also included.

Total applications:

Over 90,000 applications were received. Applications will continue to be processed in 2023.

Federal Economic Mobility Pathways Pilot (2023-2025):

- Supports Canadian employers in finding skilled refugees to meet their labour needs through two streams – one for those who have secured a full-time job offer from a Canadian employer and one for those with very high human capital who do not require a job offer. The job offer stream is uncapped, while the no job offer stream is capped at 150 applications per year.

RECENT DEVELOPMENTS/NEXT STEPS

HIGHER ECONOMIC IMMIGRATION

Economic immigration levels have increased, primarily in federal high-skilled and provincial nominee categories. In recent years, the target for economic immigrants has increased with the current 2023 target set at 266,210. The majority of economic immigration comes from federal high-skilled programs and the Provincial Nominee Program.

HIGHER TRANSITIONS TO PERMANENT RESIDENCE

Students and workers are increasingly viewed as a promising source of talent that can transition to permanent residence through economic programs. In 2022, over 177,000 former temporary residents became permanent residents.

NEW PILOT PROGRAMS AND TARGETED MEASURES

New pilot programs have been created to help respond to policy priorities or labour market needs, including the Rural and Northern Immigration Pilot and Agri-Food Immigration Pilot.

Longstanding caregiver programming was reconfigured on a pilot basis (2014 and 2019), while the small Start-Up Visa Pilot was made permanent in 2018.

The Temporary Pathway to Permanent Residence was a time-limited measure launched in 2021 to help address challenges in meeting immigration targets due COVID-19-related border closures.

KEY TAKEAWAYS

- Economic immigration represents the largest share of the immigration levels plan and is seen by the public and stakeholders as having clear benefits to Canada, in responding to Canada's short- and long-term economic needs.
- Core programs for skilled workers are evidence-based and well-established, consistently generating positive economic outcomes over successive cohorts of immigrants.
- Within the Economic Class, the allocation between federal programs and pilots and provincial nominees has shifted, such that the EE core programs are now allocated a declining share of annual admissions.
- New pilot programs and targeted measures across skill levels have been introduced in recent years to meet specific regional or sectoral needs and to test new approaches (e.g. meeting immigration targets or increasing Francophone immigration).
- Upcoming decisions: Setting the immigration levels including those for the economic immigration programs, and considering the mix of existing and potential new tools (e.g., programs and pilots, Express Entry adjustments) for fine-tuning the system.

“Canada has not only the largest in terms of numbers, but also the most elaborate and longest-standing skilled labour migration system in the OECD.” - Organisation for Economic Co-operation and Development, July 2019.

IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

CONTEXTE

IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (IRCC) GÈRE LES PROGRAMMES D'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE AFIN DE SOUTENIR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FORTE ET VEILLENT À CE QUE LES AVANTAGES DE L'IMMIGRATION SOIENT PARTAGÉS DANS TOUTES LES RÉGIONS.

IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

- Les immigrants économiques sont sélectionnés¹ en fonction de leur capacité de s'établir économiquement et à contribuer à l'économie du Canada. L'immigration économique représente la plus grande part (près de 60 %) des admissions annuelles à titre de résidents permanents, et son volume augmente en même temps que le nombre total d'admissions.
- IRCC travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour la gestion du Programme des candidats des provinces. Le Québec détient l'autorité exclusive sur la sélection des immigrants économiques destinés à résider dans la province. Les allocations relatives aux candidats des provinces et aux immigrants économiques qui s'établiront au Québec font partie du plan pluriannuel des niveaux.

Catégorie de l'immigration économique : admissions projetées de résidents permanents

- 2023 – 266 210
- 2022 – 281 135
- 2023 – 301 250

LES IMPACTS

LES DEMANDEURS PRINCIPAUX

- Les demandeurs principaux de la catégorie économique, sélectionnés en fonction de leur capacité de s'établir économiquement, obtiennent les meilleurs résultats parmi les immigrants au Canada. Dans le cadre des programmes fédéraux de travailleurs qualifiés, les revenus annuels moyens des demandeurs principaux dépassent la moyenne canadienne peu après avoir obtenu le statut de résident permanent, et dépassent les revenus moyens de toutes les autres catégories de résidents permanents.

BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- Représentant la portion la plus importante du plan annuel des niveaux d'immigration, les programmes d'immigration économique sont souvent utilisés comme leviers pour atteindre les objectifs à court et à long terme de l'économie et du marché du travail

¹ La catégorie de l'immigration économique comprend les personnes à charge (membres de la famille immédiate) qui accompagnent les demandeurs principaux sélectionnés.

RYTHME ET COMPOSITION

- En tant que levier important de la gestion des migrations, le Ministre a la capacité de mesurer l'impact des programmes d'immigration économique en établissant les niveaux et en ajustant la composition des programmes et des critères.
- Le Ministère collabore avec les provinces et les territoires ainsi que les autres parties prenantes afin que leurs besoins et leurs intérêts soient pris en compte dans les programmes d'immigration économique.

PROGRAMMES ACTUELS

PROGRAMMES PRINCIPAUX

- La grande majorité des immigrants économiques sont sélectionnés par le biais d'un ensemble de programmes de base de longue date qui se concentrent sur:
 - Facteurs liés au capital humain (par exemple : niveau de scolarité, compétences linguistiques, expérience de travail au Canada);
 - Besoins du marché du travail (par exemple : offres d'emploi, désignations provinciales).
- Donnant lieu à de solides résultats économiques.
- Chaque programme poursuit des objectifs distincts visant la sélection d'immigrants dans une gamme de professions qualifiées (c'est-à-dire du niveau débutant à la gestion).

PROGRAMMES PILOTES ET MESURES CIBLÉES

- Une plus faible proportion d'immigrants économiques est sélectionnée dans le cadre de programmes pilotes axés sur des régions, des professions ou des secteurs spécifiques, ou de mesures ciblées mises en place en réponse à des circonstances uniques

SYSTÈME DE GESTION DES DEMANDES ENTRÉE EXPRESS

- Lancé en janvier 2015, Entrée express est le système phare de gestion des demandes du Canada pour les programmes fédéraux d'immigration économique pour les travailleurs hautement qualifiés, y compris la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral), la catégorie des métiers spécialisés (fédéral) et la catégorie de l'expérience canadienne, ainsi qu'une partie du Programme des candidats des provinces.
- Les ressortissants étrangers peuvent exprimer leur intérêt pour l'immigration au Canada en remplissant un profil d'Entrée express en ligne, et les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité d'au moins un des programmes fédéraux pour travailleurs hautement qualifiés sont placées dans le bassin d'Entrée express. Les candidats reçoivent une note du [Système de classement global](#) basée sur les détails de leur profil et les candidats les mieux classés sont invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre de séries d'invitations régulières.
- Le 31 mai 2023, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de la [sélection par catégorie](#) dans le cadre d'Entrée express. La sélection par catégorie permet au Ministère de cibler les invitations à présenter une demande de résidence permanente aux candidats dans le bassin d'Entrée express qui sont admissibles à des catégories spécifiques établies par le ministre pour atteindre des objectifs économiques précis. Cette année, les catégories comprennent les candidats qui possèdent bonne maîtrise du français ou une expérience professionnelle dans les domaines suivants : soins de santé ; sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) ; métiers, tels que charpentiers, plombiers et entrepreneurs ; transports ; agriculture et agroalimentaire.
- Dans l'ensemble, Entrée express fournit au gouvernement du Canada les moyens de gérer l'arrivée des demandes de résidence permanente dans le cadre de ces programmes clés d'immigration économique, tout en facilitant la sélection des personnes les plus susceptibles de réussir au Canada et qui peuvent aider à répondre aux principaux besoins du marché du travail.

PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Objectifs

- Sélectionner et retenir des travailleurs qualifiés et des hommes d'affaires capables de réussir à long terme dans l'économie et sur le marché du travail canadiens.
- Cible pour 2023 : 111 380

Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)

- Sélectionne les travailleurs sur une base d'une expérience de travail qualifié et d'un capital humain élevé.

Catégorie de l'expérience canadienne

- Voie simplifiée facilitant la transition d'anciens étudiants et les travailleurs étrangers temporaires qui ont une expérience professionnelle qualifiée au Canada.

Catégorie des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)

- Facilite l'immigration des personnes de métiers qualifiées dans certaines industries et certains secteurs.

Programme de visa pour démarrage d'entreprise

- Attire des entrepreneurs étrangers novateurs qui peuvent créer au Canada des entreprises capables de rivaliser à l'échelle mondiale.

Programme des travailleurs indépendants

- Attire des personnes ayant de l'expérience dans le domaine des arts ou l'athlétisme.

PROGRAMMES RÉGIONAUX

Objectifs

- Répartir les avantages de l'immigration dans l'ensemble du Canada en sélectionnant des travailleurs qualifiés et les entrepreneurs les plus aptes à répondre aux besoins régionaux sur les plans du développement économique et du marché du travail.
- Cible pour 2023 : 114 000 (sans inclure la catégorie économique au Québec)

Programmes des candidats des provinces (comprend plus de 80 volets)

- Les gouvernements provinciaux et territoriaux désignent les immigrants pouvant répondre aux besoins du marché du travail régional et ont l'intention de s'établir sur leur juridiction.
- Cible pour 2023 est de 105 500

Programme d'immigration économique du Québec

- En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec sélectionne les immigrants économiques à destination de la province.

Programme d'immigration au Canada atlantique

- Un programme axé sur les employeurs pour aider les employeurs à embaucher des travailleurs étrangers qualifiés et des diplômés internationaux d'un établissement du Canada atlantique pour des emplois qu'ils n'ont pas été en mesure de combler localement. Le programme vise à soutenir la croissance économique et la rétention des nouveaux arrivants dans la région de l'Atlantique.
- Cible : 8 500

PROGRAMMES PILOTES ET MESURES CIBLÉES

Régional

Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (2019-2024)

- Un modèle axé sur la communauté, forgeant des partenariats novateurs avec les communautés rurales et nordiques, leur fournissant des outils pour attirer et retenir les travailleurs à l'appui du développement économique régional.

Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique régional (2021- ouvert jusqu'à l'atteinte de la limite de 500 demandes)

- Aide les employeurs canadiens à trouver des réfugiés qualifiés pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre en facilitant l'accès aux voies économiques existantes du Canada (Programme des candidats des provinces, Programme d'immigration de l'Atlantique, Projet pilote d'immigration dans les régions rurales et du Nord) pour les réfugiés qualifiés à l'étranger et les autres personnes déplacées.

Sectoriels et professionnels

Aides familiaux (2019-2024)

- Vise à répondre aux besoins du marché du travail dans les professions de soins en offrant des voies d'accès à la résidence permanente aux aidants naturels de l'étranger et à leurs familles.

Projet pilote sur l'immigration agroalimentaire (2020-2023)

- Offre une nouvelle voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs non saisonniers expérimentés dans des industries et des professions agroalimentaires spécifiques.

Mesures ciblées

Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente (mai à novembre 2021)

- Parcours temporaire de 2021 créé pour permettre à des gens qui se trouvaient déjà au Canada d'obtenir la résidence permanente. Les personnes éligibles sont les diplômés étrangers, les travailleurs de la santé et d'autres travailleurs essentiels. Des filières dédiées non plafonnées pour les résidents temporaires francophones et bilingues ont également été incluses.

Total de demandes

Plus de 90 000 demandes ont été reçues. Le traitement des demandes se poursuivra en 2023.

Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique fédéral (2023-2025)

Aide les employeurs canadiens à trouver des réfugiés qualifiés pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre par le biais de deux volets - l'un pour ceux qui ont obtenu une offre d'emploi à temps plein d'un employeur canadien et l'autre pour ceux qui ont un capital humain très élevé et qui n'ont pas besoin d'une offre d'emploi. La catégorie des offres d'emploi n'est pas plafonnée, tandis que la catégorie des demandeurs d'asile sans offre d'emploi est limitée à 150 demandes par an.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS / PROCHAINES ÉTAPES

AUGMENTATION DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

Les niveaux d'immigration économique ont augmenté, principalement dans les catégories des travailleurs hautement qualifiés et des candidats des provinces. Ces dernières années, l'objectif d'immigration économique a augmenté, l'objectif actuel pour 2023 étant fixé à 266 210. La majorité de l'immigration économique provient des programmes fédéraux pour les travailleurs hautement qualifiés et du programme des candidats des provinces.

TRANSITIONS PLUS IMPORTANTE VERS LA RÉSIDENCE PERMANENTE

Les étudiants et les travailleurs sont de plus en plus considérés comme une source prometteuse de talents pouvant obtenir la résidence permanente grâce aux programmes d'immigration économique. En 2022, plus de 177 000 anciens résidents temporaires sont devenus résidents permanents.

NOUVEAUX PROGRAMMES PILOTES ET MESURES CIBLÉES

De nouveaux programmes pilotes ont été créés pour répondre aux priorités politiques ou aux besoins du marché du travail, notamment le projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques et le projet pilote d'immigration dans le secteur agroalimentaire.

Les programmes destinés aux aides familiaux de longue date ont été reconfigurés dans le cadre d'un projet pilote (2014 et 2019), tandis que le projet pilote de visa pour les petites entreprises en démarrage est devenu permanent en 2018.

La voie d'accès temporaire vers la résidence permanente est une mesure limitée dans le temps lancée en 2021 pour aider à résoudre les difficultés à atteindre les objectifs en matière d'immigration en raison des fermetures de frontières liées au COVID-19.

PRINCIPAUX POINTS À RETENIR

- L'immigration économique représente la plus grande part du plan d'immigration et est considérée par le public et les parties prenantes comme présentant des avantages évidents pour le Canada, en répondant aux besoins économiques à court et à long terme du pays.
- Les programmes de base destinés aux travailleurs qualifiés sont fondés sur des données probantes et bien établis, et produisent systématiquement des résultats économiques positifs pour les cohortes successives d'immigrants.
- Au sein de la catégorie économique, la répartition entre les programmes fédéraux, les programmes pilotes et les candidats des provinces a évolué, de sorte que les programmes de base de l'EE se voient désormais attribuer une part décroissante des admissions annuelles.
- De nouveaux programmes pilotes et des mesures ciblées pour tous les niveaux de compétences ont été introduits ces dernières années pour répondre à des besoins régionaux ou sectoriels spécifiques et pour tester de nouvelles approches (par exemple, atteindre les objectifs en matière d'immigration ou augmenter l'immigration francophone).
- Décisions à venir : Fixer les niveaux d'immigration, y compris ceux des programmes d'immigration économique, et examiner la combinaison des outils existants et des nouveaux outils potentiels (par exemple, les programmes et les projets pilotes, les ajustements de l'Entrée express) pour affiner le système.

« Le système de migration de main-d'œuvre qualifiée du Canada est non seulement le plus important quant aux nombres, mais également le plus élaboré et le plus ancien de tous les pays de l'OCDE. » [traduction] - Organisation de coopération et de développement économiques, juillet 2019.

TEMPORARY IMMIGRATION: HOW VISITORS COME TO CANADA

CONTEXT

- International tourism generated approximately \$16 billion in 2022.
- Visitor volumes fluctuate, but the overall trend has been upward year-over-year.
- All foreign nationals seeking to enter Canada are screened for inadmissibility (health, security and criminality). Nearly all visitors are screened before they travel; the level of screening corresponds to the perceived level of risk and is determined largely by a traveller's nationality.

IMPACTS

- Visitors generate tourism revenue, reunite friends and family, and also promote social and cultural connections.
- Visa policy is politically sensitive: lifting a visa communicates trust and partnership, imposing a visa negatively impacts bilateral relationships.

CURRENT PROGRAM

- Visitor screening is Canada's first opportunity to interact with travellers before they arrive on Canadian soil.
 - Screening aims to “push the border out,” manage migration, and protect the health, safety and security of Canadians.
 - All inadmissibility assessments require a case-by-case analysis based on the facts of the case and the evidence before the decision maker.
 - Cases may be flagged for additional screening based on information provided by the individual applying to come to Canada, security screening indicators or any adverse information that may be flagged in Immigration, Refugees and Citizenship Canada's (IRCC's) or the Canada Border Services Agency's (CBSA's) systems. IRCC may refer such cases to the CBSA or the Canadian Security Intelligence Service for a more in-depth review.
 - By law, all visitors require a visa to travel to Canada, unless otherwise exempt.
- The type of screening depends on the potential level of risk posed by a visitor and is determined largely by nationality.
 - Higher risk nationals must apply for a temporary resident visa (TRV) and enrol their biometrics (fingerprints and photograph).
 - Lower risk nationals travelling to or through Canada by air must apply online for a light-touch electronic travel authorization (eTA).
- **Temporary resident visa (TRV)** – Applies to the majority of countries

- Application: Collects comprehensive details and supporting documents
 - Screening: Requires biometrics; includes an assessment of a traveller's intent
 - Review: Manual review by officer; passport and TRV counterfoil physically inspected
 - Validity: Up to 10 years; multiple entries (in majority of cases)
 - Fee: \$100 + \$85 biometric fee
 - China and India are the top visa-required source countries
- **Electronic travel authorization (ETA)**
 - Application: Fully digital; collects basic, self-declared traveller information
 - Screening: Light-touch (for example, known immigration history)
 - Review: Most applications automatically approved by system in minutes
 - Validity: Up to 5 years; multiple entries
 - Fee: \$7
 - United Kingdom, France and Mexico are the top ETA source countries

VISA POLICY FRAMEWORK

- Canada's Visa Policy Framework guides decisions regarding the countries from which visitors may travel to Canada on an EeTA instead of a visa. Over 40 criteria are used to assess risks (such as threats to public safety) and benefits (such as tourism), including
 - safety and security concerns
 - passport integrity
 - bilateral benefits
 - the performance of the traveller population in question (for example, asylum claims and visa refusals)

RECENT DEVELOPMENTS

- On June 6, 2023, Canada lifted the visa on known travellers¹ from 13 countries to support post-pandemic economic recovery and tailor visitor screening more toward individualized risk (beyond just a traveller's nationality). These countries include the Philippines, Thailand, Morocco, Seychelles, Argentina, Uruguay, Costa Rica, Panama, Saint Lucia, Saint Kitts and Nevis, Antigua and Barbuda, Trinidad and Tobago, and Saint Vincent and the Grenadines.
-

VISITOR TRANSFORMATION

- Improving how visitors, students and workers come to Canada will be an early deliverable under the Digital Platform Modernization and will allow IRCC to keep up with increasing temporary resident volumes following pent-up demand post pandemic. "Visitor transformation" looks at shifting away from primarily issuing physical documents to issuing digital visas and immigration permits, while improving the data the department uses for screening. Work is underway.

¹The visa requirement was lifted for travellers of these 13 nationalities if they have held a Canadian temporary resident visa in the past 10 years or currently hold a valid US visitor visa. These travellers are considered "known" because they have been successfully screened by Canada in the recent past or by the US, a trusted partner.

- A shift to digital visas and immigration permits is critical to our ability to effectively respond to a crisis, better support clients' needs and expectations for modern digital services, and reduce the department's reliance on outdated paper processes that add to processing times. It means clients would no longer wait without their passports while we add a visa counterfoil sticker; they could travel as soon as we approve their application. At the border, it means shorter wait times as arriving international students and workers would no longer need to be sent to a CBSA officer to print a paper immigration permit.
- Australia and New Zealand already issue digital visas, while the US, United Kingdom and European Union are moving ahead with this approach. This underscores the need for Canada to keep pace in a tight market for international tourism and the attraction of talent.
- To strengthen program integrity while shifting to digital visas and permits, IRCC is seeking to introduce a digital capture feature to accurately collect clients' biographic passport information and verify the authenticity of their travel documents remotely.
- The department is also working with the US, United Kingdom, Australia, New Zealand and INTERPOL to increase immigration information sharing (to better screen our clients based on their interactions with our closest allies) and ensure they hold legitimate travel documents.

UPCOMING MILESTONES

- Canada is pursuing visitor screening based on the individual risk posed by each traveller. Today's visa policy regarding determining risk is largely based on nationality, but countries do not fit neatly into two risk categories—all countries contain lower- and higher-risk travellers.
-
- In response to increased visitor demand following the COVID-19 pandemic and to modern client expectations, IRCC recognizes that a shift to the digital delivery of visas and permits is

necessary to remain competitive. Initial stakeholder engagement with the air industry and Canada's M5 partners is underway; the goal is to launch a digital visa pilot in 2025.

IMMIGRATION TEMPORAIRE : COMMENT LES VISITEURS VIENNENT-ILS AU CANADA?

CONTEXTE

- Le tourisme international a généré environ 16 M\$ en 2022.
- Le nombre de visiteurs fluctue, mais la tendance générale est à la hausse d'année en année.
- Tous les ressortissants qui souhaitent venir au Canada font l'objet d'un contrôle afin de déterminer s'ils sont interdits de territoire (santé, sécurité et criminalité). Pratiquement tous les visiteurs sont soumis à ce contrôle avant leur départ; le niveau de contrôle correspond au niveau de risque perçu et est en grande partie tributaire de la nationalité du voyageur.

INCIDENCES

- Les visiteurs génèrent des revenus touristiques, viennent rejoindre des amis et des parents, et favorisent également l'établissement de relations sociales et culturelles.
- Les visas constituent un dossier politique sensible. La levée de l'exigence du visa témoigne d'un climat de confiance et de collaboration; l'imposition d'un visa a des répercussions négatives sur les relations bilatérales.

PROGRAMME ACTUEL

- Le contrôle des visiteurs représente la première interaction du Canada avec ces derniers, avant qu'ils n'arrivent en sol canadien.
 - Le contrôle vise à « repousser la frontière », à encadrer l'immigration et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens.
 - Toutes les évaluations relatives à l'interdiction de territoire nécessitent une analyse au cas par cas reposant sur les faits au dossier et sur les éléments de preuve dont dispose le décideur.
 - Les dossiers peuvent être signalés en vue d'un contrôle supplémentaire selon l'information fournie par la personne qui souhaite venir au Canada, les indicateurs de contrôle de la sécurité ou tout autre renseignement qui aurait été signalé dans les systèmes d'IRCC ou de l'ASFC. IRCC peut renvoyer de tels cas à l'ASFC ou au SCRS pour un examen plus approfondi.
 - Selon la loi, tous les visiteurs ont besoin d'un visa pour se rendre au Canada, sauf s'ils sont dispensés de cette exigence.

- Le type de contrôle dépend du niveau de risque potentiel que pose un visiteur et est établi essentiellement selon la nationalité.
 - Les ressortissants à risque élevé doivent faire une demande de visa de résident temporaire (VRT) et fournir leurs données biométriques (c'est-à-dire empreintes digitales et photo).
 - Les ressortissants à faible risque qui se rendent au Canada ou y transitent par voie aérienne doivent présenter une demande d'autorisation de voyage électronique (AVE) en ligne.
- **Visa de résident temporaire (VRT)** – S'applique à la majorité des pays
 - Demande : Recueil des renseignements détaillés et des pièces justificatives.
 - Contrôle : Données biométriques requises; comprend une évaluation de l'intention du voyageur.
 - Examen : Examen manuel par l'agent; le passeport et la vignette du VRT sont inspectés physiquement.
 - Validité : Jusqu'à 10 ans, entrées multiples (dans la majorité des cas).
 - Coût : 100 \$ + frais de biométrie de 85 \$.
 - La Chine et l'Inde sont les principaux pays sources visés par l'obligation de visa.
- **Autorisation de voyage électronique (AVE)**
 - Demande : Entièrement numérique, recueil des renseignements de base déclarés par les voyageurs.
 - Contrôle : Contrôle sommaire (par exemple, antécédents connus en matière d'immigration).
 - Examen : La plupart des demandes sont automatiquement approuvées par le système en quelques minutes.
 - Validité : Jusqu'à 5 ans, entrées multiples.
 - Coût : 7 \$
 - Délai de traitement : 80 % des demandes sont réglées en une minute.
 - Le Royaume-Uni, la France et le Mexique sont les principaux pays sources pour les AVE.

CADRE DE POLITIQUE DES VISAS

- Le Cadre de la politique des visas du Canada oriente les décisions relatives aux visiteurs des pays qui peuvent se rendre au Canada au moyen d'une AVE plutôt que d'un visa. Plus de 40 critères sont utilisés pour évaluer le risque (par exemple, menace à la sécurité publique) et les avantages (tourisme), notamment :
 - Préoccupations relatives à la sûreté et à la sécurité
 - Intégrité des passeports
 - Avantages bilatéraux
 - Tendances relatives au groupe de voyageurs en question (par exemple, demandes d'asile, refus de visa).

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

- Le 6 juin 2023, afin de favoriser la reprise économique après la pandémie et de procéder à un contrôle des risques plus individualisé (au-delà de la nationalité), le Canada a levé l'exigence

de visa pour des voyageurs « connus »¹ provenant de 13 pays : Philippines, Thaïlande, Maroc, Seychelles, Argentine, Uruguay, Costa Rica, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Antigua-et-Barbuda, Trinité-et-Tobago, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

•

TRANSFORMATION DU PROGRAMME DES VISITEURS

- L'amélioration de la façon dont les visiteurs, les étudiants et les travailleurs se rendent au Canada sera un des premiers produits livrables de la modernisation de la plateforme numérique et permettra à IRCC de faire face à l'augmentation du nombre de résidents temporaires à la suite de la demande refoulée après la pandémie. La « Transformation du programme des visiteurs » vise à moderniser le programme des visiteurs d'IRCC en abandonnant graduellement un système principalement axé sur l'octroi de documents physiques pour évoluer vers la délivrance de visas et de permis d'immigration numériques, tout en améliorant les données auxquelles le Ministère a recours pour effectuer ses contrôles. Ce travail est en cours.
- La transition vers les visas et les permis d'immigration numériques est essentielle pour mieux réagir en cas de crise, répondre plus efficacement aux besoins et attentes des clients à l'égard de services numériques modernes et limiter le recours du Ministère à des processus manuels sur papier qui prolongent les délais de traitement. Ainsi, les clients n'auront plus à attendre, sans leur passeport, que l'on appose une vignette à leur visa et pourront voyager dès que leur demande est approuvée. À la frontière, cela se traduira par une réduction des temps d'attente, puisque les étudiants et les travailleurs de l'étranger n'auront plus besoin de rencontrer un agent de l'ASFC pour imprimer leur permis d'immigration.
- L'Australie et la Nouvelle-Zélande délivrent déjà des visas numériques, et les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne leur emboîteront le pas. Il est donc de plus en plus pressant pour le Canada de suivre la tendance, dans un marché où la concurrence pour attirer les voyageurs internationaux et les travailleurs de talent est féroce.
- Pour améliorer l'intégrité du programme pendant l'adoption des visas et des permis numériques, nous mettons en place une fonction de saisie numérique pour recueillir avec exactitude toutes les données biométriques du passeport des clients et vérifier l'authenticité de leurs documents de voyage à distance.
- Nous travaillons également avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et INTERPOL pour augmenter l'échange de renseignements sur l'immigration afin de mieux contrôler nos clients en fonction de leurs interactions avec nos principaux alliés et de nous assurer que leurs documents de voyage sont authentiques.

¹L'exigence de visa a été levée pour les voyageurs de ces 13 pays qui ont été titulaires un visa de résident temporaire (VRT) canadien au cours des dix dernières années ou qui possèdent un visa de visiteur valide des É.-U. Ces voyageurs sont considérés comme « connus » parce qu'ils ont fait l'objet d'un contrôle récent effectué par le Canada ou les États-Unis, un partenaire de confiance.

JALONS À VENIR

- Le Canada procède à un contrôle des visiteurs en fonction du risque individuel que pose chaque voyageur. Dans le cadre de la politique des visas actuelle, la nationalité constitue le principal élément retenu pour déterminer le risque, mais il n'est pas à toute épreuve : il y a des voyageurs à risque faible et à risque élevé dans tous les pays.
-
- Pour répondre à la hausse des demandes de visiteurs à la suite à la pandémie de COVID-19 et aux attentes des clients à l'égard d'une prestation de services moderne, IRCC reconnaît qu'il doit amorcer une transition vers des visas et des permis numériques afin de demeurer concurrentiel. Le Ministère travaille actuellement à mobiliser les intervenants de l'industrie aérienne et ses partenaires du Groupe des cinq afin de lancer un projet pilote de visa numérique en 2025.

CITIZENSHIP PROGRAM

CONTEXT

- Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) is responsible for **Canadian citizenship**, which is governed by the Citizenship Act, and defines who is Canadian by operation of law (citizenship by birth or descent) and who may become Canadian (naturalization from permanent residence to grant of citizenship).
- The Citizenship Program promotes awareness of the rights, privileges and responsibilities of citizenship, including how newcomers and all Canadians can participate actively in their communities.

IMPACTS

CITIZENSHIP

- Prior to the onset of the pandemic, the Citizenship Program accepted only **paper** grant applications and citizenship tests, and ceremonies were **in-person** group events held in offices or other venues throughout the country.
- As a result of the pandemic, in-person services were cancelled, and application processing was disrupted, requiring a move to virtual and online services within existing legal authorities, including the addition of virtual citizenship ceremonies to administer the Oath of Citizenship (April 2020), an online citizenship knowledge test (December 2020), an online application status tracker (May 2021), online grant applications (November 2020) and electronic citizenship certificates (June 2022).
- While processing times and inventories increased over the pandemic and higher immigration levels have resulted in increased citizenship application volumes, the introduction of various electronic tools has improved client service and allowed the department to make steady progress on managing the inventories of grant and proof of citizenship applications, decreasing processing times.

CURRENT PROGRAM

CITIZENSHIP GRANTS – NATURALIZATION

- These are provided to permanent residents who have applied and met the requirements for any one of several grants. For example, requirements for an adult grant include
 - being a permanent resident
 - being physically present in Canada for a specified number of days
 - having knowledge of Canada and one of its official languages

- filing taxes
 - not being prohibited
 - taking the Oath of Citizenship
-

CITIZENSHIP PROOFS

- These are provided to Canadian citizens who apply for evidence of their citizenship.
 - **Birth on soil:** Any child born in Canada is Canadian, except for children born to an accredited foreign diplomat.
 - **Descent:** Any child born outside Canada is Canadian if one of the Canadian parents (biological or legal) was either born in Canada or naturalized before the birth of the child. Automatic passing of citizenship is limited to the first generation born abroad.
-

LOSS OF CITIZENSHIP

- **Renunciation:** Individuals may apply and be approved to renounce (give up) their citizenship if they are at least 18 years of age, do not live in Canada, have or will acquire another citizenship, and understand the significance of renouncing their citizenship.
 - **Revocation:** Citizenship may be revoked if it was acquired through fraud or misrepresentation.
-

CITIZENSHIP AWARENESS AND ACCESSIBILITY

- The Citizenship Program also promotes awareness of the rights (for example, to vote and hold a passport), responsibilities and privileges of citizenship to educate newcomers and Canadians about Canadian citizenship and identity. Citizenship judges appointed by the governor-in-council preside at citizenship ceremonies, decide on some grant applications and promote citizenship awareness.
- Educational resources available include a citizenship study guide that supports the knowledge test, which is administered to all applicants between the ages of 18 and 54. It contains information about the history of Canada, how our government works, symbols of Canada and the Canadian regions.
- Canada has one of the highest naturalization rates in the world; about 83% of newcomers become citizens. However, evidence indicates that the rate has been falling among recent immigrants to Canada.
- Some policies that affect equitable access to citizenship include the costs and fees associated with citizenship acquisition, the requirement to demonstrate knowledge of Canada and proficiency in an official language, and the application of waivers and exemptions from certain requirements of the Citizenship Act.

RECENT DEVELOPMENTS AND NEXT STEPS

CITIZENSHIP

- **Citizenship modernization:** The 2023 Budget Implementation Act received royal assent on June 22, 2023, introducing legislative amendments to the Citizenship Act to enable the use of automation and collection of biometrics, which will vastly improve client service and processing efficiency, while enhancing program integrity.
 - Regulatory amendments are required to implement the legislative changes and other citizenship modernization initiatives.

- **Processing times:** |

- **Citizenship study guide:** A new citizenship study guide is awaiting finalization to support the Truth and Reconciliation Commission's Call to Action 93.

- **Private members' bills' status**
 - S-245 on "Lost Canadians" is in the House awaiting the report stage prior to its third reading. It is expected to return to the Senate given significant amendments at the House Committee stage.
 - S-235 on "Minors in Care" is at the Senate Committee stage and ministerial direction is required on a government position for the Bill.
 - S-262 on the "Oath of Citizenship" is awaiting its second reading in the Senate.

PROGRAMME DE CITOYENNETÉ

CONTEXTE

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est responsable de la **citoyenneté canadienne**, qui est régie par la Loi sur la citoyenneté, laquelle définit qui est Canadien par l'effet de la loi (citoyenneté de naissance ou par filiation) et qui peut devenir canadien (naturalisation d'un résident permanent par attribution de la citoyenneté).
- Le Programme de citoyenneté permet de faire la promotion des droits, des privilèges et des responsabilités associés à la citoyenneté, ce qui comprend la façon dont les nouveaux arrivants et tous les Canadiens peuvent jouer un rôle actif dans leur collectivité.

RÉPERCUSSIONS

CITOYENNETÉ

- Avant le début de la pandémie, dans le cadre du Programme de citoyenneté, on acceptait seulement les demandes d'attribution de la citoyenneté et les examens pour la citoyenneté sur **papier**, et les cérémonies étaient des événements de groupe tenus **en personne** dans des bureaux ou d'autres lieux au Canada.
- En raison de la pandémie, les services en personnes ont été annulés, et le traitement des demandes a été perturbé, ce qui ont rendu nécessaire l'adoption des services virtuels et en ligne dans les limites des autorisations législatives existantes, notamment l'ajout des cérémonies de citoyenneté virtuelles pour l'administration du serment de citoyenneté (avril 2020), un examen de connaissances pour la citoyenneté en ligne (décembre 2020), un outil de suivi des demandes en ligne (mai 2021), les demandes d'attribution de la citoyenneté en ligne (novembre 2020) et les certificats de citoyenneté électroniques (juin 2022).
- Bien que les délais de traitement et le nombre de demandes en attente aient augmenté pendant la pandémie et que les niveaux d'immigration plus élevés aient donné lieu à un plus grand nombre de demandes de citoyenneté, la mise en place de divers outils électroniques a permis d'améliorer le service à la clientèle, et le ministère a pu faire des progrès réguliers dans le traitement des demandes d'attribution et de preuve en attente, et réduire les délais de traitement.

PROGRAMME ACTUEL

ATTRIBUTION DE LA CITOYENNETÉ – NATURALISATION

- L'attribution est offerte aux résidents permanents qui ont présenté une demande et qui ont satisfait aux exigences pour un des types d'attributions de la citoyenneté. Par exemple, les exigences pour l'attribution de la citoyenneté à un adulte comprennent :
 - être résident permanent;
 - Avoir été présent physiquement au Canada pendant un certain nombre de jours;
 - connaître le Canada et une de ses langues officielles;
 - produire ses déclarations de revenus;

- ne pas être visé par une interdiction;
- prêter le serment de citoyenneté.

PREUVES DE CITOYENNETÉ

- Les preuves suivantes sont fournies aux citoyens canadiens qui demandent une preuve de leur citoyenneté.
 - **Naissance en sol canadien** : Tout enfant né au Canada est un Canadien, à l'exception des enfants nés d'un diplomate étranger accrédité.
 - **Filiation** : Tout enfant né à l'extérieur du Canada est canadien si l'un des parents canadiens (biologiques ou légaux) est né au Canada ou a été naturalisé avant la naissance de l'enfant. La transmission automatique de la citoyenneté est limitée à la première génération née à l'étranger.

PERTE DE CITOYENNETÉ

- **Renonciation** : Les personnes peuvent demander et être approuvées pour répudier (autrement dit, y renoncer) leur citoyenneté si elles ont au moins 18 ans, ne vivent pas au Canada, ont ou acquerront une autre citoyenneté, et comprennent l'importance de renoncer à leur citoyenneté.
- **Révocation** : La citoyenneté peut être révoquée si elle a été obtenue par des moyens frauduleux ou de fausses déclarations.

SENSIBILISATION ET ACCÈS À LA CITOYENNETÉ

- De plus, le Programme de citoyenneté permet de faire la promotion des droits (par exemple, le droit de vote et de posséder un passeport), des responsabilités et des privilèges associés à la citoyenneté afin de renseigner les nouveaux arrivants et les Canadiens au sujet de la citoyenneté et de l'identité canadiennes. Des juges de la citoyenneté nommés par le gouverneur en conseil président les cérémonies de citoyenneté, tranchent certaines demandes d'attribution et font la promotion de la citoyenneté.
- Les ressources éducatives offertes comprennent un guide d'étude pour la citoyenneté à l'appui de l'examen de connaissances, que doivent passer tous les demandeurs ayant de 18 à 54 ans. Il contient des renseignements au sujet de l'histoire du Canada, du fonctionnement du gouvernement, des symboles du Canada et des régions du Canada.
- Le Canada possède l'un des taux de naturalisation les plus élevés au monde; environ 83 % des nouveaux arrivants deviennent des citoyens. Or, les données indiquent que ce taux chute parmi les immigrants arrivés récemment au Canada.
- Certaines politiques ayant une incidence sur l'accès équitable à la citoyenneté comprennent les coûts et frais associés à l'acquisition de la citoyenneté, l'obligation de démontrer ses

connaissances du Canada et sa compétence dans une langue officielle, ainsi que l'application de dispenses et d'exemptions de certaines exigences de la Loi sur la citoyenneté.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PROCHAINES ÉTAPES

CITOYENNETÉ

- **Modernisation de la citoyenneté** : La Loi d'exécution du budget de 2023 a reçu la sanction royale le 22 juin 2023. Celle-ci apporte des modifications aux dispositions de la Loi sur la citoyenneté pour permettre l'utilisation de l'automatisation et de la collecte des données biométriques, ce qui améliorera considérablement le service à la clientèle et l'efficacité du traitement tout en améliorant l'intégrité du programme.
 - Des modifications réglementaires sont nécessaires pour mettre en œuvre les modifications législatives et d'autres initiatives de modernisation de la citoyenneté.

- **Délais de traitement** :

- **Guide d'étude pour la citoyenneté** : Un nouveau guide d'étude pour la citoyenneté est en attente d'approbation par le ministre à l'appui de l'appel à l'action 93 de la Commission de vérité et réconciliation.

- **État d'avancement des projets de loi d'initiative parlementaire**
 - Le projet de loi S-245 sur les Canadiens dépossédés de leur citoyenneté en est à l'étape du rapport à la Chambre des communes avant la troisième lecture. On s'attend à ce qu'il revienne au Sénat étant donné les modifications importantes apportées à l'étape de l'examen en comité de la Chambre.
 - Le projet de loi S-235 sur les mineurs pris en charge en est à l'étape de l'examen en comité sénatorial, et une orientation ministérielle est requise à propos de la position du gouvernement sur le projet de loi.
 - Le projet de loi S-262 sur le serment de citoyenneté est en attente d'une deuxième lecture par le Sénat.

PASSPORT PROGRAM

CONTEXT

- Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) – in partnership with Employment and Social Development Canada (ESDC) and Global Affairs Canada (GAC) – issues travel documents, including passports, to Canadians. The Department also issues travel documents to permanent residents who are unable to obtain a national passport and protected persons.
- Canadian passports are internationally compliant and interoperable, aligning with global standards set by the International Civil Aviation Organization, a United Nations agency. Compliance with these international standards ensures Canadians continue to enjoy safe, secure, and visa-free travel access to over 180 countries.
- Approximately 70% of all Canadians hold a valid passport and there are over 26.9 million passports in circulation.

IMPACTS

- IRCC is accountable for the overall Passport Program, but the Department works closely with key partners ESDC, Public Safety (PS), and GAC to deliver services to Canadians.
 - IRCC is responsible for overall policy setting, program management, processing diplomatic and special passports, issuing travel documents for protected persons and permanent residents, and for decisions on any complex/special cases.
 - ESDC is responsible for delivering regular passport services in Canada, including application intake and processing.
 - GAC is responsible for delivering passports and other travel document services to Canadians living or travelling abroad.
 - The Minister of PS is responsible for cancelling, refusing to issue, or revoking passports in cases of terrorism or national security threats.

CURRENT PROGRAM

- The Passport Program is funded from the revenues generated through the fees paid for passports and other travel documents and deposited into the Passport Revolving Fund. The Program operates on a 10-year business cycle, meaning its costs and revenues must balance out over 10 years. The Passport Program undertakes regular forecasting on future passport demand which determines revenues, costs, and project and related investments. A business plan is submitted to the Treasury Board every three years to outline the Program's projections and plans over the medium-term.
- Legal authorities for the Passport Program stem from the Royal Prerogative, unlike other business lines that have legislative frameworks. Under the Royal Prerogative, there are two Orders in Council that constrain the activities of the Program:

- The *Canadian Passport Order* defines who is entitled to a regular (blue) passport, how it is issued, and when a passport can be refused, cancelled or revoked.
- The *Diplomatic & Special Passports Order* defines who is entitled to a diplomatic (red) or special (green) passport.
- Other legal frameworks impact the Program as well, outside of IRCC's direct authorities. These include:
 - *Financial Administration Act; Service Fees Act*: Authorities and requirements for the Minister to remit and/or waive passport and travel document fees.
 - *Passport and Other Travel Document Services Fees Regulations*: Establishes how much Passport Program clients pay for their passports.

RECENT DEVELOPMENTS

- The Program faced challenges last year that have impacted service standards and delivery. Most notably, the return of passport demand following the re-opening of international borders and travel in spring 2022 combined with reduced in-person processing capacity created backlogs and delayed service delivery.
- As of March 2023, the Passport Program cleared all processing backlogs and returned to service standards for services in Canada and abroad. However, demand for passport and travel document services is expected to remain high over the medium-term as 10-year passport holders, who received their first 10-year passport following its introduction in 2013, apply to renew.
- The Passport Program is currently reliant on paper-based, manual processes; as such, its nimbleness is limited and absorbing fluctuating volumes is challenging. Recent challenges, along with client and stakeholder expectations and demand for digital services, have underlined the importance of modernization to better serve clients, increase processing efficiency, and enhance the program's resiliency.
- A number of key modernization projects are already underway that will achieve significant gains in the areas of client service and processing efficiency. Specifically, projects are underway to migrate the Passport Program from legacy issuance platforms and on to the Global Case Management System; introduce automated processing of all low-risk adult renewal applications; introduce an online application channel for clients; and, update the Program's legal authorities.
- This suite of initiatives are slated to be fully implemented within the next two years, laying the foundation for further innovation under the Digital Platform Modernization (DPM) Programme.

UPCOMING MILESTONES

- The Department is launching the Passport Digital Services project in fall 2023
- The Passport Program Modernization Initiative, including migration from the legacy issuance system onto the Global Case Management System and automation for low risk applications, is currently being implemented. Deployment is set to continue through 2024.
- Lastly, the Department is in the final stages of implementing the ePassport Next Generation project, including a redesigned book with state-of-the-art security features and new modern laser engraving printers with increased capacity. Printing sites are being onboarded over summer 2023, and the new passports are in circulation.
- In the medium-term, IRCC has a vision for the Passport Program that will meet client expectations and align with Government of Canada priorities and global trends in the area of travel facilitation and digitization.

-
-
-
-

PROGRAMME DE PASSEPORT

CONTEXTE

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) – en partenariat avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Affaires mondiales Canada (AMC) – délivre des documents de voyage, y compris des passeports, aux Canadiens. Le Ministère délivre également des documents de voyage aux résidents permanents qui ne sont pas en mesure d'obtenir un passeport national et aux personnes protégées.
- Les passeports canadiens sont conformes aux normes internationales et interopérables, et répondent aux normes mondiales établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale, un organisme des Nations Unies. Le respect de ces normes internationales permet aux Canadiens de continuer à voyager en toute sûreté et sans visa dans plus de 180 pays.
- Environ 70 % des Canadiens sont titulaires d'un passeport valide, et plus de 26,9 millions de passeports sont en circulation.

LES IMPACTS

- IRCC est responsable du Programme de passeport, mais le Ministère travaille en étroite collaboration avec des partenaires clés comme EDSC, Sécurité publique (SP) et AMC pour fournir des services aux Canadiens.
 - IRCC se charge d'établir la politique générale, de gérer les programmes, de traiter les demandes de passeports diplomatiques et spéciaux, de délivrer des documents de voyage aux personnes protégées et aux résidents permanents ainsi que de prendre des décisions relatives aux cas complexes et particuliers.
 - EDSC est responsable de la prestation des services de passeport réguliers au Canada, y compris la réception et le traitement des demandes.
 - AMC s'occupe de délivrer des passeports et d'autres documents de voyage aux Canadiens qui vivent ou voyagent à l'étranger.
 - Le Ministre de la SP a pour responsabilité d'annuler, du refus de délivrer ou de révoquer des passeports ou encore d'en refuser la délivrance en cas de terrorisme ou de menaces à la sécurité nationale.

PROGRAMME ACTUEL

- Le Programme de passeport est financé par les recettes que génèrent les droits payés pour les passeports et autres documents de voyage, et qui sont déposées dans le Fonds renouvelable de Passeport Canada. Il fonctionne sur un cycle opérationnel de 10 ans, ce qui signifie que ses coûts et ses recettes doivent s'équilibrer sur 10 ans.

Pour ce faire, le Programme de passeport effectue des prévisions régulières sur les demandes de passeport futures, ce qui détermine les recettes, les coûts, les projets et les investissements connexes. Un plan d'activité est soumis au Conseil du Trésor tous les trois ans pour présenter les projections et les plans du Programme à moyen terme.

- Les autorisations légales pour le Programme de passeport découlent de la prérogative royale, contrairement à d'autres secteurs d'activité qui ont des cadres législatifs. En vertu de la prérogative royale, deux décrets viennent limiter les activités du Programme :
 - le *Décret sur les passeports canadiens* dicte qui a droit à un passeport régulier (bleu), comment il est délivré et quand un passeport peut être refusé, annulé ou révoqué.
 - le *Décret sur les passeports diplomatiques et spéciaux* dicte qui a droit à un passeport diplomatique (rouge) ou spécial (vert).
- D'autres cadres juridiques ont également une incidence sur le Programme, en dehors des pouvoirs directs d'IRCC. Ceux-ci inclus :
 - *Loi sur la gestion des finances publiques; Loi sur les frais de service* : Autorisations et conditions requises pour que le Ministre remette les droits sur les passeports et les documents de voyage et/ou renonce à les percevoir.
 - *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* : Détermine le montant que les clients du Programme de passeport paient pour leur passeport.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

- L'année dernière, le Programme a dû faire face à certaines difficultés qui ont eu une incidence sur les normes de service et la prestation de services. En particulier, la reprise de la demande de passeport et des voyages après la réouverture des frontières internationales au printemps 2022, combinée à la réduction de la capacité de traitement en personne, a créé des arriérés et retardé la prestation de services.
- En mars 2023, le Programme de passeport avait éliminé tous les arriérés de traitement et rétabli les normes de service pour les services au Canada et à l'étranger. Toutefois, la demande de services de passeport et de documents de voyage devrait demeurer élevée à moyen terme, car les premiers titulaires d'un passeport valide pour 10 ans, qui ont reçu leur document à la suite du déploiement du passeport valide pour 10 ans en 2013, commencent à en demander le renouvellement.
- Le Programme de passeport repose actuellement sur une procédure manuelle sur papier, qui limite la souplesse, et il lui est difficile d'absorber un volume de traitement fluctuant. Les défis récents, ainsi que les attentes des clients et des intervenants et la demande de services numériques, ont souligné l'importance d'une modernisation pour mieux servir les clients, accroître l'efficacité du traitement et renforcer la résilience du Programme.

- Plusieurs projets clés de modernisation sont déjà menés et permettront de faire d'importants gains dans les domaines du service à la clientèle et de l'efficacité du traitement. Plus précisément, des projets sont en cours pour faire migrer le Programme de passeport des anciennes plateformes de délivrance vers le Système mondial de gestion des cas; mettre en place le traitement automatisé de toutes les demandes de renouvellement pour adultes à faible risque; instaurer un mécanisme de demande en ligne pour les clients; et mettre à jour les autorisations juridiques du Programme.
- Cette série d'initiatives devrait être entièrement mise en œuvre au cours des deux prochaines années, ce qui jettera les bases de nouvelles innovations dans le cadre du Programme de modernisation de la plateforme numérique (MPN).

JALONS À VENIR

- Le Ministère entreprendra le projet des services de passeport numériques à l'automne 2023, ce qui permettra de fournir des services numériques aux clients à l'échelle nationale.
- L'initiative de modernisation du Programme de passeport, qui comprend la migration de l'ancien système de délivrance vers le Système mondial de gestion des cas et l'automatisation des demandes à faible risque, est en cours de mise en œuvre. Le déploiement devrait se poursuivre jusqu'en 2024.
- Enfin, le Ministère en est aux dernières étapes de la mise en œuvre du projet « Prochaine génération du passeport électronique, » qui comprend un livret remanié doté de dispositifs de sécurité de pointe et de nouvelles imprimantes modernes à gravure laser d'une capacité accrue. Les sites d'impression seront mis en place pendant l'été 2023, et les nouveaux passeports sont en circulation.
- À moyen terme, IRCC a une vision du Programme qui répondra aux attentes des clients et s'harmonisera avec les priorités du gouvernement du Canada et les tendances mondiales dans le domaine de la facilitation des voyages et de la numérisation.
-
-

Page 304

**is withheld pursuant to section
est retenue en vertu de l'article**

21(1)(b)

**of the Access to Information Act
de la Loi sur l'accès à l'information**

SETTLEMENT AND RESETTLEMENT

PROGRAM PURPOSE

THE GOVERNMENT OF CANADA FUNDS THE SETTLEMENT AND RESETTLEMENT ASSISTANCE PROGRAM IN ACCORDANCE WITH THE IMMIGRATION AND REFUGEE PROTECTION ACT OBJECTIVE TO “PROMOTE THE SUCCESSFUL INTEGRATION OF PERMANENT RESIDENTS INTO CANADA, WHILE RECOGNIZING THAT INTEGRATION INVOLVES MUTUAL OBLIGATIONS FOR NEW IMMIGRANTS AND CANADIAN SOCIETY”

PROGRAM CONTEXT

SETTLEMENT AND INTEGRATION IS AN ESSENTIAL PART OF CANADA'S IMMIGRATION CONTINUUM, BROAD IN SCOPE AND FOOTPRINT

- The Settlement Program provides settlement supports to permanent residents, and other eligible clients to facilitate participation in the Canadian economy and society.
- The Resettlement Assistance Program provides support for immediate and essential needs for Government-Assisted Refugees.
- The Francophone Integration Pathway supports the integration of French-speaking newcomers and helps to ensure the vitality of francophone official language minority communities outside of Quebec.
- In recent years, additional policy and operational supports have been developed to welcome mass arrivals e.g., Ukraine, Afghanistan.

THE SETTLEMENT PROGRAM

Represents most of IRCC's Grants and Contributions budget:

- 2022-2023: \$1.095B in Settlement Authorities (outside of Quebec); annual grant to Quebec was \$726.7M in 2022-2023.
- Funding envelopes allow significant flexibility to respond to newcomer needs and government priorities.

Allows IRCC to support newcomers as they settle and integrate:

- Over 550 IRCC-funded service providers across Canada (outside Quebec) offer settlement services and supports.
- In 2022-2023, just over 607,000 clients accessed at least one settlement service.

Eligible clients may access a full suite of high quality services including:

- **Pre-arrival services:** Helps newcomers plan and prepare to live and work in Canada in advance of their arrival.

- **Needs & assets assessment & referral services:** Thorough assessment to refer newcomers to the right community/settlement services.
- **Information and orientation:** Timely information to help newcomers make informed choices about life in Canada.
- **Language training:** Tailored and structured training to integrate newcomers into communities and the labour market.
- **Employment-related services:** Supports to prepare newcomers for the workforce and create links with employers.
- **Community connections:** Building bridges between newcomers and their communities to create welcoming communities and a sense of belonging, promoting retention.
- **Support services:** Child care, transport, translation/interpretation, short-term counselling and provisions for disabilities, to increase equitable access.
- **Indirect services:** a number of partners work within their communities to mobilize various actors (e.g. employers, municipalities, health services, etc.) that strengthen the settlement sector and support newcomers' overall transition into their new communities.

Settlement in Canada is a whole-of- society endeavour:

- Engagement with provincial/territorial and municipal governments and civil society actors who provide services to newcomers.
- IRCC also collaborates with other federal partners and employers to support successful settlement.

THE RESETTLEMENT ASSISTANCE PROGRAM

Given their unique circumstances, government-assisted refugees are supported by the Resettlement Assistance Program (RAP) upon their arrival in Canada and are also eligible to receive the full suite of settlement programs.

Immediate and essential services:

- Port of entry services (reception at airport)
- Temporary accommodations upon arrival
- Assistance finding permanent accommodations
- Support to register for federal and provincial programs (Canada Child Benefit etc)
- Needs and assets assessments and referrals to settlement and other community services
- Financial and non-financial orientation sessions

Financial support:

s.21(1)(b)

- Initial start-up costs of setting up a home
- Income support for up to 12 months (or 24 months for high-needs cases)

SUPPORT TO FRANCOPHONE IMMIGRATION AND MASS ARRIVALS

Francophone immigration:

- The Francophone Integration Pathway will advance IRCC's new Francophone Immigration Policy, including: setting new targets for the arrival of French-speaking immigrants outside Quebec; supporting the successful integration and retention of French-speaking newcomers; and building the capacity of communities of francophone minority communities outside of Quebec.

Mass arrivals:

- The Settlement Program has responded rapidly and flexibly to support mass arrivals from Ukraine and Afghanistan and is applying lessons to better respond to future crises,

CURRENT STATUS

SUCCESSFUL INTEGRATION IN CANADA IS DEMONSTRATED IN ECONOMIC OUTCOMES AS WELL AS IN SOCIAL INTEGRATION AND PUBLIC SUPPORT

The Settlement Program is supported by a robust system to measure and report on results, including data from service providers (iCare), Newcomer Outcome Surveys, and the Settlement Outcomes Report.

Contributing to economic growth: High education rates and strong labour market presence (e.g. 75% of settlement program clients are working).

Strong social/civic integration: Voting, volunteering and charitable giving comparable to Canadians (e.g. 24% of clients have recently volunteered).

Sense of belonging: High reported levels among newcomers who feel a sense of belonging (e.g. 90% of newcomers reported they had a strong sense of belonging to Canada).

Continued public support: Canadians continue to show support for immigration (as per recent Public Opinion Research).

THE SETTLEMENT PROGRAM HAS BEEN EVOLVING WITH THE CHANGING IMMIGRATION LANDSCAPE

The foundation of the program is solid, but a shifting immigration and settlement delivery context requires us to adapt our current approach.

Key drivers:

- Sustained growth in new arrivals, including from areas of global crisis (e.g. Ukraine, Afghanistan, the Americas).
- Greater prevalence of multi-step immigration and TR-to-PR transitions.
- Novel responses to facilitate emergency humanitarian arrivals, including on a temporary basis (e.g. CUAET).
- Lingering effects of pandemic on service provider organizations and newcomers (e.g. staff recruitment and retention, transition to digital and remote service delivery).

Major impacts:

- Changing client needs, including more complex needs from refugees (e.g. mental health).
- Downstream pressures on social services and infrastructure (e.g. housing).
- Strain on sector capacity to keep pace with volume, timing and complexity of arrivals.
- Challenges for settlement provider organizations to attract and retain staff.

LOOKING AHEAD

THE 2024 CALL FOR PROPOSALS WILL BE AN OPPORTUNITY TO SUPPORT NEW COHORTS OF NEWCOMERS IN THE YEARS AHEAD

The 2024 Call for Proposals for the Settlement Program and Resettlement Assistance Program provides an opportunity to set direction for five years of funding. It will position the programs to adapt to these new challenges in the following ways:

- Increasing availability of digital services, where appropriate, and expanded reach outside large urban centres.
- Improving services for newcomers facing barriers to integration (including racialized newcomers, 2SLGBTQI+ newcomers, and newcomers with disabilities) and Francophone newcomers.
- Improving coordination and consistency of service across the country.

KEY TAKEAWAYS

- The successful settlement and integration of newcomers is critical to maintaining public support for immigration.
- The Settlement Program is inherently nimble and responsive, with the ability to direct funding and programming to government priorities as they evolve.
- The program is already adapting to new realities. There are opportunities to capitalize on the 2024 call for proposals to further improve service delivery and respond to the evolving needs of newcomers.

L'ÉTABLISSEMENT ET LA RÉINSTALLATION

CONTEXTE GÉNÉRAL

LE GOUVERNEMENT DU CANADA FINANCE LE PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT ET D'AIDE À LA RÉINSTALLATION CONFORMÉMENT À L'OBJECTIF DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS QUI CONSISTE À « PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DES RÉSIDENTS PERMANENTS AU CANADA, COMPTE TENU DU FAIT QUE CETTE INTÉGRATION SUPPOSE DES OBLIGATIONS POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET POUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE ».

CONTEXTE DU PROGRAMME

L'ÉTABLISSEMENT ET L'INTÉGRATION SONT UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU CONTINUUM D'IMMIGRATION AU CANADA, LARGE EN PORTÉE ET EN EMPREINTE.

- Le programme d'établissement offre des services d'aide à l'établissement aux résidents permanents et à d'autres clients pour faciliter la participation à l'économie et à la société canadienne.
- Le programme d'aide à la réinstallation fournit un soutien pour les besoins immédiats et essentiels des réfugiés pris en charge par le gouvernement.
- Le Parcours d'intégration francophone appuie l'intégration des nouveaux arrivants d'expression française et contribue à assurer la vitalité des communautés francophones de langue officielle en situation minoritaire hors Québec.
- Au cours des dernières années, des mesures de soutien stratégiques et opérationnelles supplémentaires ont été élaborées pour accueillir les arrivées massives, par exemple, de l'Ukraine et l'Afghanistan.

LE PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT

Représente la majeure partie du budget des subventions et contributions d'IRCC :

- 2022-2023 : autorisations d'établissement de 1,095 milliards de dollars (hors Québec); la subvention annuelle au Québec était de 726.7 millions de dollars en 2022-2023.
- Les enveloppes de financement permettent une flexibilité importante pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants et aux priorités du gouvernement.

Permet à IRCC d'aider les nouveaux arrivants à s'installer et à s'intégrer :

- Plus de 550 fournisseurs de services financés par IRCC à travers le Canada (hors Québec) offrent des soutiens et des services d'établissement.
- En 2022-2023, plus de 607 000 clients ont accédé à au moins un service d'établissement.

Les clients éligibles peuvent accéder une gamme complète de services de haute qualité, notamment :

- **Services avant l'arrivée:** Aider les nouveaux arrivants à planifier et à se préparer à vivre et à travailler au Canada avant leur arrivée au pays.
- **Évaluation des besoins (et des atouts) et aiguillage:** Évaluer les besoins des nouveaux arrivants afin de les aiguiller vers les services communautaires ou d'établissement les plus appropriés.
- **Information et orientation:** Fournir de l'information, en temps opportun, pour aider les nouveaux arrivants à faire des choix éclairés au sujet de leur vie au Canada.
- **Formation linguistique:** Formation adaptée et structurée pour permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer à leur communauté et au marché du travail.
- **Services liés à l'emploi:** Services de soutien pour préparer les nouveaux arrivants à intégrer le marché du travail et pour les aider à créer des liens avec des employeurs.
- **Liens au sein de la communauté:** Créer des liens entre les nouveaux arrivants et les membres de leur communauté pour leur permettre de créer des communautés accueillantes et d'acquérir un sentiment d'appartenance favorisant la rétention.
- **Services de soutien:** Services de garde d'enfants, transport, traduction/interprétation, counselling à court terme et prise de mesures en cas de handicap afin d'augmenter l'accès équitable.
- **Services indirects:** Un certain nombre de partenaires travaillent au sein de leurs communautés pour mobiliser divers acteurs (p. ex. employeurs, municipalités, services de santé, etc.) qui renforcent le secteur d'établissement et appuient la transition globale des nouveaux arrivants dans leurs nouvelles collectivités.

L'établissement au Canada est une entreprise de toute la société:

- Les gouvernements provinciaux/territoriaux et municipaux et les acteurs de la société civile fournissent également des services aux nouveaux arrivants.
- IRCC collabore également avec d'autres partenaires fédéraux et a accru son engagement auprès des employeurs pour soutenir la réussite de l'établissement.

LE PROGRAMME D'AIDE À LA RÉINSTALLATION

Compte tenu des défis uniques auxquels ils doivent faire face, les réfugiés pris en charge par le gouvernement sont appuyés par le programme d'aide à la réinstallation dès leur arrivée au Canada et sont également admissibles à recevoir la gamme complète de programmes d'établissement.

Services immédiats et essentiels :

- Services aux ports d'entrée (accueil à l'aéroport)

- Logement temporaire à l'arrivée
- Aide à trouver un logement permanent
- Soutien à l'inscription aux programmes fédéraux et provinciaux (Allocation canadienne pour enfants, etc.)
- Évaluation des besoins et des atouts, et aiguillage vers les services d'établissement et d'autres services communautaires
- Séances d'orientations financières et non financières

Aide financière fournie :

- Coûts de démarrage initiaux de l'installation de chez soi
- Soutien du revenu jusqu'à 12 mois (ou 24 mois pour les demandeurs ayant des besoins élevés)

SOUTIEN À L'IMMIGRATION FRANCOPHONE ET AUX ARRIVÉES MASSIVES

Immigration francophone :

- Le Parcours d'intégration francophone fera progresser la nouvelle Politique en matière d'immigration francophone d'IRCC, notamment : établir de nouvelles cibles pour l'arrivée d'immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec; soutenir l'intégration et la rétention réussies des nouveaux arrivants d'expression française; et le renforcement des capacités des communautés francophones en situation minoritaire hors Québec.

Arrivées massives :

- Le programme d'établissement a réagi rapidement et avec souplesse pour soutenir les nombreuses arrivées d'Ukraine et d'Afghanistan et applique les leçons pour mieux répondre aux crises futures,

ÉTAT ACTUEL

UNE INTÉGRATION RÉUSSIE AU CANADA SE DÉMONTRE DANS LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES AINSI QUE DANS L'INTÉGRATION SOCIALE ET LE SOUTIEN PUBLIC

Le programme d'établissement est soutenu par un système robuste pour mesurer et rapporter les résultats, y compris les données des fournisseurs de services (iCare), les sondages sur les résultats des nouveaux arrivants et le rapport sur les résultats de l'établissement.

Contribuer à la croissance économique : Taux de scolarisation élevés et forte présence sur le marché du travail (p. ex. 75 % des clients du programme d'établissement sont au marché du travail).

Forte intégration sociale/civique : Les niveaux de vote, de bénévolat et de dons de bienfaisance sont comparables à ceux des personnes nées au Canada (p. ex. 24 % des clients se sont portés bénévoles).

Sentiment d'appartenance établi : Niveaux élevés signalés chez les nouveaux arrivants qui ressentent un sentiment d'appartenance au Canada (p. ex. 90 % des nouveaux arrivants ont déclaré éprouver un sentiment d'appartenance au Canada).

Soutien public continu : Les Canadiens continuent de manifester un solide soutien à l'immigration (selon une recherche récente sur l'opinion publique).

LE PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT A ÉVOLUÉ AVEC L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE L'IMMIGRATION

Les fondements du programme sont solides, mais un contexte changeant en matière d'immigration et d'établissement nous oblige à adapter notre approche actuelle.

Facteurs clés :

- Croissance soutenue des nouveaux arrivants, y compris en provenance de zones de crise mondiale (p. ex. l'Ukraine, l'Afghanistan, les Amériques).
- Prévalence accrue de l'immigration en plusieurs étapes et des transitions RT vers RP.
- Nouvelles réponses pour faciliter les arrivées humanitaires d'urgence, y compris sur une base temporaire (p. ex. AVUCU)
- Effets persistants de la pandémie sur les fournisseurs de services et les nouveaux arrivants (p. ex. recrutement et maintien en poste du personnel, transition vers la prestation de services numériques et à distance).

Impacts majeurs :

- Besoins changeants des clients, y compris les besoins plus complexes des réfugiés (p. ex. santé mentale).
- Pressions en aval sur les services sociaux et les infrastructures (p. ex. le logement).
- Pression sur la capacité du secteur à suivre le rythme du volume, du calendrier et de la complexité des arrivées.
- Difficultés pour les fournisseurs de services d'établissements d'attirer et de retenir leur personnel.

REGARDER VERS L'AVANT

L'APPEL DE PROPOSITIONS 2024 SERA L'OCCASION D'ACCOMPAGNER DE NOUVELLES COHORTES DE NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LES ANNÉES À VENIR.

L'appel de propositions 2024 pour le Programme d'établissement et le Programme d'aide à la réinstallation offre l'opportunité de définir une orientation pour 5 ans de financement. Il positionnera les Programmes pour s'adapter à ces nouveaux défis de la manière suivante:

- Accroître la disponibilité des services numériques, le cas échéant et étendre la portée à l'extérieur des grands centres urbains.
- Améliorer les services pour les nouveaux arrivants confrontés à des obstacles à l'intégration (y compris les nouveaux arrivants racialisés, les nouveaux arrivants 2SLGBTQI+ et les nouveaux arrivants handicapés) et les nouveaux arrivants francophones.
- Améliorer la coordination et la cohérence du service à travers le pays.

PRINCIPAUX POINTS À RETENIR

- L'établissement et l'intégration réussis des nouveaux arrivants sont essentiels au maintien de l'appui du public à l'égard de l'immigration.
- Le Programme d'établissement est intrinsèquement souple et réactif, avec la capacité d'orienter le financement et la programmation vers les priorités du gouvernement à mesure qu'elles évoluent.
- Le Programme s'adapte déjà aux nouvelles réalités. Il existe des possibilités de profiter de l'appel de propositions 2024 pour améliorer davantage la prestation de services et répondre aux besoins changeants des nouveaux arrivants.

TEMPORARY FOREIGN WORKERS

CONTEXT

- Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) authorizes foreign nationals to work in Canada temporarily. Temporary foreign workers (TFWs) play a vital role in critical sectors of the Canadian economy and society.
- This is an area that is jointly administered by Employment Social Development Canada (ESDC) and IRCC.

TEMPORARY FOREIGN WORKER PROGRAM (TFWP):

- Objective: “Last resort” measure to fill temporary skills and labour shortages
- Labour market test: Yes – labour market impact assessment (LMIA)
- Requirements: Employers must demonstrate that no Canadian labour is available
- Department: ESDC administers the program with IRCC, with the Canada Border Services Agency (CBSA) verifying admissibility at the border
- Type of work permit: Employer-specific
- Employer compliance regime: Yes
- Cost: \$1,000 LMIA application fee (includes compliance); plus \$155 work permit application fee; and \$85 biometrics fee
- Sample occupations: Caregivers, cooks, food processors, service supervisors, Seasonal Agriculture Worker Program

INTERNATIONAL MOBILITY PROGRAM (IMP):

- Objective: Supports broader policy goals (e.g. Canadian economic competitiveness, international agreements, talent attraction).
- Labour market test: No.
- Requirements: Foreign nationals must demonstrate that their work will result in significant economic, social or cultural advantages or reciprocal benefit to Canada.
- Department: Administered by IRCC, with the CBSA verifying admissibility at the border.
- Type of work permit: Employer-specific and Open.
- Employer compliance regime: Yes – only for employer-specific work permits.
- Cost: \$230 employer compliance fee or \$100 open work permit fee; plus \$155 work permit application fee; and \$85 biometrics fee.
- Sample occupations: Senior managers, engineers, information technology professionals, business consultants, physicians, athletes, professors, International Experience Canada youth mobility agreements.

- The volume of TFWs has grown significantly in the past several years.
 - In 2015, 248,590 TFWs came to Canada compared to 597,075 in 2022, representing an increase of 240%.
 - During this time, the number of workers that came through the IMP also increased, with 77% of temporary foreign workers coming through the IMP compared to 71% in 2015.
 - The TFWP saw a corresponding decrease from 29% to 23% of all TFWs.

- Under the employer compliance regimes of both the TFWP and the IMP, employers are required to be compliant with regulatory conditions such as providing proper wages and an abuse-free work place. If non-compliant, an employer could face a range of consequences including a warning letter, administrative monetary penalties and/or program bans.
- IRCC (in partnership with Global Affairs Canada), negotiates and manages the facilitative labour mobility provisions (Temporary Entry Chapters) within Canada's free trade agreements. These tend to facilitate a range of workers, investors and spouses, on a reciprocal basis covering over 40 countries.

IMPACTS

- Employers tend to rely more heavily on TFWs to meet workforce demands:
 - in some industries experiencing difficulties attracting Canadians (e.g. agriculture);
 - when overall market conditions are tight (e.g. low unemployment, high job vacancy rate); and/or
 - in certain niche, fast-moving sectors.
- Increasingly, temporary workers are seen as a pool of talent to transition to permanent residence, and to help meet francophone immigrations targets.
 - Canadian work experience, labour market attachment, language skills, and social/cultural integration are known to lead to positive long-term outcomes.
- There are a number of existing pathways that provide opportunities for TFWs to stay in Canada permanently such as:
 - Rural and Northern Immigration Pilot,
 - Atlantic Immigration Program,
 - Provincial Nominee Program,
 - And programs via Express Entry.
- Additionally, the Agri-Food Pilot launched on May 15, 2020, and offers pathways to permanent residency specifically to temporary workers in the agriculture and agri-food sectors.

RECENT DEVELOPMENTS

RECENT FACILITATION MEASURES:

- IRCC has developed a number of new or expanded facilitation measures to support employers and workers alike. The recent measures include:
 - Open work permit public policy for Hong Kong: IRCC recently extended and broadened eligibility under this public policy.
 - Study authorization for foreign nationals with a work permit: A temporary public policy came into force on June 27, 2023, for a period three years, to allow eligible work permit holders to study as full-time or part-time students without having to obtain a study permit.
 - Francophone Mobility Stream: IRCC announced a 2-year pilot project on June 15, 2023, which exempts employers from the LMIA requirement for workers in all occupations, except primary agriculture, when hiring a foreign national who can provide proof they meet a moderate level of speaking and listening in French, equivalent to a Canadian language benchmarks (CLB) level 5.

- Tech Talent Attraction (H-1B): IRCC launched a new facilitation measure on July 16, 2023, for specialty occupation H-1B visa holders. Applications have closed now that IRCC has reached the program cap of 10,000 principal applicants. Approved applicants will receive an open work permit of up to three years in duration, allowing them to work for any employer anywhere in Canada.
- Open Work Permits for Family Members of TFWs: In January 2023, Canada announced the expansion of work permit eligibility for the spouses and dependents of workers through a phased approach.
 - Phase 1 was implemented on January 30, 2023, and enables family members of workers under the IMP and the High-Wage Stream of the TFWP to be eligible for open work permits.
 - Phase 2 has not yet been implemented but would enable family members of workers coming to Canada through the Low-Wage Stream of the TFWP to be eligible for an open work permit.
 - Phase 3 includes consultation with agricultural partners to assess the feasibility of expanding this measure to family members of agricultural workers, including the Seasonal Agricultural Workers Program.
- Extension of the Visitor to Worker and Changing Employers Public Policies: These public policies allow visitors to apply for a work permit from within Canada, and workers to change employers more quickly.
- Global Skills Strategy: Launched in June 2017 and provides companies with access to global talent by getting highly skilled workers into Canada faster.

RECENT WORKER PROTECTION MEASURES:

- Open work permit for vulnerable workers:
 - Launched in June 2019, TFWs with valid employer-specific work permits who are experiencing, or at risk of, employer abuse now have a means to quickly leave the abusive situation and look for new work with a different employer.
 - Budget 2021 announced \$6.3M over three years for this program to support faster processing and improved service delivery for vulnerable migrant workers to safely and quickly exit abusive situations. Budget 2022 committed additional funds for worker protections.
 - Specialized training was delivered to IRCC officers on trauma-informed approaches to assessing applications for workers claiming abuse in the workplace.
- Promoting Fair Recruitment:
 - The Government strengthened its regulation of licensed immigration and citizenship consultants under its new College of Immigration and Citizenship Consultants. This includes the creation of a *Code of Professional Conduct for Immigration Consultants*, which came into force in June 2022. The Code of Conduct includes a provision on recruitment activities that licensed consultants must follow if they provide recruitment services.
 - IRCC is collaborating with international partners, such as the International Organization for Migration, to support ethical recruitment projects around the world including supporting the development of the *Global Policy Network on Recruitment*, and strengthening recruitment practices in sending countries such as El Salvador, Guatemala, Honduras and Costa Rica.
- Worker Protection Regulations:
 - IRCC and ESDC amended regulations pertaining to the employer compliance regime to further enhance worker protections. The 13 new regulatory amendments include new

- employer conditions such as prohibiting employers from charging recruitment fees to workers and requiring employers to provide workers with information about their rights.
- In September 2022, the new regulatory measures came into force, protecting TFWs and helping to prevent mistreatment and abuse.

UPCOMING MILESTONES

- Issuing work permits to foreign nationals is central to Canada's economy, as evidenced by growth and demand year after year.
- The pandemic drew attention to the critical role of migrant workers in Canada, particularly in the health care and agricultural sectors, and shed light on the vulnerable circumstances that many workers face.
- The area consistently has high visibility with stakeholders (predominantly pushing for greater efficiency and facilitation) and the public (concerned about fairness, protection of foreign workers and impacts on Canadian jobs).

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

CONTEXTE

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) autorise les étrangers à travailler temporairement au Canada. Les travailleurs étrangers temporaires jouent un rôle essentiel dans des secteurs critiques de l'économie et de la société canadiennes.
- IRCC administre ce secteur conjointement avec Emploi et Développement social Canada (EDSC).

PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET)

- Objectif : Mesure de « dernier recours » pour combler les pénuries temporaires de main-d'œuvre et de compétences.
- Critère d'offre d'emploi : Oui – étude d'impact sur le marché du travail (EIMT).
- Exigences : Les employeurs doivent démontrer qu'aucune main-d'œuvre canadienne n'est disponible.
- Ministère : EDSC administre le programme conjointement avec IRCC, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la frontière.
- Type de permis de travail : Permis de travail lié à un employeur donné.
- Régime de conformité de l'employeur : Oui.
- Coût : 1 000 \$ de frais de demande d'EIMT (y compris la conformité), plus 155 \$ de frais de demande de permis de travail et 85 \$ de frais de biométrie.
- Exemples de professions : Aides-soignants, cuisiniers, transformateurs d'aliments, superviseurs de services, Programme des travailleurs agricoles saisonniers.

PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONALE (PMI)

- Objectif : Soutenir des objectifs stratégiques plus vastes (p. ex. la compétitivité économique du Canada, les accords internationaux, l'attraction de talents).
 - Critère d'offre d'emploi : Non.
 - Exigences : Les étrangers doivent démontrer que leur travail entraînera des avantages économiques, sociaux ou culturels importants ou des avantages réciproques pour le Canada.
 - Ministère : Administré par IRCC, avec la collaboration de l'ASFC du Canada à la frontière.
 - Type de permis de travail : Permis de travail lié à un employeur donné et permis de travail ouvert.
 - Régime de conformité de l'employeur : Oui – uniquement pour les permis de travail liés à un employeur donné.
 - Coût : 230 \$ de frais de conformité de l'employeur ou 100 \$ de frais de permis de travail ouvert, plus 155 \$ de frais de demande de permis de travail et 85 \$ de frais de biométrie.
 - Exemples de professions : Cadres supérieurs, ingénieurs, professionnels des technologies de l'information, consultants en affaires, médecins, athlètes, professeurs, accords de mobilité des jeunes dans le cadre d'Expérience internationale Canada.
- Le nombre de travailleurs étrangers temporaires a considérablement augmenté au cours des dernières années.
 - En 2015, 248 590 travailleurs étrangers temporaires sont venus au Canada, comparativement à 597 075 en 2022, ce qui représente une augmentation de 240 %.

- Au cours de cette période, le nombre de travailleurs qui ont participé au PMI a également augmenté : 77 % des travailleurs étrangers temporaires sont passés par le PMI en 2022, comparativement à 71 % en 2015.
- Le nombre de travailleurs inscrits au PTET a connu une baisse correspondante, passant de 29 % à 23 % de l'ensemble des travailleurs étrangers temporaires.
- En vertu des régimes de conformité des employeurs du PTET et du PMI, les employeurs sont assujettis à des conditions réglementaires les obligeant à offrir un salaire correct et un lieu de travail exempt de mauvais traitement. En cas de non-conformité, ils s'exposent à une série de conséquences qui comprennent une lettre d'avertissement, des sanctions administratives pécuniaires et/ou l'interdiction de participer au programme.
- IRCC (en partenariat avec Affaires mondiales Canada) négocie et gère les dispositions facilitant la mobilité de la main-d'œuvre (chapitres sur l'admission temporaire) dans le cadre des accords de libre-échange du Canada. Ces dispositions tendent à faciliter la mobilité de toute une gamme de travailleurs, d'investisseurs et de conjoints, sur une base réciproque couvrant plus de 40 pays.

RÉPERCUSSIONS

- Les employeurs tendent à faire davantage appel aux travailleurs étrangers temporaires pour répondre à la demande de main-d'œuvre :
 - Dans certains secteurs ayant de la difficulté à attirer des Canadiens (p. ex. l'agriculture);
 - Lorsque les conditions générales du marché sont tendues (p. ex. taux de chômage faible, taux de postes vacants élevé);
 - Dans certains secteurs spécialisés à évolution rapide.
- De plus en plus, les travailleurs temporaires sont considérés comme un bassin de talents pour la transition vers la résidence permanente et pour l'atteinte des objectifs d'immigration francophone.
 - L'expérience de travail au Canada, la participation au marché du travail, les compétences linguistiques et l'intégration sociale et culturelle sont reconnues comme des résultats positifs à long terme.
- Il existe plusieurs voies d'accès qui permettent aux travailleurs étrangers temporaires de rester au Canada de manière permanente :
 - Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord;
 - Programme d'immigration au Canada atlantique;
 - Programme des candidats des provinces;
 - Programmes mettant à profit le système Entrée express.
- Le Programme pilote sur l'agroalimentaire, lancé le 15 mai 2020, offre également des voies d'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

DERNIERS DÉVELOPPEMENTS/PROCHAINES ÉTAPES

RÉCENTES MESURES DE FACILITATION

- IRCC a établi plusieurs mesures de facilitation nouvelles ou élargies pour aider les employeurs et les travailleurs. Les plus récentes sont les suivantes :
 - Politique d'intérêt public sur le permis de travail ouvert pour Hong Kong : IRCC a récemment étendu et élargi l'admissibilité relativement à cette politique d'intérêt public.
 - Autorisation d'études pour les étrangers titulaires d'un permis de travail : Une politique d'intérêt public temporaire est entrée en vigueur le 27 juin 2023, pour une période de trois ans, afin de permettre aux titulaires de permis de travail admissibles d'étudier à temps plein ou à temps partiel sans avoir à obtenir de permis d'études.
 - Volet « Mobilité francophone » : Le 15 juin 2023, IRCC a annoncé le lancement d'un projet pilote de deux ans qui dispense les employeurs de l'exigence d'obtenir une EIMT pour les travailleurs de toutes les professions, à l'exception de celles du secteur agricole primaire, lors de l'embauche d'un étranger qui peut fournir la preuve qu'il possède un niveau d'expression orale et de compréhension de l'oral modéré en français, équivalant au niveau 5 des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC).
 - Attraction de talents technologiques (H-1B) : Le 16 juillet 2023, IRCC a lancé une nouvelle mesure de facilitation pour les titulaires de visas H-1B occupant une profession spécialisée. IRCC a atteint le plafond de 10 000 demandeurs principaux dans le cadre du programme et n'accepte plus de demandes. Les demandeurs acceptés recevront un permis de travail ouvert d'une durée maximale de trois ans leur permettant de travailler pour n'importe quel employeur, n'importe où au Canada.
 - Permis de travail ouvert pour les membres de la famille de travailleurs étrangers temporaires : En janvier 2023, le Canada a annoncé l'élargissement de l'admissibilité au permis de travail pour les conjoints et les personnes à charge de travailleurs dans le cadre d'une approche progressive.
 - La phase 1 a été mise en œuvre le 30 janvier 2023 et permet aux membres de la famille de travailleurs du PMI et du volet des postes à haut salaire du PTET d'être admissibles à un permis de travail ouvert.
 - La phase 2 n'a pas encore été mise en œuvre, mais elle permettra aux membres de la famille de travailleurs qui viennent au Canada dans le cadre du volet des postes à bas salaires du PTET d'être admissibles à un permis de travail ouvert.
 - La phase 3 comprend la consultation des partenaires agricoles afin d'évaluer la possibilité d'étendre cette mesure aux membres de la famille de travailleurs agricoles, notamment dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers.
 - Prolongation de la politique d'intérêt public visant la transition du statut de visiteur à celui de travailleur et de celle visant le changement d'employeur : Ces politiques d'intérêt public permettent aux visiteurs de demander un permis de travail depuis le Canada et aux travailleurs de changer d'employeur plus rapidement.
 - Stratégie en matière de compétences mondiales : Lancée en juin 2017, il permet aux entreprises d'accéder à des talents mondiaux en faisant entrer rapidement au Canada des travailleurs hautement qualifiés.

RÉCENTES MESURES DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS

- Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables :
 - Lancé en juin 2019, ce permis permet désormais aux travailleurs étrangers temporaires titulaires d'un permis de travail valide lié à un employeur donné qui subissent ou

risquent de subir des mauvais traitements de la part de cet employeur de quitter rapidement la situation d'abus et de chercher un nouvel emploi auprès d'un autre employeur.

- Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement a annoncé un investissement de 6,3 millions de dollars sur trois ans pour ce programme afin d'accélérer le traitement des dossiers et d'améliorer la prestation de services pour permettre aux travailleurs migrants vulnérables de quitter rapidement et en toute sécurité les situations d'abus. Des fonds supplémentaires pour la protection des travailleurs ont également été engagés dans le cadre du budget de 2022.
- Une formation spécialisée a été dispensée aux agents d'IRCC relativement aux approches tenant compte des traumatismes pour évaluer les demandes des travailleurs qui affirment avoir subi des mauvais traitement en milieu de travail.
- Promotion du recrutement équitable :
 - Le gouvernement a renforcé la réglementation applicable aux consultants en immigration et en citoyenneté accrédités grâce au nouveau Collège des consultants en immigration et en citoyenneté. Il a notamment créé un *Code de conduite professionnelle pour les consultants en immigration*, qui est entré en vigueur en juin 2022. Le code de conduite comprend une disposition sur les activités de recrutement que les consultants accrédités doivent respecter s'ils fournissent des services de recrutement.
 - IRCC collabore avec des partenaires internationaux comme l'Organisation internationale pour les migrations pour soutenir des projets de recrutement éthique dans le monde entier, notamment en appuyant le développement du *Réseau mondial des politiques sur le recrutement* et en renforçant les pratiques de recrutement dans des pays de départ comme le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Costa Rica.
- Réglementation sur la protection des travailleurs :
 - IRCC et EDSC ont modifié la réglementation relative au régime de conformité des employeurs afin de renforcer la protection des travailleurs. Les 13 nouvelles modifications réglementaires comprennent de nouvelles conditions pour les employeurs, comme l'interdiction de facturer des frais de recrutement aux travailleurs et l'obligation de fournir aux travailleurs de l'information sur leurs droits.
 - En septembre 2022, les nouvelles mesures réglementaires sont entrées en vigueur, protégeant les travailleurs étrangers temporaires et contribuant à prévenir les mauvais traitements et les abus.

PRINCIPAUX POINTS À RETENIR

- La délivrance de permis de travail aux étrangers est essentielle à l'économie canadienne, comme en témoignent la croissance et la demande année après année.
- La pandémie a attiré l'attention sur le rôle essentiel des travailleurs migrants au Canada, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'agriculture, et a mis en lumière la vulnérabilité de nombreux travailleurs.
- Cette question jouit toujours d'une grande visibilité auprès des intervenants (qui réclament principalement plus d'efficacité et de mesures de facilitation) et du public (qui s'inquiète de l'équité, de la protection des travailleurs étrangers et de l'incidence sur l'emploi au Canada).

INTERNATIONAL STUDENTS

CONTEXT

- Immigration, Refugees and Citizenship Canada manages the International Student Program and issues study permits to foreign nationals seeking study in Canada.
- The objectives of the international student program are for Canada to be a destination of choice for international students, and to establish a pool of talent for workers and/or permanent immigrants, ultimately providing economic and social benefits to Canada.
- The International Student Program is demand-driven. In 2022, there were over 1M¹ study permit holders in Canada.
- Provincial/Territorial ministries of education are solely responsible for designating institutions eligible to host students, while IRCC processes study permits for applicants accepted to the Designated Learning Institutions (DLIs) identified by the provinces and territories.
- For international students that meet program requirements to work in Canada during or following the completion of their studies or to transition to permanent residence, the International Student Program represents the first phase in a continuum:
 - Study
 - Work
 - Stay

IMPACTS

- International students are a significant and growing contributor to the economy.
 - Over \$22.3B annually in 2018, greater than exports of auto parts, lumber or aircraft.
 - There was a 195% increase in study permits issued between 2016 and 2022.
 - In a study by a global not-for-profit organization representing international education, Canada ranked 3rd in study destinations in 2022, up from 7th in 2015 .
- The education sector has become increasingly reliant on international students as a source of revenue.
- International students are also a promising pool of talent to be tapped for temporary work or permanent residency. However, the volume of international students in Canada now significantly exceeds the available levels space for permanent residence.
- International Student Profile for 2022:
 - Primarily from:
 - India (39%)
 - China (12%)
 - France (4%)

¹ This represents the stock of all study permit holders, regardless of when their permit was issued

- Destined to:
 - Ontario (50%)
 - British Columbia (21%)
 - Quebec (13%)
- Studying at:
 - College (42%)
 - University (40%)
 - Primary/secondary (13%)
 - Language (3%)

CURRENT PROGRAM

STUDY PHASE

- Foreign nationals destined to academic, professional or vocational training programs that are longer than six months in duration require a study permit.
- A student must meet all requirements:
 - Be accepted at a designated Canadian educational institution.
 - Meet admissibility requirements (i.e., financial, security and medical).
- All study permit holders are required to enroll at a Designated Learning Institution (DLI) and actively pursue their studies for the duration of their studies.
 - Unaccompanied minor international students must have a custodianship arrangement in place at the time of application for a study permit to ensure there are adequate arrangements in place for the care and support of the child while in Canada.
- IRCC conducts program monitoring to ensure students respect these requirements.
 - Post-secondary DLIs report to IRCC twice annually on the enrollment status of international students, allowing IRCC officers to investigate those who may be non-compliant and take action against them.
- Facilitated processing is available through the Student Direct Stream for those who meet upfront criteria (e.g., health, financial) in select markets (e.g., India, China, Philippines, Colombia, Vietnam).

WORK PHASE

- Eligible students can work on- and off-campus and participate in co-op programs during their studies.
- International student graduates of public universities and colleges are eligible for an open work permit up to a maximum of three years, based on the duration of their program of study (i.e., Post-Graduation Work Permit).
- The Post-Graduation Work Permit Program is a component of the International Mobility Program, which enables employers to hire temporary foreign workers without a Labour Market Impact Assessment.
- Private Career Colleges are excluded, with the exception of those in Quebec.

- Accompanying spouses may be eligible for work permits.

STAY PHASE

- All pathways to permanent residence (e.g., economic, family immigration programs) are available to international student graduates.
- Bonus points are awarded in Express Entry for Canadian study and work experience in permanent residency programs (e.g., Canadian Experience Class).

RECENT DEVELOPMENTS

- Rapid and significant growth in the International Student Program:
 - While international students make an economic contribution to DLIs and communities, increasing volume has brought to light challenges around housing pressures, program integrity, student vulnerabilities, and operational issues.
 - Long-term solutions are required to enhance client service, better protect international students, and address capacity constraints, in view of maintaining Canada's reputation as a destination of choice.
 - Program integrity and compliance efforts require ongoing collaboration with provinces and territories.
- Composition of student migration is changing and being monitored:
 - International students are largely from India.
 - Increasingly, students are destined to short-term college programs and with a growing concentration in Ontario.
 - Access to work and permanent residence appears to be driving student demand and the proliferation of some course offerings, which may be affecting the quality and integrity of some programs.
 - There are reports of non-genuine behavior and increasing submissions of fraudulent documents.
- Review of the International Student Program:
 - A review of the International Student Program is underway, to modernize it to better select and retain students that can meet Canada's economic and social-cultural needs, including francophone immigration, regionalization and labour market objectives.
 - Engagement on IRCC's Strategic Immigration Review is happening concurrently with stakeholders – collecting feedback on topics relevant to this program.
 - The Department is also undertaking a formal evaluation of the International Student Program, which will be completed in September 2024.

KEY TAKEAWAYS

- Attracting, selecting, and retaining international students is an important and growing responsibility for IRCC.
- Significant growth and strong linkages across all three phases of the continuum (i.e., study, work, and stay) brings opportunities and challenges.

- Canada's approach to international students involves the education sector and provinces and territories, and is well positioned to support economic, immigration and labour market objectives post-pandemic and over the longer term.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

CONTEXTE

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada gère le Programme des étudiants étrangers et délivre des permis d'études aux étrangers qui souhaitent étudier au Canada.
- Le Programme des étudiants étrangers a pour objectifs de faire du Canada une destination de choix pour les étudiants étrangers et d'établir un bassin de travailleurs et/ou d'immigrants permanents talentueux au pays, ce qui, au bout du compte, entraînera des retombées économiques et sociales pour le Canada.
- Le Programme des étudiants étrangers est axé sur la demande. En 2022, il y avait plus de 1 million¹ de titulaires de permis d'études au Canada.
- Les ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation ont la responsabilité exclusive de désigner les établissements autorisés à accueillir des étudiants étrangers. IRCC est chargé de traiter les permis d'études pour les demandeurs admis dans les établissements d'enseignement qui ont été désignés (EED) par les provinces et les territoires.
- Dans le cas des étudiants étrangers qui répondent aux exigences du programme pour travailler au Canada pendant ou après leurs études ou pour faire la transition vers la résidence permanente, le Programme des étudiants étrangers représente la première étape du continuum :
 - Études
 - Travail
 - Résidence permanente

LES IMPACTS

- Les étudiants étrangers apportent une contribution importante et croissante à l'économie.
 - Plus de 22,3 milliards de dollars en 2018, ce qui est supérieur aux exportations de pièces d'automobiles, de bois d'œuvre et d'aéronefs.
 - Il y a eu une augmentation de 195 % du nombre de permis d'études délivrés entre 2016 et 2022.
 - Dans une étude réalisée par une organisation mondiale sans but lucratif représentant le secteur de l'éducation internationale, le Canada s'est classé au 3^e rang des destinations d'études en 2022, en hausse par rapport à son 7^e rang en 2015.
- Le secteur de l'éducation compte de plus en plus sur les étudiants étrangers comme source de revenus.
- Les étudiants étrangers sont également considérés comme un bassin de talents prometteurs où puiser pour le travail temporaire ou la résidence permanente. Cependant, le nombre

¹ Ce chiffre représente le nombre total de titulaires de permis d'études, peu importe le moment où leur permis a été délivré.

d'étudiants étrangers au Canada dépasse maintenant largement le nombre de places d'admission disponibles pour la résidence permanente.

- Profil des étudiants étrangers en 2022
 - Principaux pays d'origine :
 - Inde (39 %)
 - Chine (12 %)
 - France (4 %)
 - Province de destination :
 - Ontario (50 %)
 - Colombie-Britannique (21 %)
 - Québec (13 %)
 - Établissement d'enseignement :
 - Collège (42 %)
 - Université (40 %)
 - École primaire/secondaire (13 %)
 - École de langue (3 %)

PROGRAMME ACTUEL

ÉTAPE DES ÉTUDES

- Les étrangers qui vont suivre des programmes de formation théorique, générale ou professionnelle d'une durée de plus de six mois doivent obtenir un permis d'études.
- Un étudiant doit satisfaire à toutes les exigences :
 - Être accepté dans un établissement d'enseignement canadien désigné;
 - Respecter les exigences en matière d'admissibilité (p. ex. contrôles financiers, de sécurité et médicaux).
- Les titulaires de permis d'études doivent s'inscrire à un établissement d'enseignement désigné (EED) et poursuivre activement leurs études pendant toute la durée de celles-ci.
 - Les étudiants étrangers mineurs non accompagnés doivent avoir conclu un accord de garde au moment de la demande de permis d'études afin de s'assurer que des dispositions adéquates ont été prises pour la garde et le soutien de l'enfant pendant son séjour au Canada.
- IRCC effectue une surveillance du programme pour s'assurer que les étudiants respectent ces exigences.
 - Les EED de niveau postsecondaire rendent compte deux fois par année à IRCC de l'état de l'inscription des étudiants étrangers, ce qui permet aux agents d'IRCC d'enquêter sur ceux qui pourraient ne pas être conformes et de prendre des mesures à leur égard.
- Un processus de traitement facilité est offert par le biais du Volet direct pour les études à ceux qui répondent aux critères initiaux (p. ex. santé, finances) dans certains marchés (p. ex. Inde, Chine, Philippines, Colombie, Vietnam).

ÉTAPE DU TRAVAIL

- Les étudiants admissibles peuvent travailler sur le campus et hors campus et participer à des programmes d'alternance travail-études pendant leurs études.
- Les étudiants étrangers diplômés des universités et collèges publics sont admissibles à un permis de travail ouvert valide pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans, selon la durée de leur programme d'études (p. ex. permis de travail post diplôme).
- Le Programme de permis de travail post diplôme est un volet du Programme de mobilité internationale, qui permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires sans étude d'impact sur le marché du travail.
- Les collèges privés d'enseignement professionnel sont exclus, à l'exception de ceux du Québec.
- Les conjoints qui accompagnent les demandeurs peuvent être admissibles à un permis de travail.

ÉTAPE DE LA RÉSIDENCE PERMANENTE

- Toutes les voies d'accès à la résidence permanente (p. ex. programmes d'immigration économique et familiale) sont offertes aux étudiants étrangers diplômés.
- Des points additionnels sont accordés dans Entrée express pour les études et l'expérience de travail au Canada dans le cadre de programmes de résidence permanente (p. ex. catégorie de l'expérience canadienne).

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

- Croissance importante et rapide du Programme des étudiants étrangers :
 - Bien que les étudiants étrangers apportent une contribution économique aux EED et aux collectivités, l'augmentation du volume a mis en lumière les défis liés aux pressions en matière de logement, à l'intégrité des programmes, aux vulnérabilités des étudiants et aux problèmes opérationnels.
 - Des solutions à long terme sont nécessaires pour améliorer le service à la clientèle, mieux protéger les étudiants étrangers et remédier aux contraintes de capacité, afin de préserver la réputation du Canada en tant que destination de choix.
 - Les efforts visant à assurer l'intégrité et la conformité du programme exigent une collaboration continue avec les provinces et territoires.
- La composition de la migration des étudiants évolue et fait l'objet d'un suivi :
 - Une grande proportion d'étudiants étrangers viennent de l'Inde;
 - Les étudiants optent de plus en plus pour des programmes collégiaux de courte durée, dans une proportion grandissante en Ontario.
 - L'accès à l'emploi et à la résidence permanente semble alimenter la demande de permis d'études et la prolifération de certains cours offerts, ce qui pourrait nuire à la qualité et à l'intégrité de certains programmes.
 - On signale des comportements non authentiques et une hausse du nombre de documents frauduleux soumis.

- Examen du Programme des étudiants étrangers :
 - Un examen du Programme des étudiants étrangers est en cours afin de le moderniser de manière à mieux sélectionner et garder au pays les étudiants qui peuvent répondre aux besoins économiques et socioculturels du Canada, y compris les objectifs au chapitre de l'immigration francophone, de la régionalisation et du marché du travail.
 - La collaboration entourant l'examen stratégique de l'immigration d'IRCC se déroule en parallèle avec les intervenants, alors que des commentaires sont recueillis sur des sujets pertinents pour le programme.
 - Le Ministère entreprend également une évaluation officielle du Programme des étudiants étrangers, laquelle sera terminée en septembre 2024.

PRINCIPAUX POINTS À RETENIR

- Attirer et sélectionner les étudiants étrangers et faire en sorte qu'ils s'installent au pays est une responsabilité importante et croissante pour IRCC.
- Une croissance importante et des liens solides entre les trois étapes du continuum (p. ex. études, travail et résidence permanente) apportent leur lot de possibilités et de défis.
- L'approche canadienne à l'égard des étudiants étrangers fait intervenir le secteur de l'éducation et les provinces et territoires, et le programme est bien positionné pour soutenir les objectifs liés à l'économie, à l'immigration et au marché du travail après la pandémie et à long terme.

FAMILY REUNIFICATION

CONTEXT

THE FAMILY REUNIFICATION PROGRAM ALLOWS CANADIAN CITIZENS AND PERMANENT RESIDENTS TO SPONSOR CERTAIN RELATIVES TO IMMIGRATE TO CANADA AS PERMANENT RESIDENTS. THE PROGRAM DELIVERS THE FAMILY REUNIFICATION COMPONENT OF THE *IMMIGRATION AND REFUGEE PROTECTION ACT* (IRPA), SUB-SECTION 12(1).

- Family reunification is one of three pillars of permanent immigration to Canada (alongside economic immigration and refugee protection). The Program reflects the IRPA objective “to see that families are reunited in Canada”. Program criteria are centered on the genuineness of a relationship between an applicant and a sponsor (Canadian or Permanent Resident relative).
- Foreign nationals can apply from overseas (i.e., the Family Class) or from within Canada (i.e., the Spouse or Common-Law Partner In Canada Class).
- Relatives who may be sponsored include:
 - Spouses, common-law partners, and conjugal partners
 - Parents and grandparents
 - Dependent children: defined largely as under age 22; biological or adopted, including intercountry adoptions
 - Other relatives in special circumstances: includes orphaned relatives under 18; last remaining relative
- A sponsor must:
 - be a Canadian citizen, permanent resident, or status Indian residing in Canada (with certain exceptions¹)
 - be at least 18 years of age
 - sign an undertaking to support their sponsored family for a defined period of time – between 3 years (spouses and partners) and 20 years (parents and grandparents – repaying any provincial social assistance given to the sponsored person during that period.

IMPACTS

- The Family Reunification Program complements other immigration streams. For example, an economic immigrant may later sponsor a spouse or parent. The program can help attract highly skilled economic immigrants who may want to sponsor their family.

¹ While residing abroad, a Canadian citizen can sponsor their spouse if they intended to reside in Canada once their spouse is approved for permanent residence.

- Outcomes:
 - Spouses and Partners: While applicants are not specifically selected for their skills, data demonstrate that they contribute to Canada's economy, often in sectors where labour market shortages exist (sales and services occupations; trade, transport and equipment operators and related occupations). Their incidence of employment is similar to the overall average for the Canadian population with slightly lower annual earnings.
 - Parents and Grandparents: Given the average age at admission, they are not expected to contribute significantly to the labour market. However, sponsored parents and grandparents contribute as economic enablers, for example, through the provision of child care, which allows sponsors to work or upgrade their skills.
- Family class applicants provide emotional and social support and enrich the social and cultural fabric of communities across the country. Some evidence suggests that immigrants coming to join family may be more likely to remain in Canada.

CURRENT PROGRAM

- In 2022, the Family Reunification Program represented 23% (97,338) of all permanent immigration to Canada.
- While family immigration impacts all jurisdictions across Canada, under *the Canada-Québec Accord*, Quebec has the authority to determine and assess the financial criteria for family class sponsorship agreements for Quebec-destined applicants.
- **Key Stats:**
 - In 2022, the top three source countries of birth (India, China, Philippines) represented 70% of newcomers admitted under the Family Reunification Program.
 - If accompanying family members admitted under other permanent resident streams (e.g., economic and refugee) are included, the family reunification objective of the program increases to approximately 60% of total permanent resident admissions.

Two Core Categories

- **Spouses, Partners, and Dependent Children (66% of family class)**
 - Service standard of 12 months for overseas spouses and partners.
 - No service standard for in-Canada spouses and partners.
 - Since 2019, spouses/partners in Canada who have submitted an application as a sponsored spouse/partner and are experiencing abuse on the part of their sponsor may apply for a temporary resident permit and/or expedited humanitarian and compassionate permanent resident application.
- **Parents and Grandparents (28% of family class)**
 - Annual intake limits ("caps") since 2014 to help manage demand, inventory levels and processing times.
 - No processing service standard.
 - Super Visa: Since 2011, parents and grandparents may access a special temporary resident visa valid for up to 10 years that allows stays in Canada of 5 years per entry.

s.21(1)(b)

RECENT DEVELOPMENTS

Spouses and Partners:

- The Department has implemented several measures to support and accelerate the processing of spousal sponsorship applications. These innovations include file digitization, remote processing, conducting remote interviews, the use of Advanced Analytics, the introduction of an online application portal, an increased number of decision makers assigned to permanent residence applications, and tools to facilitate the processing of these files.
- Moreover, on May 26, 2023, IRCC announced new measures to strengthen family reunification, including faster temporary resident visa processing so that families can be together sooner while they wait for their permanent residence to be finalized. Going forward, the visitor visa applications will be processed within 30 days.
- IRCC also announced a temporary public policy to issue open work permits to spousal applicants and their dependent children who reside with their sponsor in Canada and have a valid temporary resident status.

Parents and Grandparents:

- Since demand significantly exceeds the number of spaces available in the Immigration Levels Plan, the Department conducts an intake process to select and invite sponsors to apply. Intake of applications is a two-stage process established through Ministerial Instructions:
 - Interested sponsors submit an Interest to Sponsor form; and
 - The Department randomly selects and invites a limited number of interested sponsors to submit applications.
-
-

UPCOMING MILESTONES

-

Page 334

**is withheld pursuant to section
est retenue en vertu de l'article**

21(1)(b)

**of the Access to Information Act
de la Loi sur l'accès à l'information**

REGROUPEMENT FAMILIAL

CONTEXTE

LE PROGRAMME DE RÉUNIFICATION DES FAMILLES PERMET AUX CITOYENS CANADIENS ET AUX RÉSIDENTS PERMANENTS DE PARRAINER CERTAINS MEMBRES DE LEUR FAMILLE POUR QU'ILS IMMIGRENT AU CANADA À TITRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS. LE PROGRAMME OFFRE LA COMPOSANTE LIÉE AU REGROUPEMENT FAMILIAL DE LA *LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS* (LIPR), PARAGRAPHE 12(1).

- Étant l'un des trois piliers de l'immigration permanente au Canada (avec l'immigration économique et la protection des réfugiés), ce programme concrétise l'objectif de la LIPR consistant à « veiller à la réunification des familles au Canada ». Les critères du programme sont axés sur l'authenticité de la relation entre un demandeur et un répondant (membre de la famille qui est canadien ou résident permanent).
- Les étrangers peuvent présenter une demande dans le cadre de ce programme depuis l'étranger (c.-à-d. dans la catégorie du regroupement familial) ou le Canada (c.-à-d. dans la catégorie des époux ou conjoints de fait au Canada).
- Les catégories de membres de la famille qui peuvent être parrainés comprennent :
 - Époux, conjoints de fait et partenaires conjugaux
 - Parents et grands-parents
 - Enfants à charge : Généralement moins de 22 ans; enfants biologiques ou adoptés, y compris les enfants issus de l'adoption internationale
 - Autres membres de la famille dans des circonstances spéciales : P. ex. membres de la famille orphelins qui ont moins de 18 ans ou dernier survivant de la famille
- Un répondant doit :
 - être un citoyen canadien, un résident permanent ou un Indien inscrit résidant au Canada (sauf dans le cadre de certaines exceptions¹);
 - être âgé d'au moins 18 ans;
 - signer un engagement visant à subvenir aux besoins de la famille parrainée pendant une période définie – entre 3 ans (époux et conjoints) et 20 ans (parents et grands-parents) – en remboursant toute aide sociale provinciale accordée à la personne parrainée au cours de cette période.

LES IMPACTS

- Le Programme de regroupement familial est en interaction avec d'autres volets d'immigration et les complète, car un immigré de la catégorie économique, par exemple, parrainera plus

¹ La moyenne a été calculée sur la base de la proportion d'admissions pour regroupement familial pour chaque année de la période 2010-2020.

tard un conjoint ou un parent. Le programme peut aussi aider à attirer des immigrants économiques hautement qualifiés qui voudraient parrainer leur famille.

- **Résultats:**
 - Époux et conjoints : Bien que les demandeurs ne soient pas précisément sélectionnés pour leurs compétences, les données démontrent qu'ils contribuent à l'économie canadienne, souvent dans des secteurs où il y a des pénuries de main-d'œuvre (professions liées aux ventes et aux services, corps de métier, conducteurs de véhicules et d'équipement et professions connexes). Leur incidence d'emploi est semblable à la moyenne globale de la population canadienne ayant un revenu annuel légèrement inférieur.
 - Parents et grands-parents : Compte tenu de l'âge moyen à l'admission, on ne s'attend pas à ce qu'ils contribuent de façon importante au marché du travail. Cependant, les parents et les grands-parents parrainés contribuent à l'économie, par exemple en offrant des services de garde d'enfants, ce qui permet aux répondants de travailler ou d'améliorer leurs compétences.
- Les demandeurs de la catégorie de regroupement familial offre un soutien affectif et social; elle enrichit également le tissu social et culturel des collectivités partout au pays. Certaines données indiquent que les immigrants qui viennent au Canada afin de rejoindre leur famille sont plus susceptibles de rester au Canada.

PROGRAMME ACTUEL

- En 2022, le Programme de regroupement familial représentait 23 % (97,338) de l'ensemble de l'immigration permanente au Canada.
- Bien que l'immigration familiale ait des répercussions sur toutes les juridictions au Canada, au titre de l'*Accord Canada-Québec*, le Québec a le pouvoir de déterminer et d'évaluer les critères financiers des ententes de parrainage dans la catégorie du regroupement familial pour les demandeurs à destination du Québec.
- **Principales statistiques :**
 - En 2022, les trois principaux pays de naissance des demandeurs (Inde, Chine, Philippines) représentaient 70 % des nouveaux arrivants admis dans le cadre du Programme de réunification des familles.
 - Compte tenu des membres de la famille qui accompagnent les personnes admises dans le cadre d'autres programmes de résidence permanente (p. ex. l'immigration économique et les réfugiés), l'ampleur de l'immigration familiale au Canada est importante; elle représente environ 60 % du nombre total d'admissions de résidents permanents.

Deux Catégories Principales

- **Époux, conjoints et enfants à charge (66% de regroupement familial):**
 - Norme de service de 12 mois pour les époux et conjoints à l'étranger.
 - Aucune norme de service pour les époux et conjoints au Canada.

- Depuis 2019, les époux ou conjoints se trouvant au Canada qui ont présenté une demande à titre d'époux ou de conjoint parrainé et qui sont victimes de violence de la part de leur répondant peuvent demander un permis de séjour temporaire et/ou se prévaloir du processus accéléré de demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire.
- **Parents et grands-parents (28% de regroupement familial) :**
 - Limites annuelles de demandes reçues depuis 2014 pour gérer la demande, les niveaux d'immigration et les délais de traitement.
 - Aucune norme de service de traitement.
 - Super visa : Depuis 2011, les parents et les grands-parents peuvent avoir accès à un visa de résident temporaire spécial valide pour une période maximale de 10 ans qui permet un séjour au Canada de 5 ans par entrée.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Époux et Conjoints :

- Le Ministère a mis en œuvre plusieurs mesures afin d'appuyer et d'accélérer le traitement des demandes de parrainage conjugal. Ces innovations comprennent la numérisation des dossiers, le traitement à distance, la tenue d'entrevues à distance, l'utilisation de l'analytique avancée, le lancement d'un portail de demande en ligne, un nombre accru de décideurs assignés aux demandes de résidence permanente et des outils pour faciliter le traitement de ces dossiers.
- De plus, le 26 mai 2023, IRCC a annoncé de nouvelles mesures visant à renforcer la réunification des familles, y compris un traitement plus rapide des demandes de visa de résident temporaire, afin que les familles puissent être réunies plus rapidement en attendant que leur résidence permanente soit finalisée. À l'avenir, la plupart de ces demandes seront traitées dans les 30 jours suivants.
- IRCC a également annoncé une politique d'intérêt public temporaire visant à délivrer des permis de travail ouverts aux demandeurs de parrainage conjugal et à leurs enfants à charge qui résident avec leur répondant au Canada et qui ont un statut de résident temporaire valide.

Parents et Grands-parents :

- Étant donné que la demande de parrainage dépasse de beaucoup le nombre de places disponibles pour cette catégorie dans le Plan des niveaux d'immigration, le Ministère effectue un processus de réception des demandes afin de sélectionner et d'inviter équitablement les répondants souhaitant présenter une demande, ainsi que pour gérer les niveaux d'immigration et les délais de traitement. La réception des demandes est un processus en deux étapes établi par des instructions ministérielles :
 - Le répondant présente un formulaire d'intérêt pour le parrainage;
 - Le Ministère choisit au hasard un nombre limité de répondants intéressés et les invite à présenter une demande.

s.21(1)(b)

-

-

JALONS À VENIR

-

REFUGEE RESETTLEMENT

CONTEXT

CANADA'S REFUGEE RESETTLEMENT PROGRAM IS A LONGSTANDING HUMANITARIAN TRADITION GROUNDED IN THE 1951 REFUGEE CONVENTION AND *IMMIGRATION AND REFUGEE PROTECTION ACT*

REFUGEES

According to the Refugee Convention, refugees are those who have a well-founded fear of persecution based on:

- Race
- Religion
- Nationality
- Political opinion
- Membership in a particular social group

This definition is included in the *Immigration and Refugee Protection Act (IRPA)*, and is the foundation for refugee status determination. According to the Regulations, refugees who are eligible for resettlement may also include those who have been and continue to be affected by civil war, armed conflict, or massive violations of human rights.

DURABLE SOLUTIONS

The United Nations Refugee Agency (UNHCR) promotes three durable solutions for refugees as part of its core mandate, in order of preference:

- Voluntary repatriation
- Local integration in the country of asylum
- Resettlement to a third country

The first two durable solutions are the focus of the international community. First, to resolve the conditions that are leading to displacement (e.g. war/violence, repression against certain groups), and second, to ensure that displaced individuals can live in the new communities where they have sought refuge, because the goodwill of the international community will never be enough to resettle all refugees globally.

Resettlement is used when refugees do not have a durable solution in their first country of asylum, and cannot be voluntarily repatriated – it is typically used by the UNHCR as the last solution. Once resettled to Canada, refugees receive protected person and permanent resident status and may not be returned to a country of persecution (concept of “non-refoulement”).

IMPACTS

- According to the UNHCR, the number of people forcibly displaced by persecution, conflict, violence, human rights violations and events seriously disturbing public order grew by 21 per cent in 2022, representing an estimated **108.4 million people globally**. This includes:

- 35.3 million refugees, including 29.4 million refugees under UNHCR's mandate and 5.9 million Palestine refugees
 - 62.5 million internally displaced people
 - 5.4 million asylum-seekers
 - 5.2 million other people in need of international protection, including stateless persons (4.4 million).
- Refugees are people who have fled persecution, war, or violence and have crossed an international border to find safety. They have been determined to meet the legal definition of a refugee by either the UNHCR or their country of asylum.
 - Internally displaced persons are forced to flee their homes, often for the same reasons as refugees, but have not crossed a border to find safety. Unlike refugees, they are on the run in their country of nationality or habitual residence.
 - Asylum seekers are people who have fled their home country to seek international protection in another country, but whose request for sanctuary has yet to be processed.
 - 'Other people in need of international protection' includes other persons of concern who have been forcibly displaced across international borders and / or require international protection (e.g. stateless individuals).

CURRENT PROGRAM

CANADA'S REFUGEE RESETTLEMENT PROGRAM

Refugees are selected overseas for resettlement and provided with supports upon arrival:

- Government-assisted refugees are identified primarily by the UNHCR as well as other referral partners. The Government provides settlement services and income support for one year.
- Privately sponsored refugees are identified by Canadians, mostly on the basis of family and/or cultural connections of other recently arrived refugees. Sponsors provide income and settlement support for one year.
- Refugees referred by the UNHCR are sometimes identified as cases that could be matched with a private sponsor, who provides settlement support and 6 months of income support, while the Government provides the remaining 6 months of income support (Blended Visa Office-Referral Program).
- Canada has also begun experimenting with **complementary pathways** for refugees and other displaced persons, which create other ways for individuals to find durable solutions outside of traditional resettlement programs. This includes Canada's Economic Mobility Pathways Pilot, designed to help skilled refugees and other displaced persons immigrate to Canada through existing economic programs.
- Given Canada's leadership in resettlement and complementary pathways, the Department leads state efforts in international engagement fora, including:
 - **Global Refugee Sponsorship Initiative (GRSI)**: The GRSI brings together Canada with the UNHCR, University of Ottawa's Refugee Hub, and a number of philanthropic organizations, to encourage state and civil society partners around the globe to develop and expand community sponsorship of refugees programs.
 - **Global Task Force on Refugee Labour Mobility (GTF)**: Canada is the Chair of the GTF, until March 2024, of a multi-sectoral, global initiative which aims to advocate for and promote labour mobility pathways for refugees and displaced people, drawing on Canada's

Economic Mobility Pathways Pilot. Membership in the Task Force encompasses governments, private sector/employers as well as non-governmental partners.

THE RESETTLEMENT PROGRAM IS RELIANT ON KEY PARTNERS

Overseas

- The UNHCR is a key humanitarian partner for Canada, by supporting the delivery of Canada's resettlement program as well as global efforts to assist and find solutions for refugees and other forcibly-displaced persons.
- The UNHCR is Canada's primary referral partner for Government-Assisted refugees to Canada. The Department also works with civil society organizations to identify and refer refugees that may be out of UNHCR's reach; for example, Rainbow Railroad refers LGBTQI+ refugees, and Frontline Defenders and Protectdefenders.eu refer human rights defenders.
- The International Organization for Migration also provides critical logistical support (i.e. interpretation, transportation to and from interviews, orientations, form filling, and transportation to Canada).

In Canada

- For Government-Assisted refugees, resettlement service providers provide income support and services to refugees upon arrival (e.g. temporary housing, orientation, links to integration services such as language training) on behalf of the Government of Canada.
- Private sponsors refer cases for resettlement and provide settlement and financial supports to refugees that have been approved.
- Communities in provinces and territories receive refugees based on settlement capacity, family connections, the availability of medical services, and other factors.
- The Province of Quebec operates its own resettlement program under the Canada-Quebec Accord.
- The Department also engages regularly with refugee advocacy and sponsorship groups such as the Canadian Council for Refugees, Rainbow Coalition for Refugees, and the Sponsorship Agreement Holder Council.

RECENT DEVELOPMENTS

- **Human Rights Defenders:** In 2021, IRCC addressed a mandate letter commitment by adding 250 Government-Assisted resettlement spaces per year dedicated to human rights defenders. In 2023, IRCC grew this stream to 500 spaces per year and deepened its partnership with leading human rights defender protection organizations including Front Line Defenders and ProtectDefenders as direct referral partners, along with UNHCR.
- **Uyghurs:** Private Member's Motion 62 calls on the Government to resettle 10,000 vulnerable Uyghurs and other Turkic Muslim that have fled to third countries from China and lack a durable solution. The motion is to be implemented over two years, starting in 2024, and is above regular resettlement levels. An implementation plan must be tabled in Parliament by November 1, 2023.
-

s.21(1)(b)

- **Private sponsorship intake and processing:** To address growing inventories and long wait times in the Private Sponsorship of Refugees (PSR) program, the Budget Implementation Act (2023) included an amendment to the *Immigration and Refugee Protection Act* to clarify that the Minister may give instructions regarding processing applications in the PSR Program. Work is underway to leverage the new legislative authorities to develop and implement application intake controls that will address backlog challenges.
- **Private sponsorship regulations.** The Department recently introduced a Program Integrity Framework for the PSR program to ensure that sponsors are meeting program requirements and that sponsored refugees are receiving the support required to succeed.
- **International engagements:** Canada has long supported the Global Compact on Refugees, which provides a framework for more predictable and equitable responsibility-sharing among states and other actors involved in refugee protection. The Department is currently preparing for the Ministerial-level Global Refugee Forum taking place December 12-15, 2023 in Geneva, where Canada will join with like-minded countries in making public pledges related to refugee protection and resettlement, and participate in high level events, including potentially a Ministerial-level event on refugee labour mobility.

UPCOMING MILESTONES

- Canada's Refugee Resettlement Program continues a long-standing humanitarian tradition and commitment to international law, grounded in the 1951 Refugee Convention and Canada's *Immigration and Refugee Protection Act*.
- Globally, migration and refugee needs are at all-time highs. UNHCR estimates that in 2022, 1,473,156 individuals will be in need of resettlement as a durable solution. In 2021, only 39,300 refugees were resettled globally.
- In 2022, Canada continued to be a global leader in refugee resettlement, resettling 46,532 refugees, including 23,912 government-assisted refugees, 22,520 privately sponsored refugees, and 100 blended visa-office referred refugees.

- Canada will continue to be a global leader in refugee resettlement, with plans to resettle 144,170 refugees between 2023-2025, working with UNHCR, IOM and civil society organizations overseas and in Canada to do so.
- Through its role in international fora – including the GRSI, the GTF and upcoming Global Refugee Forum – Canada demonstrates its leadership in both traditional refugee resettlement and in innovating in the area of complementary pathways.

RÉINSTALLATION DES RÉFUGIÉS

CONTEXTE

LE PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DES RÉFUGIÉS DU CANADA EST UNE TRADITION HUMANITAIRE DE LONGUE DATE QUI REPOSE SUR LA CONVENTION DE 1951 RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS ET SUR LA *LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS*

RÉFUGIÉS

Selon la Convention sur les réfugiés, les réfugiés sont ceux qui ont une crainte fondée de persécution fondée sur :

- Race
- Religion
- Nationalité
- Opinion politique
- Appartenance à un groupe social particulier

Cette définition est incluse dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et constitue le fondement de la détermination du statut de réfugié. Selon le Règlement, les réfugiés éligibles à la réinstallation peuvent également inclure ceux qui ont été et continuent d'être touchés par une guerre civile, un conflit armé ou des violations massives des droits de l'homme.

SOLUTIONS DURABLES

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) promeut trois solutions durables pour les réfugiés dans le cadre de son mandat principal, par ordre de préférence :

- Rapatriement volontaire
- Intégration locale dans le pays d'asile
- Réinstallation dans un pays tiers

Les deux premières solutions durables sont au centre de l'attention de la communauté internationale. Premièrement, résoudre les conditions qui conduisent au déplacement (p. ex. guerre/violence, répression contre certains groupes), et deuxièmement, veiller à ce que les personnes déplacées puissent vivre dans les nouvelles communautés où elles ont cherché refuge, car la bonne volonté de la communauté internationale ne suffira jamais à réinstaller tous les réfugiés dans le monde.

La réinstallation est utilisée lorsque les réfugiés n'ont pas de solution durable dans leur premier pays d'asile et ne peuvent pas être rapatriés volontairement - elle est généralement utilisée par le HCR comme dernière solution. Une fois au Canada, les réfugiés reçoivent le statut de personne protégée et de résident permanent et ne peuvent pas être renvoyés dans un pays de persécution (concept de « non-refoulement »).

LES IMPACTS

- Selon le HCR, le nombre de personnes déplacées de force par la persécution, les conflits, la violence, les violations des droits de l'homme et les événements troublant gravement l'ordre public a augmenté de 21 pour cent en 2022, ce qui représente environ **108,4 millions de personnes dans le monde**. Ceci comprend:
 - 35,3 millions de réfugiés, dont 29,4 millions de réfugiés relevant du mandat du HCR et 5,9 millions de réfugiés palestiniens
 - 62,5 millions de déplacés internes
 - 5,4 millions de demandeurs d'asile
 - 5,2 millions d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale, y compris les apatrides (4,4 millions).
- Les réfugiés sont des personnes qui ont fui la persécution, la guerre ou la violence et qui ont traversé une frontière internationale pour trouver la sécurité. Ils ont été déterminés à répondre à la définition légale d'un réfugié soit par le HCR, soit par leur pays d'asile.
- Les déplacés internes sont contraints de fuir leur foyer, souvent pour les mêmes raisons que les réfugiés, mais n'ont pas traversé de frontière pour trouver la sécurité. Contrairement aux réfugiés, ils sont en fuite dans leur pays de nationalité ou de résidence habituelle.
- Les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont fui leur pays d'origine pour demander une protection internationale dans un autre pays, mais dont la demande d'asile n'a pas encore été traitée.
- Les « autres personnes ayant besoin d'une protection internationale » comprennent d'autres personnes relevant de la compétence du HCR qui ont été déplacées de force à travers les frontières internationales et/ou ont besoin d'une protection internationale (p. ex., les apatrides).

PROGRAMMES ACTUELS

PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DES RÉFUGIÉS DU CANADA

Les réfugiés sont sélectionnés pour la réinstallation et bénéficient d'un soutien à leur arrivée :

- Les réfugiés pris en charge par le gouvernement sont identifiés principalement par le HCR ainsi que par d'autres partenaires d'aiguillage. Le gouvernement fournit des services d'établissement et un soutien du revenu pendant un an.
- Les réfugiés parrainés par le secteur privé sont identifiés par les Canadiens, principalement sur la base des liens familiaux et/ou culturels d'autres réfugiés récemment arrivés. Les parrains fournissent un soutien au revenu et à l'établissement pendant un an.
- Les réfugiés référés par le HCR sont parfois identifiés comme des cas qui pourraient être jumelés à un parrain privé, qui fournit une aide à l'établissement et 6 mois de soutien du revenu, tandis que le gouvernement fournit les 6 mois restants de soutien du revenu (Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau de visas).

- Le Canada a également commencé à expérimenter des **voies complémentaires** pour les réfugiés et autres personnes déplacées, qui créent d'autres moyens pour les individus de trouver des solutions durables en dehors des programmes de réinstallation traditionnels. Cela comprend le Projet pilote sur la voie à la mobilité économique du Canada, conçu pour aider les réfugiés qualifiés et les autres personnes déplacées à immigrer au Canada par le biais des programmes économiques existants.
- Étant donné le leadership du Canada en matière de réinstallation et de voies complémentaires, le Ministère dirige les efforts des États dans les forums d'engagement internationaux, notamment :
 - **Initiative mondiale de parrainage de réfugiés (IMPR)** : L'IMPR rassemble le Canada avec le HCR, le Carrefour des réfugiés de l'Université d'Ottawa et un certain nombre d'organisations philanthropiques, afin d'encourager les partenaires de l'État et de la société civile du monde entier à développer et à étendre le parrainage communautaire des programmes de réfugiés.
 - **L'alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés (L'alliance mondiale)**: Le Canada préside l'Alliance mondiale, jusqu'en mars 2024, d'une initiative mondiale multisectorielle qui vise à défendre et à promouvoir des voies de mobilité de la main-d'œuvre pour les réfugiés et les personnes déplacées, en s'appuyant sur le Projet pilote sur la voie à la mobilité économique du Canada. La composition du groupe de travail de l'Alliance mondiale comprennent les gouvernements, le secteur privé/les employeurs ainsi que les partenaires non gouvernementaux.

LE PROGRAMME DE RÉINSTALLATION EST TRIBUTAIRE DE SES PRINCIPAUX PARTENAIRES

À l'étranger

- Le HCR est un partenaire humanitaire clé pour le Canada, en soutenant la prestation du programme de réinstallation du Canada ainsi que les efforts mondiaux pour aider et trouver des solutions pour les réfugiés et autres personnes déplacées de force.
- Le HCR est le principal partenaire de référence du Canada pour les réfugiés parrainés par le gouvernement au Canada. Le Ministère travaille également avec des organisations de la société civile pour identifier et orienter les réfugiés qui pourraient être hors de portée du HCR ; par exemple, Rainbow Railroad fait référence aux réfugiés LGBTQI+, et Frontline Defenders et Protectdefenders.eu font référence aux défenseurs des droits de l'homme.
- L'Organisation internationale pour les migrations fournit également un soutien logistique essentiel (c.-à-d. l'interprétation, le transport vers et depuis les entrevues, l'orientations, le remplissage de formulaires et le transport vers le Canada).

Au Canada

- Pour les réfugiés parrainés par le gouvernement, les fournisseurs de services de réinstallation offrent un soutien du revenu et des services aux réfugiés à leur arrivée (p. ex. un logement temporaire, l'orientation, des liens vers des services d'intégration comme la formation linguistique) au nom du gouvernement du Canada.
- Les parrains privés réfèrent les cas pour la réinstallation et fournissent un soutien financier et d'établissement aux réfugiés qui ont été approuvés.
- Les communautés des provinces et des territoires accueillent des réfugiés en fonction de leur capacité d'établissement, des liens familiaux, de la disponibilité des services médicaux et d'autres facteurs.

s.21(1)(b)

- La province de Québec gère son propre programme de réinstallation en vertu de l'Accord Canada-Québec.
- Le Ministère collabore également régulièrement avec des groupes de défense des réfugiés et de parrainage tels que le Conseil canadien pour les réfugiés, la Rainbow Coalition for Refugees et le Sponsorship Agreement Holder Council.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

- **Défenseurs des droits de l'homme** : En 2021, IRCC a répondu à un engagement de la lettre de mandat en ajoutant 250 places de réinstallation assistées par le gouvernement par an dédiées aux défenseurs des droits de l'homme. En 2023, IRCC a augmenté ce volet à 500 places par an et a approfondi son partenariat avec les principales organisations de protection des défenseurs des droits humains y compris Front Line Defenders et ProtectDefenders en tant que partenaires d'orientation directe, avec le HCR.
- **Ouïghours** : Membre privé la motion 62 appelle le gouvernement à réinstaller 10 000 Ouïghours et autres musulmans turcs vulnérables qui ont fui la Chine vers des pays tiers et qui n'ont pas trouvé de solution durable. La motion doit être mise en œuvre sur deux ans, à compter de 2024, et dépasse les niveaux de réinstallation habituels. Un plan de mise en œuvre doit être déposé au Parlement d'ici le 1^{er} novembre 2023.

3
1

s.21(1)(b)

Admission et traitement des demandes de parrainage privé : Pour faire face aux inventaires croissants et aux longs délais d'attente dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR), la Loi d'exécution du budget (2023) a inclus une modification à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de préciser que le ministre peut donner des instructions concernant le traitement des demandes dans le cadre du PPPR. Des travaux sont en cours pour tirer parti des nouveaux pouvoirs législatifs afin d'élaborer et de mettre en œuvre des contrôles de réception des demandes qui permettront de résoudre les problèmes d'arriérés.

- **Réglementation du parrainage privé :** Le Ministère a récemment introduit un cadre d'intégrité du programme pour le programme RPSP afin de s'assurer que les répondants satisfont aux exigences du programme et que les réfugiés parrainés reçoivent le soutien nécessaire pour réussir.
- **Engagements internationaux :** Le Canada soutient depuis longtemps le Pacte mondial sur les réfugiés, qui fournit un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et équitable des responsabilités entre les États et les autres acteurs impliqués dans la protection des réfugiés. Le Ministère se prépare actuellement pour le Forum mondial sur les réfugiés de niveau ministériel qui se tiendra du 12 au 15 décembre 2023 à Genève, où le Canada se joindra à des personnes partageant les mêmes idées pour prendre des engagements publics liés à la protection et à la réinstallation des réfugiés et participer à des événements de haut niveau, y compris potentiellement un événement de niveau ministériel sur la mobilité de la main-d'œuvre des réfugiés.

JALONS À VENIR

- Le Programme canadien de réinstallation des réfugiés perpétue une tradition humanitaire de longue date et un engagement envers le droit international, fondé sur la Convention de 1951 sur les réfugiés et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada.
- À l'échelle mondiale, les besoins en matière de migration et de réfugiés n'ont jamais été aussi élevés. Le HCR estime qu'en 2022, 1 473 156 personnes auront besoin d'être réinstallées comme solution durable. En 2021, seuls 39 300 réfugiés ont été réinstallés dans le monde.
- En 2022, le Canada a continué d'être un chef de file mondial en matière de réinstallation des réfugiés, réinstallant 46 532 réfugiés, dont 23 912 réfugiés pris en charge par le gouvernement, 22 520 réfugiés parrainés par le secteur privé et 100 réfugiés mixtes référés par les bureaux des visas.
- Le Canada continuera d'être un chef de file mondial en matière de réinstallation des réfugiés, avec des plans pour réinstaller 144 170 réfugiés entre 2023 et 2025, en collaboration avec le HCR, l'OIM et les organisations de la société civile à l'étranger et au Canada.
- Grâce à son rôle dans les forums internationaux - y compris IMPR, l'Alliance mondiale et le prochain Forum mondial sur les réfugiés - le Canada démontre son leadership à la fois dans la réinstallation traditionnelle des réfugiés et dans l'innovation dans le domaine des voies complémentaires.

HUMANITARIAN AND COMPASSIONATE CONSIDERATIONS AND PUBLIC POLICY

CONTEXT

- Humanitarian and Compassionate (H&C) considerations and public policies are discretionary tools that provide the Minister with the authority to grant permanent resident status, or an exemption from requirements of the *Immigration and Refugee Protection Act* or Regulations, for foreign nationals who would not otherwise qualify in an existing immigration class or program.
- These discretionary tools allow flexibility for deserving and exceptional cases and are widely viewed as the legislation's "safety net".
- An applicant who is not otherwise eligible for permanent residence or is inadmissible can apply for H&C considerations (section 25). Outside Canada, H&C is most used to provide exemptions from provisions of the Act. H&C can also be requested for individuals or used on the Minister's initiative to grant exemptions or to facilitate permanent residence.
- The public policy provision (section 25.2) addresses the situation of a group of foreign nationals in similar circumstances whereby the Minister seeks to allow them to enter or remain in Canada when they do not meet the eligibility criteria of an existing immigration class or program, or who may be inadmissible.

IMPACTS

- The 'H&C and other' category within the Immigration Levels Plan has traditionally accounted for approximately 1.5% of overall admissions. This increased to 2.8% in 2021 and 2% in 2022, primarily due to admissions under public policies (e.g. Health care workers during the pandemic, Extended family of former Afghan interpreters, Families of victims of recent air disasters, Hong Kong).
 - Prior to 2020, less than ten public policies per year were issued. This increased to 26 in 2020, 53 in 2021 and 25 in 2022.
- This admissions category is oversubscribed as it is challenging to plan immigration levels for emerging priority situations that require a rapid immigration response.
- In addition to responding to humanitarian crises, public policies are used to facilitate family reunification in special circumstances, act as a stop-gap temporary "fix" to address operational issues, for national interest purposes, to implement pilot or bespoke programs, and/or as a bridging mechanism until such time as a regulatory amendment can be effected.
- While public policies represent a useful and effective tool, the significant increase in the past few years of public policies contributes to operational pressures, including processing and IT requirements, which could displace admissions under other programs.

CURRENT PROGRAM

H&C

- As the Minister, you have the authority to grant exemptions or permanent residence on H&C grounds or it may be exercised by a delegated officer.
- H&C cannot be used to overcome the most serious inadmissibilities – Security, Human or International Rights Violations, Organized Criminality (sections 34, 35, 37 of the Act).
- Delegated officers consider all factors presented by the applicant and conduct a global assessment (e.g. establishment in Canada, best interests of any child affected by the application, health considerations, factors in the country of origin, among others).

Public Policy

- As Minister, you have the authority to issue public policies under section 25.2. Officers assess eligibility based on the conditions outlined in the public policy. Public policies cannot amend provisions of the Act or Regulations or create new ones.
-
- For temporary residence, public policies are implemented for fee waivers, to waive eligibility criteria related to visitor visas, work and study permits, and may also provide exemptions from inadmissibility.
- Public policies can grant permanent residence for a specific group of individuals with common eligibility criteria (in Canada), and/or to exempt applicants from some or all of the eligibility criteria of an immigration class or program (mostly overseas), and could also include exemptions from inadmissibility and fee waivers.

RECENT DEVELOPMENTS

- The list of published public policies can be found on the Department's website. The most recent public policies to facilitate or grant permanent residence in humanitarian situations outside the Refugee program, include:
 - The public policy providing new permanent residence pathways for Hong Kong residents to remove the education requirement of stream B (work experience in Canada). This change was announced on July 11, 2023, and comes into effect on August 15, 2023.
 - A public policy to grant permanent residence for Ukrainians with family in Canada was announced on July 15, 2023 and comes into effect on October 23, 2023.
-

- The Department is currently undertaking a review on the development, implementation and monitoring of public policies to take stock of lessons learned and assess the cumulative impacts of public policies put in place in the last few years.

UPCOMING MILESTONES

- Discretionary tools allow flexibility to address the unique needs of applicants and to allow rapid immigration responses in compelling situations.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE HUMANITAIRE ET POLITIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC

CONTEXTE

- Les considérations d'ordre humanitaire (CH) et les politiques d'intérêt public sont des outils discrétionnaires qui confèrent au ministre le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent, ou une exemption des exigences de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ou du Règlement, aux étrangers qui ne seraient pas autrement admissibles dans une catégorie ou un programme d'immigration.
- Ces outils discrétionnaires offrent une marge de manœuvre dans les cas méritants et exceptionnels et sont largement considérés comme le « filet de sécurité » de la législation.
- Un demandeur qui n'est pas autrement admissible à la résidence permanente ou qui est interdit de territoire peut présenter une demande CH (article 25). À l'étranger, les considérations d'ordre humanitaire sont utilisées pour offrir des exemptions aux dispositions de la Loi. Des considérations d'ordre humanitaire peuvent être demandées pour des particuliers ou utilisées à l'initiative du ministre pour accorder des exemptions ou faciliter l'attribution de la résidence permanente.
- La disposition sur la politique d'intérêt public (article 25.2) traite de la situation de certains ressortissants étrangers dans des circonstances similaires que le ministre cherche à laisser entrer ou demeurer au Canada, même s'ils ne satisfont pas aux critères d'admissibilité d'une catégorie ou d'un programme d'immigration existant, ou s'ils sont interdits de territoire.

LES IMPACTS

- La catégorie « CH et autres » représente traditionnellement environ 1,5 %¹ des admissions globales. Ce chiffre est passé à 2,8 % en 2021 et à 2 % en 2022, principalement en raison des admissions dans le cadre de politiques d'intérêt public (p. ex. les travailleurs de la santé pendant la pandémie, les membres de la famille élargie d'anciens interprètes afghans, les membres de la famille de victimes de récentes catastrophes aériennes, certains ressortissants de Hong Kong).
 - Avant 2020, moins de dix politiques d'intérêt public par an étaient adoptées. Ce nombre est passé à 26 en 2020, à 53 en 2021 et à 25 en 2022.
- Cette catégorie d'admissions fait l'objet de plus de demandes que prévu, car il est difficile de tenir compte efficacement, dans le Plan des niveaux, des nouvelles situations prioritaires qui nécessitent une réponse rapide en matière d'immigration.

¹ CDO-23-0086

- En plus d'offrir d'offrir une réponse aux crises humanitaires, les politiques d'intérêt public sont utilisées pour faciliter le regroupement familial dans des circonstances particulières, offrir une « solution » temporaire en vue de résoudre les problèmes opérationnels, répondre à des cas d'intérêt national, mettre en œuvre des programmes pilotes ou sur mesure ou offrir un mécanisme de transition jusqu'à ce qu'une modification réglementaire puisse être effectuée.
- Bien que les politiques d'intérêt public représentent un outil utile et efficace, l'augmentation significative de leur nombre au cours des dernières années contribue aux pressions opérationnelles, y compris sur le traitement et les capacités informatiques, et pourrait venir empiéter sur les admissions dans d'autres programmes.

PROGRAMME ACTUEL

CH

- En tant que ministre, vous avez le pouvoir d'accorder des exemptions ou d'attribuer la résidence permanente selon des considérations d'ordre humanitaire, ou cette décision peut être prise par un agent délégué.
- Les considérations d'ordre humanitaire ne peuvent pas être utilisées pour faire fi des interdictions de territoire les plus graves : sécurité, violations des droits de la personne ou internationaux, crime organisé (articles 34, 35, 37 de la Loi).
- Les agents délégués examinent tous les facteurs présentés par le demandeur et procèdent à une évaluation globale (p. ex. l'établissement au Canada, l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par la demande, les considérations en matière de santé, la situation dans le pays d'origine, entre autres).

Politique d'intérêt public

- En tant que ministre, vous avez le pouvoir d'adopter des politiques d'intérêt public en vertu de l'article 25.2. Les agents évaluent l'admissibilité en fonction des conditions énoncées dans ces politiques. Les politiques d'intérêt public ne peuvent venir modifier les dispositions de la Loi ou du Règlement ou en créer de nouvelles.
- (
- (
- Concernant la résidence temporaire, des politiques d'intérêt public sont mises en œuvre pour des dispenses de frais et pour renoncer aux critères d'admissibilité liés aux visas de visiteur, aux permis de travail et d'études; elles peuvent également prévoir des exemptions aux interdictions de territoire.
- En vertu de politiques d'intérêt public, on peut accorder la résidence permanente à un groupe donné de personnes affichant des critères d'admissibilité communs (au Canada) ou exempter les demandeurs de certains ou de la totalité des critères d'admissibilité d'une catégorie ou d'un

programme d'immigration (principalement à l'étranger), et peut aussi inclure des exemptions aux interdictions de territoire et des dispenses de frais.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

- La liste des politiques d'intérêt public publiées se trouve sur le site Web. Les politiques d'intérêt public les plus récentes pour faciliter ou accorder la résidence permanente dans des situations humanitaires en dehors du Programme des réfugiés comprennent :
 - La politique d'intérêt public offrant de nouvelles voies de résidence permanente aux résidents de Hong Kong afin d'éliminer l'exigence relative aux études dans le cadre du volet B (expérience de travail au Canada). Ce changement a été annoncé le 11 juillet 2023 et entre en vigueur le 15 août 2023.
 - Une politique d'intérêt public accordant la résidence permanente aux Ukrainiens ayant de la famille au Canada a été annoncée le 15 juillet 2023 et entre en vigueur le 23 octobre 2023.
-
- Le Ministère entreprend actuellement une réflexion sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques d'intérêt public afin de faire le bilan des leçons tirées et d'évaluer les répercussions cumulées des politiques d'intérêt public mises en place au cours des dernières années.

JALONS À VENIR

- Des outils discrétionnaires offrent une marge de manœuvre pour répondre rapidement, par des mesures d'immigration, à des situations contraignantes ou à des besoins uniques de certains demandeurs.

ASYLUM

CONTEXT

CANADA'S ASYLUM SYSTEM REFLECTS OUR DOMESTIC LEGAL FRAMEWORK, OUR INTERNATIONAL OBLIGATIONS, AND HUMANITARIAN TRADITIONS. ONCE IN CANADA, INDIVIDUALS HAVE A RIGHT TO SEEK ASYLUM AND MAY NOT BE RETURNED TO A COUNTRY OF PERSECUTION (CONCEPT OF "NON-REFOULEMENT").¹

- Refugee protection is about saving lives and providing refuge to the persecuted and displaced. Canada's objectives are to establish fair and efficient asylum procedures that will maintain the integrity of the Canadian refugee protection system.
- In accordance with the *Immigration and Refugee Protection Act (IRPA)*, refugee protection (protected person status) is conferred on a person who fits the definition of a refugee as enumerated in the *Refugee Convention* as well as a person who faces a risk to life or cruel and unusual treatment or punishment in another country.
- International and domestic law defines someone as a convention refugee if they are outside their country of nationality, if stateless, or outside of their former country of habitual residence, and have a well-founded fear of persecution based on race, religion, nationality, political opinion, membership in a particular social group. In Canada, membership in a "social group" category includes claims from LGBTQI+ persons, or persons facing persecution for gender-related reasons.

WHO SEEKS ASYLUM IN CANADA?

- Global levels of forced displacement are at record levels. The United Nations Refugee Agency reported that globally 108.4M million people were displaced at the end of 2022 (or 1 in 74 persons), including an estimated over 35 million refugees/asylum seekers. Despite geographic isolation, Canada has seen a significant rise in asylum claims in recent years.
- Foreign nationals can make an asylum claim in Canada at a CBSA office inland or ports-of-entry (POE) (land border, marine, or airports) or at an inland IRCC office, with claims made online or in person. A significant proportion of asylum claimants arrive as temporary residents, such as visitors (with or without a visa), temporary foreign workers, and international students. Other foreign nationals may also make a refugee claim in Canada, including individuals who do not have any valid identity document or may show a false identity document.
- Once in Canada, eligibility to make an asylum claim is based on whether the individual has been convicted of a serious criminal offence; previously found ineligible to make a claim in Canada or had their claim denied; made an asylum claim in a country with which Canada has an information-sharing agreement; and entering Canada from the U.S. along the land border

¹ These commitments are grounded in international conventions and domestic law, including the *Convention Relating to the Status of Refugees and its Protocol* (i.e. 1951 Refugee Convention) and its 1967 Protocol, the *Convention Against Torture, international human rights conventions, the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the Immigration and Refugee Protection Act (IRPA), and the Immigration and Refugee Protection Regulations (IRPR)*.

unless they are subject to an exception or exemption under the Canada-U.S. Safe Third Country Agreement (STCA). Once a foreign national is determined to be eligible to claim asylum and have their claim referred to the Immigration and Refugee Board, their claim is assessed in the same manner, regardless of how they entered.

IMPACTS

THE IN-CANADA ASYLUM SYSTEM

- Within the federal government, the Ministers of IRCC and Public Safety have a joint responsibility for delivering the asylum system, in conjunction with other implicated partners, including other levels of government:
 - **Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC):** Overall mandate for the asylum system, including policy direction, guiding implementation, monitoring, reporting, ministerial interventions, as well as operations including intake of inland claims, pre-removal risk assessments, representing the Minister at refugee protection hearings and processing applications for permanent resident status submitted by protected persons. IRCC also issues work permits and provides temporary healthcare coverage under the Interim Federal Health Program. In recent years IRCC has been providing temporary accommodations to asylum claimants and reimbursing jurisdictions for interim housing on a temporary basis.
 - **The Canada Border Services Agency (CBSA):** Responsible for border management; security at POEs; enforcement policies; intake of POE asylum claims security screening; representing the Minister at hearings; and the arrest, detention, and removal of failed claimants.
 - **The Royal Canadian Mounted Police (RCMP):** Responsible for border security, including monitoring of irregular crossings and investigating and prosecuting border-related criminal activity (e.g., migrant smuggling).
 - **Immigration and Refugee Board of Canada (IRB):** An independent administrative quasi-judicial tribunal responsible for refugee claim determination, refugee appeals, immigration determination, and immigration appeals.
 - **Federal Court:** Responsible for judicial review of decisions made by government officials along the program continuum as well as the IRB.
 - **Provinces and Territories:** Generally responsible for providing interim housing, social services (social assistance, education), and legal aid (through the Department of Justice programming), while a decision on a claim is pending.
 - **Municipalities:** Provide supports based on services delegated to them by provinces.

CURRENT PROGRAM

- Foreign nationals can make an asylum claim at a POE or inland in Canada. The CBSA or IRCC determine eligibility of the individual's asylum claim for referral to the IRB for adjudication. Individuals who are determined ineligible are referred to the CBSA for removal from Canada.
- In accordance with the *Refugee Convention*, individuals who are subject to removal from Canada may, in certain instances, apply for a Pre-Removal Risk Assessment (PRRA) which evaluates the risk of whether a person would face persecution, torture, risk to life or

risk of cruel and unusual treatment or punishment upon return. Certain PRRA positive decisions may result in refugee protection. The PRRA is not an appeal of a negative refugee claim decision, and is restricted to new evidence which was not reasonably available at the time the claim was heard.

- Claims referred to the IRB are further reviewed by CBSA and IRCC for concerns relating to credibility, program integrity, and grounds for exclusion from refugee protection. IRCC and CBSA intervene at the IRB hearing to present identified concerns on behalf of the Minister. If the IRB accepts the individual's claim is founded, it will confer "protected person" status on the individual, who may then apply for permanent resident status and eventually citizenship.
- It should be noted that until a claim is adjudicated by the IRB, individuals do not hold an immigration status in Canada. Individuals whose claims are rejected are required to leave Canada once they exhaust recourse avenues available to them (e.g., IRB Refugee Appeal Division, Federal Court). For the most part, failed claimants have 30 days to voluntarily depart or are removed by the CBSA as soon as possible.

Canada-U.S. Safe Third Country Agreement

- A key tool to managing asylum along the Canada-U.S. border is the STCA and its Additional Protocol. In effect since 2004 at POEs, and since March 25, 2023 to those crossing between POEs along the land border, the STCA requires refugee claimants to request protection in the first safe country they arrive in, either the U.S. or Canada, unless they qualify for an exception or exemption to the STCA. Otherwise, individuals are returned to the U.S. to pursue their asylum claim.
- U.S., Canadian citizens and stateless persons who are habitual residents of either country are exempt from the STCA. Under the Additional Protocol, which applies the STCA to individuals who cross irregularly (i.e., in-between POEs), an asylum claimant must be intercepted or make their claim to IRCC or CBSA within 14 days of crossing to be subject to the terms of the STCA and returned to the U.S. IRPA requires the continual review of the U.S. as a safe third country.

RECENT DEVELOPMENTS

Increase capacity to handle more cases:

- Canada received historic high numbers of asylum claims, and the number of asylum claims is expected to remain high in 2023 due to a combination of factors, including significant volumes of claimants entering by air. These volumes will put pressure on the asylum system's capacity, which is funded to process 50K claims per year.
- Following a Budget 2022 funding decision,

s.21(1)(b)

Managing and discouraging irregular crossings and STCA litigation:

- Since the STCA Additional Protocol came into effect in March 2023, the number of irregular crossing has dropped significantly, most notably at Roxham Road in Quebec. The Additional Protocol ensures that asylum claimants entering from the U.S. land border are treated consistently, regardless of how they enter. IRCC and CBSA continue to monitor the Protocol's implementation, recognizing that its full impact will only be seen over time.
- On June 16, 2023, the Supreme Court of Canada confirmed the designation of the U.S. as a safe third country under section 7 of the *Charter* (life, liberty, and security of the person), but sent the case back to the Federal Court Trial Division for a determination of the s. 15 (discrimination) arguments raised by the litigants. The timing of the Federal Court proceedings has not yet been announced,

Temporary Resident visa policy framework and program delivery, a key lever on the demand side:

- An increasing number of asylum claimants arriving at airports hold immigration documents, such as Electronic Travel Authorizations and Temporary Resident Visas. These volumes are closely tracked and monitored, in support of managed migration and to mitigate the risk of losing the confidence of Canadians.
- IRCC has various levers to enable the Department to influence the visa claim rate, including public policies.

○

The Government recently also committed to welcome an additional 15,000 migrants from the Western Hemisphere on a humanitarian basis, alongside the announcement of the modernized STCA.

Expectations from provinces for additional federal support:

- High asylum volumes will continue to place increased pressure on provinces and municipalities in providing interim housing, social services and legal aid to asylum claimants.
- Some provinces continue to position asylum pressures as a federal responsibility and are seeking compensation for costs incurred (e.g., housing, legal aid, social services). The province of Quebec has requested that IRCC backstops their provincial shelter capacity

due to an increase in airport arrivals. However, since the implementation of the STCA Additional Protocol, there has been a significant decrease of arrivals between ports of entry, particularly at Roxham road in Quebec. As such, IRCC has been working to gradually ramp down its hotel operations across Canada.

UPCOMING MILESTONES

- Higher asylum claim volumes are becoming Canada's new normal. The Government must continue innovating its policies and programs, while increasing system capacity to handle more cases. Collaboration with provincial and municipal governments on interim housing, legal aid, and services for asylum claimants will remain essential as the federal fiscal environment becomes more constrained, and provinces continue to benefit from the contributions of these populations.

ASILE

CONTEXTE

LE SYSTÈME D'OCTROI DE L'ASILE DU CANADA REFLÈTE NOTRE CADRE JURIDIQUE NATIONAL, NOS OBLIGATIONS INTERNATIONALES ET NOS TRADITIONS HUMANITAIRES. UNE FOIS AU CANADA, LES PERSONNES ONT LE DROIT DE DEMANDER L'ASILE ET NE PEUVENT PAS ÊTRE RENVOYÉES DANS UN PAYS OÙ EXISTE UN RISQUE DE PERSÉCUTION (PRINCIPE DE « NON-REFOULEMENT »).¹

- La protection des réfugiés consiste à sauver des vies et à offrir un refuge aux personnes persécutées et déplacées. Les objectifs du Canada visent à établir des procédures d'asile équitables et efficaces qui préserveront l'intégrité du système.
- Conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), la protection des réfugiés (statut de personne protégée) est conférée à une personne qui correspond à la définition du terme « réfugié » telle qu'elle est énoncée dans la *Convention sur les réfugiés* ainsi qu'à une personne qui risque de subir un traitement ou un châtiment cruel et inusité ou d'en subir d'autres ou d'en risquer la vie dans un autre pays.
- Le droit international et le droit national définissent une personne comme étant un réfugié au sens de la Convention si elle se trouve à l'extérieur de son pays de nationalité, si elle est apatride ou à l'extérieur de son ancien pays de résidence habituelle, et si elle a une crainte fondée de persécution fondée sur la race, la religion, la nationalité, l'opinion politique ou l'appartenance à un groupe social. Au Canada, l'appartenance à un « groupe social » comprend les demandes d'asile de personnes LGBTQI+ ou de personnes persécutées pour des raisons liées au genre.

QUI DEMANDE L'ASILE AU CANADA ?

- Les niveaux mondiaux de déplacements forcés atteignent des niveaux records. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés a signalé que, dans le monde, 108,4 millions de personnes avaient été déplacées à la fin de 2022 (soit 1 personne sur 74), dont environ 35 millions de réfugiés/demandeurs d'asile. Malgré l'isolement géographique, le Canada a connu une hausse importante des demandes d'asile au cours des dernières années.
- Les ressortissants étrangers peuvent présenter une demande d'asile au Canada à un bureau intérieur de l'ASFC ou à un point d'entrée (PDE) (frontière terrestre, maritime ou aéroport) ou à un bureau intérieur d'IRCC, les demandes étant présentées en ligne ou en personne. Une proportion importante de demandeurs d'asile arrivent à titre de résidents temporaires, comme les visiteurs (avec ou sans visa), les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers. D'autres étrangers peuvent également présenter une demande d'asile au Canada,

¹ Ces engagements sont fondés sur les conventions internationales et le droit national, y compris la *Convention relative au statut des réfugiés* et son protocole (c.-à-d. la *Convention sur le statut de réfugié de 1951*) et son protocole de 1967, la *Convention contre la torture*, les conventions internationales sur les droits de la personne, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR).

y compris des personnes qui n'ont pas de pièce d'identité valide ou qui peuvent présenter une fausse pièce d'identité.

- Dès qu'elle est au Canada, une personne pourrait être jugée non admissible à présenter une demande d'asile si elle a été déclarée coupable d'une infraction criminelle grave; a déjà été jugée inadmissible à présenter une demande au Canada ou a vu sa demande rejetée; a présenté une demande d'asile dans un pays avec lequel le Canada a conclu un accord d'échange de renseignements; et est entrée au Canada en provenance des États-Unis par la frontière terrestre, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'une exception ou d'une dispense au titre de l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS). Une fois qu'un étranger est jugé admissible à demander l'asile et que sa demande est renvoyée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, sa demande est évaluée de la même façon, peu importe la façon dont il est entré.

LES IMPACTS

LE SYSTÈME D'OCTROI DE L'ASILE AU CANADA

- Au sein du gouvernement fédéral, les ministres d'IRCC et de la Sécurité publique ont la responsabilité conjointe du fonctionnement du système d'octroi de l'asile, en collaboration avec d'autres partenaires touchés, y compris d'autres ordres de gouvernement :
 - **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)** : Mandat global du système d'octroi de l'asile, y compris l'orientation stratégique, l'orientation de la mise en œuvre, la surveillance, la production de rapports, les interventions ministérielles, ainsi que les opérations, y compris l'admission des demandes dans des bureaux intérieurs, les examens des risques avant renvoi, représenter le Ministre aux audiences sur la protection des réfugiés et traiter les demandes de résidence permanente présentées par les personnes protégées. IRCC délivre également des permis de travail et offre une couverture temporaire des soins de santé dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. Ces dernières années, l'IRCC a fourni des logements temporaires aux demandeurs d'asile et a remboursé les juridictions pour les logements provisoires sur une base temporaire.
 - **Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** : Responsable de la gestion des frontières, de la sécurité aux PDE, des politiques d'application de la loi, de la réception des demandes d'asile aux PDE, de la représentation du Ministre lors des audiences, ainsi que de l'arrestation, de la détention et du renvoi des demandeurs déboutés.
 - **Gendarmerie royale du Canada (GRC)** : Responsable de la sécurité aux frontières, y compris de la surveillance des passages irréguliers et des enquêtes et des poursuites relatives aux activités criminelles liées à la frontière (p. ex. la migration clandestine).
 - **Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)** : Un tribunal administratif quasi judiciaire indépendant chargé du règlement des demandes d'asile, des appels des réfugiés, de la détermination du statut d'immigrant et des appels en matière d'immigration.
 - **Cour fédérale** : Responsable du contrôle judiciaire des décisions prises par les représentants du gouvernement tout au long du continuum du programme ainsi que par la CISR.
 - **Provinces et territoires** : Assumer la responsabilité générale d'offrir des centres d'hébergement provisoires, des services sociaux (aide sociale, éducation) et de l'aide

juridique (par l'entremise des programmes du Ministère de la Justice), alors qu'une décision liée à une demande est en instance.

- **Municipalités** : Fournir du soutien en fonction des services qui leur sont délégués par les provinces.

PROGRAMME ACTUEL

- Les étrangers peuvent présenter une demande d'asile à un PDE ou à un bureau intérieur au Canada. ASFC ou IRCC détermine si la demande d'asile de la personne peut être déférée à la CISR aux fins de règlement. Les cas des personnes dont la demande est jugée irrecevable sont renvoyés à l'ASFC aux fins de renvoi du Canada.
- Conformément à la *Convention sur les réfugiés*, les personnes qui font l'objet d'une mesure de renvoi du Canada peuvent, dans certains cas, présenter une demande d'examen des risques avant renvoi (ERAR), qui vise à évaluer le risque qu'une personne soit exposée à la persécution, à la torture, à une menace à sa vie ou à des traitements ou des peines cruels et inusités dans le pays où elle sera renvoyée. Certaines décisions favorables à l'issue de l'ERAR peuvent mener à l'octroi de l'asile. L'ERAR ne constitue pas un appel d'une décision défavorable à l'égard d'une demande d'asile. Il se limite aux nouveaux éléments de preuve qui n'étaient pas normalement accessibles au moment où la demande d'asile a été entendue.
- Les demandes d'asile déférées à la CISR sont également examinées par l'ASFC et IRCC pour soulever les préoccupations relatives à la crédibilité, à l'intégrité des programmes et aux motifs d'exclusion de la protection des réfugiés. IRCC et l'ASFC interviennent pendant l'audience devant la CISR pour présenter les préoccupations soulevées au nom du Ministre. Si la CISR conclut que la demande d'asile d'une personne est fondée, elle octroiera le statut de « personne protégée » à la personne, et celle-ci pourra ensuite demander la résidence permanente, puis, ultérieurement, la citoyenneté.
- Il convient de mentionner que tant qu'une demande d'asile n'a pas été tranchée par la CISR, la personne n'a pas de statut d'immigrant au Canada. Les personnes dont la demande d'asile est rejetée doivent quitter le Canada une fois qu'elles ont épuisé tous les recours qui s'offraient à elles (p. ex. Section d'appel des réfugiés de la CISR, Cour fédérale). La plupart du temps, les demandeurs d'asile déboutés ont 30 jours pour quitter volontairement le pays ou sont renvoyés par l'ASFC dans les plus brefs délais.

Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis

- Un outil essentiel à la gestion de l'asile le long de la frontière canado-américaine est l'ETPS et son Protocole additionnel. En vigueur depuis 2004 aux PDE et depuis le 25 mars 2023 le long de la frontière terrestre entre les points d'entrée, l'ETPS exige que les demandeurs d'asile demandent la protection au premier pays sûr dans lequel ils entrent, à savoir les États-Unis ou le Canada, à moins qu'ils répondent aux critères d'une exception ou d'une exemption à l'Entente. Si ce n'est pas le cas, les demandeurs sont renvoyés aux États-Unis pour y présenter leur demande d'asile.

- Les citoyens des États-Unis et du Canada ainsi que les personnes apatrides qui ont leur résidence habituelle dans l'un de ces pays sont exemptés de l'ETPS. Dans le cadre du Protocole additionnel, qui applique l'ETPS aux personnes qui franchissent la frontière de manière irrégulière (c.-à-d. entre les PDE), un demandeur d'asile doit être intercepté ou présenter sa demande d'asile à IRCC ou à l'ASFC dans les 14 jours suivant son entrée pour être assujettis aux modalités de l'ETPS et renvoyés aux États-Unis. La LIPR exige le réexamen permanent de la situation des États-Unis en tant que pays tiers sûr.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Renforcement de la capacité pour traiter plus de cas :

- Le Canada a reçu un nombre sans précédent de demandes d'asile et le nombre de demandeurs d'asile devrait demeurer élevé en 2023 en raison d'une combinaison de facteurs, dont le nombre considérable de demandeurs d'asile qui entrent par voie aérienne. Ce nombre exercera des pressions sur la capacité du système d'octroi de l'asile, qui reçoit un financement lui permettant de traiter 50 000 demandes d'asile par année.
- Suite à une décision de financement dans le cadre du budget 2022, |

Gestion et dissuasion des passages irréguliers à la frontière et litige sur l'ETPS :

- Depuis l'entrée en vigueur du Protocole additionnel de l'ETPS en mars 2023, le nombre de passages irréguliers à la frontière a fortement diminué, plus particulièrement au chemin Roxham au Québec. Le Protocole additionnel veille à ce que les demandeurs d'asile qui entrent au pays en franchissant la frontière terrestre avec les États-Unis reçoivent tous le même traitement, peu importe la façon dont ils sont entrés. IRCC et l'ASFC continuent de surveiller la mise en œuvre du Protocole et sont conscients que ses pleines répercussions seront uniquement constatées avec le temps. |
- Le 16 juin 2023, la Cour suprême du Canada a confirmé la désignation des États-Unis comme tiers pays sûr en vertu de l'article 7 de la Charte (vie, liberté et sécurité de la personne), mais a renvoyé l'affaire à la Section de première instance de la Cour fédérale pour qu'elle se prononce sur les arguments de l'article 15 (discrimination) soulevés par les parties au litige. La date de la procédure devant la Cour fédérale n'a pas encore été annoncée,

Le cadre politique des visas de résident temporaire et la mise en œuvre du programme, un levier clé du côté de la demande :

- Un nombre croissant de demandeurs d'asile arrivant dans les aéroports possèdent des documents d'immigration, tels que des autorisations de voyage électroniques et des visas de résident temporaire. Ces volumes font l'objet d'un suivi et d'une surveillance étroite, à l'appui de la gestion des migrations et afin d'atténuer le risque de perdre la confiance des Canadiens.
- IRCC dispose de divers leviers qui lui permettent d'influer le taux de demandes de visa, y compris les politiques d'intérêt public.

○

Le gouvernement s'est engagé à accueillir 15 000 migrants supplémentaires de l'hémisphère occidentale à titre humanitaire, parallèlement à l'annonce de l'ETPS modernisée.

Attentes des provinces en matière de soutien fédéral supplémentaire :

- Le nombre élevé de demandes d'asile continuera d'exercer une pression accrue sur les provinces et les municipalités pour qu'elles fournissent des logements provisoires, des services sociaux et une aide juridique aux demandeurs d'asile.
- Certaines provinces continuent de considérer les pressions exercées par les demandeurs d'asile comme une responsabilité fédérale et cherchent à obtenir une compensation pour les coûts encourus (par exemple, le logement, l'aide juridique, les services sociaux). La province de Québec a demandé à IRCC d'augmenter la capacité de ses refuges provinciaux en raison de l'augmentation du nombre d'arrivées aux aéroports. Cependant, depuis la mise en œuvre de l'ETPS et son Protocole additionnel, il y a eu une diminution significative des arrivées entre les points d'entrée, en particulier à la route de Roxham au Québec. C'est pourquoi IRCC s'est efforcé de réduire progressivement ses activités hôtelières à travers le Canada.

JALONS À VENIR

- L'augmentation du nombre de demandes d'asile est en train de devenir la nouvelle normalité au Canada. Le gouvernement doit continuer à innover dans ses politiques et ses programmes, tout en augmentant la capacité du système à traiter davantage de cas. La collaboration avec les provinces et les municipalités en matière de logement provisoire, d'aide juridique et de services pour les demandeurs d'asile demeurera essentielle à mesure que l'environnement budgétaire fédéral deviendra plus contraignant et que les provinces continueront à bénéficier des contributions de ces populations.

AFGHANISTAN

CONTEXT

- In response to the Taliban takeover of Afghanistan, the Government of Canada made a public commitment to resettle at least 40,000 Afghans by the end
- The three primary Afghan Resettlement Initiative pathways include: (1) Special Immigration Measures (SIMs) for Afghan nationals who closely supported the Government of Canada; (2) family reunification for extended family members of former Afghan interpreters previously resettled in Canada; and (3) humanitarian programs to resettle vulnerable individuals from priority groups as government-assisted and privately sponsored refugees.
- The initiative is one of the most complex resettlement efforts undertaken by IRCC. Unlike most other refugee situations, a large number of individuals captured under Canada's commitment – particularly those who closely supported Canada during its time in Afghanistan – were still in Afghanistan at the beginning of the crisis. In addition, Taliban exit requirements, terrorism financing restrictions, entry and exit requirements in third countries (e.g., Pakistan), and limited Non-Governmental Organization (NGO) and partner capacity on the ground in Afghanistan have posed significant challenges.

IMPACTS

- In the days leading up to and following the fall of Kabul, the Government of Canada received over a million requests to be resettled under the SIM program. Based on space in the program, IRCC has been working to resettle individuals referred by the Department of National Defence (DND) and Global Affairs Canada (GAC). However, demand far exceeds available spaces and the program is now fully subscribed.
- In June 2022, the Special Committee on Afghanistan presented its Report to the House of Commons containing 37 recommendations across four key themes: lessons learned and approach to crisis response; support for safe passage out of Afghanistan and Criminal Code limitations; immigration pathways and eligibility requirements; and processing of Afghan applications and responsiveness to client enquiries. The Government agreed with the vast majority of the Committee's recommendations and has prioritized implementation. Key milestones to date include the Department's work to waive the Refugee Status Determination requirement for up to 3,000 Afghan refugees to facilitate sponsorship, approval of legislation to enable government officials and implementing partners to carry out key safe passage activities without risk of criminal liability for terrorist financing, and exploration of a permanent crisis response function within IRCC linked to its Strategic Immigration Review.
- Approximately 7,627 clients still remain in Afghanistan, adding complexity to processing and requiring sustained diplomatic and international engagement to enable safe passage. Given the absence of Canadian diplomatic presence in Afghanistan, IRCC cannot conduct key processing steps relating to identity verification and security reviews, notably biometrics collection. To address this, IRCC and security partners created a multi-stage security screening process utilizing additional biographic information for vetting clients in Afghanistan, followed by complete biometric screening and security reviews in third countries before travel to Canada. IRCC continues to

explore options for in-country biometrics security situation is ongoing.

however, the volatile

- To advance implementation of the Afghan Resettlement Initiative, Canada has leveraged s.21(1)(b) diplomatic cooperation with partners in the region and like-minded countries, as well as partnerships with the United Nations High Commissioner for Refugees, the International Organization for Migration, provinces and territories, and a vast network of resettlement and settlement partners in Canada.
- For example, IRCC and GAC are working with the Government of Pakistan to expedite movement of Afghan refugees to Canada from Pakistan where many thousands of Afghan clients are currently located. This includes streamlining exit procedures and increasing the frequency of charters coming to Canada.
-
- Similar to previous waves of refugee resettlement, integration of new arrivals is an important part of IRCC's work, noting that challenges around prior COVID-19 restrictions and subsequent housing availability impacted Canadians and newcomers alike. Working with provinces and territories and service providers, efforts are in place to settle Afghan families not only in larger centres but also in smaller communities where newcomers have better access to settlement services, including more affordable housing.

CURRENT PROGRAM

- The Taliban's takeover of Kabul in August 2021 resulted in significant and immediate risks to Afghan nationals, particularly those who supported Canada and its allies over two decades of engagement in Afghanistan.
- In August 2021, the Government announced a commitment to resettle 20,000 Afghans to Canada. This commitment was doubled to at least 40,000 in September 2021.
- In April 2022, the Minister of IRCC articulated the way forward on the Afghan Resettlement Initiative, including the allocation of spaces as follows:
 - **18,000 spaces** for those with a significant and/or enduring relationship with Canada. Individuals must be referred by GAC or DND, who are responsible for confirming the relationship.
 - **5,000 spaces** for extended families of interpreters resettled in Canada under 2009 and 2012 public policies. Individuals must have an eligible anchor relative in Canada (i.e. former interpreters) in order to apply;
 -
 -

RECENT DEVELOPMENTS

- Current efforts are focused on facilitating travel for clients remaining in Afghanistan and Pakistan.

- Bill C-41 received Royal Assent on June 20, 2023. The amendments provide for the Public Safety (PS) Minister to issue authorizations enabling government officials and implementing partners to carry out key safe passage activities without the risk of criminal liability for terrorist financing. IRCC and GAC are working with PS to implement the PS-led authorization regime.
-
-
- Any changes to the current objectives of the Afghan Resettlement Initiative, as outlined in the 2023-2025 MYLP, would need to be reflected in the 2024-2026 MYLP to seek additional levels space and/or funding.

UPCOMING MILESTONES

- Canada's Afghan Resettlement Initiative continues to be one of the most complex resettlement efforts Canada has undertaken, requiring a whole-of-government approach including extensive interdepartmental collaboration and new approaches with stakeholders and international and domestic partners.
- Canada is currently on track to resettle at least 40,000 Afghans by the end of 2023, As of July 14, 2023, nearly 35,000 Afghan individuals have arrived under all pathways. Given programs under the Afghan Resettlement Initiative are now fully subscribed, the Department is encouraging Afghans who continue to press for resettlement to explore pathways
- IRCC recognizes the need to remain nimble and adapt to a constantly shifting environment to enable arrivals all current clients under the Afghan Resettlement Initiative. Critical areas of are: enabling safe passage of clients out of Afghanistan; facilitating exit from Pakistan; re-establishing in-country biometric collection; ensuring inadmissibility reviews are concluded as efficiently as possible while safe-guarding Canada and mitigating impacts on bilateral and multilateral relations; and, ensuring seamless delivery of settlement supports and services.
- The crisis in Afghanistan was a unique learning opportunity for IRCC and the Government of Canada. IRCC is working to apply its experiences and lessons learned in key areas such as policy, processing and operations, communications and stakeholder relations to inform future immigration responses to international humanitarian crises.

AFGHANISTAN

CONTEXTE

- En réponse à la prise de contrôle de l'Afghanistan par les talibans, le gouvernement du Canada s'est engagé publiquement à réinstaller au moins 40 000 Afghans
- Les trois principaux volets de l'Initiative de réinstallation des Afghans comprennent ce qui suit : (1) les Mesures spéciales d'immigration (MSI) pour les ressortissants afghans qui ont soutenu de près le gouvernement du Canada; (2) la réunification des membres de la famille élargie d'anciens interprètes afghans réinstallés au Canada; et (3) des programmes humanitaires afin de réinstaller les personnes vulnérables des groupes prioritaires en tant que réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par le secteur privé.
- L'initiative constitue l'un des efforts de réinstallation les plus complexes entrepris par IRCC. Contrairement à la plupart des autres situations de réfugiés, un grand nombre de personnes visées par l'engagement du Canada – en particulier ceux qui ont soutenu étroitement le Canada pendant qu'il était présent en Afghanistan – étaient encore en Afghanistan au début de la crise. En outre, les exigences des talibans en ce qui concerne le départ des Afghans du pays, ainsi que les restrictions relatives au financement du terrorisme, les exigences d'entrée et de sortie dans les pays tiers (p. ex. le Pakistan) et la capacité limitée des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires sur le terrain en Afghanistan ont posé des défis importants.

INCIDENCES

- Dans les jours qui ont précédé et suivi la chute de Kaboul, le gouvernement du Canada a reçu plus d'un million de demandes de réinstallation dans le cadre du programme des MSI. En fonction des places disponibles dans le programme, IRCC travaille à la réinstallation des personnes référées par le ministère de la Défense nationale (MDN) et Affaires mondiales Canada (AMC). Cependant, la demande dépasse de loin les places disponibles, et le programme est maintenant entièrement souscrit.
- En juin 2022, le Comité spécial sur l'Afghanistan a présenté à la Chambre des communes son rapport contenant 37 recommandations portant sur quatre thèmes clés : les leçons apprises et l'approche à adopter en cas de crise; un soutien pour le passage en toute sécurité hors de l'Afghanistan et les limites du Code criminel; les voies d'immigration et les critères d'admissibilité; et le traitement des demandes des Afghans ainsi que la gestion de demandes de renseignements des clients. Le gouvernement a accepté la grande majorité des recommandations du Comité et a accordé la priorité à la mise en œuvre. Les principaux jalons à ce jour comprennent le travail du Ministère afin de lever l'exigence liée au système d'octroi de l'asile pour un maximum de 3 000 réfugiés afghans afin de faciliter le parrainage, l'approbation d'une loi permettant aux représentants du gouvernement et aux partenaires d'exécution de mener des activités clés liées au passage en toute sécurité sans risque de responsabilité criminelle pour le financement d'activités terroristes, et l'exploration d'une

s.21(1)(b)

fonction permanente d'intervention en cas de crise au sein d'IRCC liée à l'Examen stratégique de l'immigration.

- Environ 7 627 clients sont toujours en Afghanistan, ce qui complique le traitement et exige un engagement diplomatique et international soutenu afin de permettre un passage sécuritaire. En raison de l'absence d'une présence diplomatique canadienne en Afghanistan, IRCC ne peut pas procéder aux principales étapes du traitement de la vérification de l'identité et des examens de sécurité, notamment la collecte de données biométriques. À cette fin, IRCC et ses partenaires en matière de sécurité ont créé un processus de contrôle de sécurité en plusieurs étapes au moyen d'une vérification supplémentaire des renseignements biographiques des clients en Afghanistan, suivie d'un contrôle biométrique complet et d'examens de sécurité dans des pays tiers avant de se rendre au Canada. IRCC continue d'explorer des options pour collecter les données biométriques en Afghanistan , cependant, la situation continue d'être instable du point de vue sécuritaire .
- Pour faire avancer la mise en œuvre de l'Initiative de réinstallation des Afghans, le Canada a mis à profit la coopération diplomatique avec des partenaires de la région et des pays aux vues similaires, ainsi que des partenariats avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, les provinces et les territoires, et un vaste réseau de partenaires de réinstallation et d'établissement au Canada.
- Par exemple, IRCC et AMC collaborent avec le gouvernement du Pakistan afin d'accélérer le mouvement des réfugiés afghans au Canada, à partir du Pakistan où plusieurs milliers de clients afghans se trouvent actuellement. Cela comprend la simplification des procédures de sortie et l'augmentation de la fréquence de vols nolisés vers le Canada.
-
- Comme pour les vagues précédentes de réinstallation des réfugiés, l'intégration des nouveaux arrivants est une partie importante du travail d'IRCC, en soulignant que les défis en lien avec les restrictions liés à la COVID-19 et à la disponibilité des logements ont eu une incidence à la fois sur les Canadiens que sur les nouveaux arrivants. En collaboration avec les provinces et territoires et les fournisseurs de services, des efforts sont déployés pour l'établissement des familles afghanes non seulement dans les grands centres, mais aussi dans les plus petites collectivités où les nouveaux arrivants ont un meilleur accès aux services d'établissement, y compris à des logements plus abordables.

PROGRAMME ACTUEL

- La prise de Kaboul par les talibans en août 2021 a entraîné des risques importants et immédiats pour les ressortissants afghans, en particulier ceux qui ont soutenu le Canada et ses alliés au cours de deux décennies de déploiement en Afghanistan.
- En août 2021, le gouvernement a annoncé qu'il s'engageait à réinstaller 20 000 Afghans au Canada. Cet engagement a été doublé en septembre 2021 pour atteindre au moins 40 000 personnes.
- En avril 2022, le ministre d'IRCC a précisé la marche à suivre pour l'Initiative de réinstallation des Afghans, y compris pour l'attribution des places, comme suit :

s.21(1)(b)

- **18 000 places** pour les personnes ayant une relation importante ou durable avec le Canada. Les personnes doivent être recommandées par AMC ou par le MDN, qui sont responsables de confirmer la relation.
- **5 000 places** pour les membres de la famille élargie des interprètes réinstallés au Canada en vertu des politiques d'intérêt public de 2009 et de 2012. Les personnes doivent avoir un membre de la famille admissible prêt à aider au Canada (p. ex. d'anciens interprètes) pour pouvoir soumettre une demande;
-
-

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

- Les efforts actuels visent à faciliter les déplacements des clients qui restent en Afghanistan et au Pakistan.
- Le projet de loi C-41 a reçu la sanction royale le 20 juin 2023. Les modifications accordent au ministre de la Sécurité publique (SP) le pouvoir d'accorder des autorisations permettant aux fonctionnaires du gouvernement et aux partenaires de mise en œuvre de mener des activités en lien avec le passage sécuritaire sans risque de responsabilité pénale pour le financement du terrorisme. IRCC et AMC travaillent en collaboration avec la SP pour mettre en place le régime d'autorisation mené par la SP.
-
-
- Toute modification apportée aux objectifs actuels de l'Initiative de réinstallation des Afghans, tels qu'ils sont décrits dans le Plan pluriannuel des niveaux d'immigration 2023-2025, devra être prise en compte dans le PPN de 2024-2026 afin d'obtenir des places supplémentaires ou un financement additionnel.

JALONS À VENIR

s.21(1)(b)

- L'Initiative de réinstallation des Afghans du Canada demeure l'un des efforts de réinstallation les plus complexes jamais entrepris par le Canada, nécessitant une approche pangouvernementale comprenant une collaboration interministérielle étendue et de nouvelles approches avec les intervenants et les partenaires nationaux et internationaux.
- Le Canada est actuellement sur la bonne voie pour réinstaller au moins 40 000 Afghans d'ici la fin de 2023, . À partir du 14 juillet 2023, près de 35 000 Afghans étaient arrivés par toutes voies confondues. |
- IRCC reconnaît la nécessité de rester souple et de s'adapter à un environnement en constante évolution pour permettre l'arrivée de tous les clients actuels dans le cadre de l'Initiative de réinstallation des Afghans. Les domaines critiques sont les suivants : permettre aux clients de quitter l'Afghanistan en toute sécurité; faciliter la sortie du Pakistan; rétablir la collecte des données biométriques dans en Afghanistan; veiller à ce que les examens d'interdiction de territoire soient menés à bien le plus efficacement possible tout en protégeant le Canada et en atténuant les répercussions sur les relations bilatérales et multilatérales; et veiller à la prestation harmonieuse des services et des mesures de soutien à l'établissement.
- La crise en Afghanistan a été une occasion unique d'apprentissage pour IRCC et le gouvernement du Canada. IRCC s'efforce de mettre à profit ses expériences et les enseignements tirés dans des domaines clés tels que la politique, le traitement et les opérations, les communications et les relations avec les intervenants, afin d'éclairer les réponses ultérieures de l'immigration aux crises humanitaires internationales.

FRANCOPHONE IMMIGRATION

CONTEXT

UNDER THE *IMMIGRATION AND REFUGEE PROTECTION ACT* (IRPA), THE DEPARTMENT'S MANDATE INCLUDES SUPPORTING THE DEVELOPMENT OF FRANCOPHONE MINORITY COMMUNITIES, AS PART OF THE GOVERNMENT'S COMMITMENT TO ENHANCE THE VITALITY OF OFFICIAL LANGUAGES MINORITIES IN CANADA

- The 2021 Census confirmed an ongoing demographic decline for Francophones outside Quebec, whose demographic weight is currently 3.5% of the population, as compared to 4.4% in 2001 and 6.1% in 1971. Immigration is one of the solutions to address this decline.
- Additionally, increasing the numbers of French-speakers and bilingual newcomers will support Canada's economic recovery and respond to a variety of specific labour market needs, as well as help preserve the country's bilingual character.

THE RECENTLY MODERNIZED *OFFICIAL LANGUAGES ACT* (OLA) MAKES FRANCOPHONE IMMIGRATION A PERMANENT PRIORITY FOR CANADA AND IMPOSES GREATER ACCOUNTABILITY ON IRCC; IT NOW INCLUDES:

- Whole-of-government commitment to restore and increase the demographic weight of Francophones outside Québec (reference year of 1971 for restoration, 6.1% of the population);
- Recognition of the importance of immigration to enhance the vitality of Francophone minority communities, including to restore and increase their demographic weight;
- Recognition of the contribution of Francophone immigration to the economy;
- Obligation for IRCC to adopt a Francophone immigration policy, including objectives, targets, indicators, as well as mechanisms for information sharing and reporting; and,
- Strengthening of positive measures, including to: restore and increase demographic weight of Francophone minority communities and support sectors essential to their vitality.

IMPACTS

- With the modernized OLA, IRCC faces a legal context requiring greater ambition and action for attracting and integrating more Francophone immigrants outside Quebec:
 - The Department will need to develop and adopt an approach that allows for progress toward restoring and increasing the demographic weight of Francophone minority communities.
 - It will also be essential to implement the means necessary to achieve the objectives and targets set by the future Francophone Immigration Policy, and to ensure effective and transparent monitoring
 - -
 - (
 - t

CURRENT PROGRAM

IN 2019, THE DEPARTMENT LAUNCHED ITS FRANCOPHONE IMMIGRATION STRATEGY.

- The Strategy aims to:
 - Increase Francophone immigration to reach a 4.4% target of French-speaking immigrants outside Quebec by 2023;
 - Support the successful integration and retention of French-speaking newcomers; and,
 - Build the capacity of Francophone minority communities.
- Actions under the Strategy have included:
 - Attraction: targeted promotion, in Canada and overseas, including virtual activities to reach a broader pool of French-speaking / bilingual talent
 - Selection: increased additional points for French language skills and Category-based Selection in Express Entry; time-limited temporary to permanent resident (TR-PR) pathways; expansion of Mobilité Francophone
 - Collaboration: ongoing work with Provinces and Territories (PTs) to increase Francophone immigration outside Quebec; strengthened collaboration with federal partners and community stakeholders
 - Settlement services: enhanced Francophone integration pathway offering tailored support to French-speaking newcomers from pre-arrival to citizenship
 - Evidence-based policies: infographics shared with the public on benefits of Francophone immigration; public opinion research on impacts of TR-PR transitions and on Mobilité Francophone
- These concerted actions have allowed IRCC to make important gains:
 - IRCC reached the 4.4% admissions target in 2022, a year ahead of schedule, with 16,370 admissions for French-speaking immigrants outside Quebec: the Department is on track to meet this target again in 2023.
 - Continued increases in the percentage of French-speaking immigrants served by Francophone service providers: 57% in 2021-2022, versus 44% in 2018-2019; and
 - 14 Welcoming Francophone Communities have been established since 2020.

RECENT DEVELOPMENTS

- **Through the 2023 Federal Budget, IRCC secured \$137.2 million over five years for seven immigration initiatives under the next Action Plan for Official Languages (APOL) 2023-2028.**
 - Francophone Immigration Policy (\$13.4M)
 - Targeted expansion of promotion and recruitment support (\$18.5M)
 - Corridor for the selection and retention of French teachers (\$16.3M)
 - Strengthened Francophone integration pathway (\$50M)

Fundamental Brief – Key Immigration Programs

- Targeted mechanisms for the selection of French-speaking and bilingual immigrants and a Francophone lens integrated into economic immigration programs (\$3.5M)
- Language training in English and/or French to French-speaking and allophone newcomers, based on need, to support their settlement in Francophone minority communities (\$10.5M)
- Centre for Innovation in Francophone Immigration, including a new grants and contributions program to support Francophone immigration (\$25M), announced on November 10, 2022
 - Located in Dieppe, NB, the Centre has a national mandate to capitalize on the expertise of Francophone minority communities and facilitate their involvement in innovative projects with key partners to solve barriers to Francophone immigration.
- **Per its obligations under the new OLA, IRCC is developing a Francophone Immigration Policy.**
 - The Policy will provide the overarching strategic framework to guide the development of policy and programs from attraction to selection, collaboration, and settlement services.
 - In line with new commitments in the OLA, the Policy will aim to enhance the vitality of Francophone minority communities and to chart an ambitious, reasonable, and evidence-based approach to gradually restore their demographic weight to what it was in 1971 (6.1%).
 - Though the Policy would fall under the authority of IRCC, contributions from PTs, the federal family, and communities themselves will be crucial to the long-term success of the Policy, considering the many factors that influence demographic weight.
- **IRCC is also developing French-speaking immigrant admissions targets for 2024-2026 that will be announced in the forthcoming Multi-Year Levels Plan.**
 - A gradual and progressive approach is being developed that will result in ambitious targets that are realistic and attainable, evidence-based, and take into account third-party perspectives.
 - This multi-year and evidence-based approach to French-speaking immigrant admissions targets will allow time to implement new measures and for these to have an impact.
 - Target scenarios for 2024-2026, as well as new support measures, are currently under development.

UPCOMING MILESTONES

- **In the coming months, several major milestones for Francophone immigration are anticipated:**
 1. Ministerial decision for 2024-2026 admissions targets (August);
 2. Consultations with PTs and community stakeholders on the development of a new Francophone Immigration Policy (September);
 3. Ministerial approval of the Policy (October) and launch of the Policy (November);
 4. Announcement of new Francophone admissions targets for 2024-2026 with the Levels Plan (November);
 5. TB submission process for the Action Plan on Official Languages (fall 2023 – PCH lead).

Fundamental Brief – Key Immigration Programs

6. Potential announcement of certain Official Languages Action Plan initiatives (November – TBD)

IMMIGRATION FRANCOPHONE

CONTEXTE

EN VERTU DE LA *LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS* (LIPR), LE MANDAT DU MINISTÈRE COMPREND LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE, DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT À FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES MINORITÉS DE LANGUE OFFICIELLE AU CANADA.

- Le Recensement de 2021 a confirmé un déclin démographique continu chez les francophones hors Québec, dont le poids démographique est actuellement de 3,5 % de la population, comparativement à 4,4 % en 2001 et à 6,1 % en 1971. L'immigration est l'une des solutions pour contrer ce déclin du poids démographique.
- De plus, l'augmentation du nombre de francophones et de nouveaux arrivants bilingues appuiera la reprise économique du Canada et répondra à divers besoins particuliers du marché du travail, en plus d'aider à préserver le caractère bilingue du pays.

LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* (LLO) RÉCEMMENT MODERNISÉE FAIT DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE UNE PRIORITÉ PERMANENTE DU CANADA ET IMPOSERA UNE PLUS GRANDE IMPUTABILITÉ À IRCC; ELLE COMPREND MAINTENANT :

- Engagement pangouvernemental pour le rétablissement et l'accroissement du poids démographique (année de référence 1971 pour le rétablissement, 6,1 %) ;
- Reconnaissance de l'importance de l'immigration francophone pour l'épanouissement des minorités francophones, y compris pour le rétablissement et l'accroissement de leur poids démographique ;
- Reconnaissance de la contribution de l'immigration francophone à l'économie ;
- Obligation pour IRCC d'adopter une politique en matière d'immigration francophone, incluant des objectifs, cibles, indicateurs ainsi que des mécanismes de communication et de reddition de compte ; et
- Renforcement des mesures positives, notamment pour : assurer le rétablissement et l'accroissement du poids démographique ; et appuyer des secteurs essentiels à l'épanouissement.

LES IMPACTS

- Avec la LLO modernisée, IRCC fait face à un contexte juridique exigeant plus d'ambition et d'action pour attirer et intégrer plus d'immigrants francophones hors Québec :
 - Le ministère devra développer et adopter une approche qui permet une progression vers le rétablissement et l'accroissement du poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire.

- Il sera également essentiel de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs et les cibles établis par la future politique, et en assurer un suivi efficace et transparent.
-

PROGRAMME ACTUEL

EN 2019, LE MINISTÈRE A LANCÉ SA STRATÉGIE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION FRANCOPHONE.

- La Stratégie vise à :
 - Augmenter l'immigration francophone pour atteindre une cible de 4,4 % d'immigrants d'expression française hors Québec d'ici 2023 ;
 - Appuyer l'intégration et la rétention réussies des nouveaux arrivants d'expression française ; et
 - Renforcer les capacités des communautés francophones en situation minoritaire.
- Les mesures prises dans le cadre de la Stratégie ont inclus :
 - Attraction : promotion ciblée, au Canada et à l'étranger, y compris le passage aux activités virtuelles pour d'atteindre un bassin plus large de talents francophones / bilingues
 - Sélection : augmentation des points supplémentaires et la sélection axée sur les ensembles dans le cadre d'Entrée express ; parcours à temps limité de la résidence temporaire à la résidence permanente (RT à RP) ; expansion de Mobilité Francophone
 - Collaboration : travail continu avec les provinces et les territoires pour accroître l'immigration francophone hors Québec; collaboration renforcée avec les partenaires fédéraux et les intervenants communautaires
 - Services d'établissement : Parcours d'intégration francophone amélioré offrant un soutien personnalisé aux nouveaux arrivants d'expression française avant l'arrivée jusqu'à la citoyenneté
 - Politiques fondées sur des données probantes : infographies partagées avec le public sur les bienfaits de l'immigration francophone ; recherche sur l'opinion publique sur les impacts des transitions RT-RP et sur Mobilité francophone
- Ces mesures concertées ont permis à IRCC de réaliser d'importants gains.
 - IRCC a atteint la cible de 4,4 % d'admissions en 2022, un an plus tôt que prévu, avec 16 370 admissions d'immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec : le ministère est sur la bonne voie pour atteindre cette même cible en 2023;
 - Augmentation continue du pourcentage d'immigrants d'expression française desservis par les fournisseurs de services francophones : 57 % en 2021-2022, contre 44 % en 2018-2019; et
 - 14 communautés francophones accueillantes ont été établies depuis 2020.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

- **Dans le cadre du budget fédéral de 2023, IRCC a obtenu 137,2 M \$ sur cinq ans pour sept initiatives d'immigration dans le cadre du prochain Plan d'action pour les langues officielles (PALO) 2023-2028.**
 - Politique en matière d'immigration francophone (13,4 M \$)
 - Expansion ciblée de la promotion et de l'appui au recrutement (18,5 M \$)
 - Corridor pour la sélection et la rétention d'enseignants de français (16,3 M \$)
 - Parcours d'intégration francophone renforcé (50 M \$)
 - Mécanismes ciblés pour la sélection des immigrants d'expression française et bilingues et lentille francophone intégrée aux programmes d'immigration économique (3,5 M \$)
 - Appui aux nouveaux arrivants d'expression française et allophones à s'établir dans les CFSM, en offrant une formation linguistique en anglais et/ou en français, selon leurs besoins (10,5 M \$)
 - Centre d'innovation en immigration francophone, y compris un nouveau programme de subventions et de contributions en appui à l'immigration francophone (25 M \$), annoncé le 10 novembre 2022
 - Situé à Dieppe, NB, le Centre a pour mandat national de tirer parti de l'expertise des communautés francophones en situation minoritaire et de faciliter leur participation à des projets novateurs avec des partenaires clés pour éliminer les obstacles à l'immigration francophone.
- **Conformément à ses obligations en vertu de la nouvelle LLO, IRCC élabore une politique en matière d'immigration francophone.**
 - La Politique fournira le cadre stratégique global pour guider l'élaboration de politiques et de programmes, de l'attraction à la sélection, en passant par la collaboration et les services d'établissement.
 - Conformément aux nouveaux engagements pris dans la LLO, la Politique visera à favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire et à tracer une approche ambitieuse, raisonnable et fondée sur des données probantes pour graduellement rétablir leur poids démographique à ce qu'il était en 1971 (6,1 %).
 - Malgré que la politique serait sous le mandat de IRCC, les contributions des PT, de la famille fédérale et des communautés elles-mêmes seront importantes au succès à long terme de la politique, tenant compte des multiples facteurs qui influencent le poids démographique.
- **IRCC élabore également des cibles en admissions d'immigrants d'expression française pour 2024-2026 qui seront annoncées dans le Plan des niveaux pluriannuel à venir.**
 - Une approche graduelle et progressive est en cours d'élaboration et se traduira par des cibles ambitieuses qui sont réalistes et réalisables, fondées sur des données probantes et qui tiennent compte des points de vue de tiers parties.
 - Cette approche pluriannuelle et fondée sur des données probantes pour les cibles en admissions d'immigrants d'expression française donnera le temps de mettre en œuvre de nouvelles mesures et pour que celles-ci aient un impact.
 - Des scénarios de cibles pour 2024-2026, ainsi que de nouvelles mesures de soutien potentielles, sont actuellement à l'étude.

JALONS À VENIR

- **Au cours des prochains mois, plusieurs jalons majeurs pour l'immigration francophone sont attendus :**

1. Décision ministérielle pour les cibles en admissions 2024-2026 (août) ;
2. Consultations avec les PT et les intervenants communautaires sur la Politique (septembre);
3. Approbation ministérielle de la Politique (octobre) et lancement de la Politique (novembre) ;
4. Annonce des nouvelles cibles en admissions pour 2024-2026 avec le Plan des niveaux (novembre) ;
5. Soumission au CT pour le PALO (automne 2023 – PCH lead); et
6. Annonce potentielle de certaines initiatives PALO (novembre).

DEPUTY MINISTER

CHRISTIANE FOX



Christiane Fox was appointed Deputy Minister of Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) in July 2022. She is also the Deputy Minister Champion of the Federal Youth Network.

Prior to her appointment, Christiane was the Deputy Minister of Indigenous Services Canada, a position she held since September 2020. From November 2019 to September 2020, she was the Deputy Minister of Intergovernmental Affairs and, from June 2017 to November 2019, the Deputy Minister of Intergovernmental Affairs and Youth. She also held several positions at the Privy Council Office, including Assistant Secretary to the Cabinet, Communications and Consultations; Director of Operations, Policy in the Federal-Provincial-Territorial Relations Secretariat; and Director General of Communications.

Christiane started her career as a communications advisor at Industry Canada (Innovation, Science and Economic Development Canada), where she worked in communications and in science policy. She also spent a year with the Competition Policy Review Secretariat as Director of Communications and Consultations.

Christiane has a B.A. in Mass Communications and Psychology from Carleton University and is a graduate of the University of Ottawa's Master's Certificate Program in Public Administration.

ASSOCIATE DEPUTY MINISTER

SCOTT HARRIS



Mr. Harris was appointed Associate Deputy Minister of IRCC in July 2022.

Prior to this appointment, he was the Vice-President of the Intelligence and Enforcement Branch at Canada Border Services Agency (CBSA) since June 2020. At CBSA, Scott led delivery of the Intelligence and Enforcement Branch's 8 national programs, worked closely with IRCC on the Canada–United States Safe Third Country Agreement and led CBSA's response following the collapse of Afghanistan and the war in Ukraine.

Scott also previously held the position of Regional Deputy Commissioner of Ontario with the Correctional Service of Canada, where he was responsible for ensuring public safety by strategically leading correctional operations across Ontario and Nunavut, overseeing federal institutions and parole offices responsible for more than 6,500 federally sentenced offenders, and working with a strong network of community partners and stakeholders.

Scott began his public service career with the Correctional Service of Canada in 1995 as a Correctional Officer. He also held a number of other positions, including Case Management Officer, Parole Officer and Project Officer. He later moved into various management positions, including Director of Restorative Justice, Director General of Citizen Engagement, Associate Assistant Commissioner of Correctional Operations and Programs and Assistant Commissioner of Communications and Engagement. In addition, he has provided intergovernmental and international leadership for the federal government's strategic advancement of restorative justice for more than 20 years.

Scott graduated from the University of Alberta with a bachelor's degree in criminology and from Queen's University with a master's degree with a concentration in restorative justice.

SENIOR ASSISTANT DEPUTY MINISTER, STRATEGIC AND PROGRAM POLICY & STRATEGIC IMMIGRATION REVIEW

LOUISE BAIRD



Louise was appointed the position of Senior Assistant Deputy Minister for the Strategic Immigration Review at IRCC in 2022, and for Strategic Policy and Programs in 2023.

She is a strategic leader with extensive experience in both the private and the public sectors in operations, issues management and policy. She is skilled at negotiation, diplomatic relationship building, and leading teams in fast-paced, high-pressure environments.

Previous to this role, she held the role of Assistant Deputy Minister, Intergovernmental Affairs at Privy Council Office and prior to joining PCO she spent several years in a variety of senior leadership roles in Canada's federal industry department.

CHIEF DIGITAL OFFICER & SENIOR ASSISTANT DEPUTY MINISTER, DIGITAL STRATEGY, SERVICES AND INNOVATION SECTOR

JASON CHOUERI



Jason Choueiri was appointed Chief Digital Officer and Senior Assistant Deputy Minister, Digital Strategy, Services and Innovation Sector in April 2022 to lead the third phase of Digital Platform Modernization. Previously, Jason served as the Executive Director and Chief Financial Officer of the Immigration and Refugee Board where he oversaw the delivery of a range of strategic and operational services to the Board.

Previous to that, Jason served as Director General for Transformation Planning, Design and Oversight at Employment and Social Development Canada (ESDC), where he founded ESDC's Acceleration Hub and led the development and implementation of multi-year service improvement strategies and service design practices. He also served as the Director General, Strategic Directions where he developed the long-term vision for the modernization of Canada's three largest statutory programs (Employment Insurance, Canada Pension Plan, and Old Age Security). Jason has held several senior roles overseeing large programs and client-service operations at Shared Services Canada, National Defence, and Innovation, Science and Economic Development Canada.

Jason has a Master's degree in Business Administration, as well as a Bachelor of Commerce, Specialization in Management of Information Systems from the University of Ottawa. He is a recipient of the Queen's Diamond Jubilee Medal in recognition of his contributions to Canada.

SENIOR ASSISTANT DEPUTY MINISTER, OPERATIONS SECTOR

DANIEL MILLS



Daniel Mills was appointed Assistant Deputy Minister of Operations at IRCC in April 2020. He is also IRCC's Champion for Values and Ethics.

An employee of IRCC since 2005, Mr. Mills has held numerous management roles over the years, including Assistant Deputy Minister, Corporate Management and Chief Financial Officer. He has also served as Director of Accounting Operations, Director General of Financial Operations, as well as Director General of Financial Management and Deputy Chief Financial Officer.

Mr. Mills has served as a public servant with the federal government since 1994. Aside from his responsibilities at IRCC, he has occupied several positions at the Department of Natural Resources Canada, the Office of the Commissioner of Official Languages and the Public Service Labour Relations Board.

Daniel Mills is a chartered professional accountant and holds a bachelor's degree in business administration with a specialization in accounting from the University of Sherbrooke. He is also a graduate of the Government of Canada's Career Assignment Program (the "Direxion" Educational Component).

ASSISTANT DEPUTY MINISTER, OPERATIONS SECTOR

MICHELE KINGSLEY



Michèle Kingsley was appointed to the position of Assistant Deputy Minister, Operations Sector at IRCC in October 2022.

Michèle is a seasoned executive with vast policy, program, and central agency experience, as well as a history of strong leadership. As a leader, she cares for her people and is great at successfully establishing collaborative partnerships with stakeholders and counterparts. Previous to this role, Michèle was the Director General, Permanent Economic Immigration Branch and before that was the Director General, Citizenship and Passport Program at IRCC.

Michèle holds a Bachelor of Commerce from the University of Ottawa.

ASSISTANT DEPUTY MINISTER, AFGHANISTAN SECTOR

JENNIFER MACINTYRE



Jennifer was appointed as the Assistant Deputy Minister in the Afghanistan Sector at IRCC in November 2021, and is responsible for advancing Canada's commitment to welcome at least 40,000 Afghan nationals to Canada.

Jennifer was previously the Director of Operations for the Climate Secretariat at the Privy Council Office, responsible for leading horizontal collaboration across government to implement the government's climate agenda. She has also served as Canada's Ambassador for Climate Change.

Jennifer is a career diplomat and has held various executive positions at Global Affairs Canada, including Director General & Corporate Secretary and Director for Europe and Eurasia. She has also served as the Ambassador of Canada to Switzerland and in Washington, D.C. as the Chief of Staff to the Ambassador.

Jennifer holds a Bachelor of Journalism from Carleton University and a Master in Public Administration from Queen's University.

ASSISTANT DEPUTY MINISTER, STRATEGIC AND PROGRAM POLICY

SOYOUNG PARK



Soyoung Park was appointed to the role of ADM, Strategic and Program Policy Sector, in May 2022.

Soyoung is a senior executive with extensive operational, technology, and international experience. In her previous role as ADM, Proof of Vaccine Credentials, Soyoung led the Government of Canada's efforts on vaccine certification, including significant coordination across federal and provincial governments, the Canadian air sector and international partners. As a Foreign Service officer, she served at three of Canada's largest operational offices (New Delhi, Beijing and Damascus). Soyoung was also IRCC's Chief Information Officer for several years, where she successfully implemented our core business system and other systems we use today, such as e-applications, GCDocs, and biometrics.

From 2017 to 2019, Soyoung gained international experience as the Deputy High Commissioner (India) and Deputy Ambassador (Nepal, Bhutan). More recently, Soyoung was Director General of the Passport Modernization Project Office where she led multi-departmental initiatives to modernize passport services and led the IRCC business benefits framework, and completed an Interchange assignment with CHEO leading a back office transformation.

Soyoung has a Bachelor of Laws degree from the University of Alberta and is a recipient of Public Service Award for Excellence in Innovation and the Queen's Diamond Jubilee Medal in recognition of her contributions to Canada.

CHIEF HUMAN RESOURCES OFFICER & ASSISTANT DEPUTY MINISTER, CORPORATE SERVICES SECTOR

MARIE-FLORE BAPTISTE



Marie-Flore Baptiste was appointed to the positions of Chief Human Resources Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Services Sector, on March 6, 2023. She has been with the Government of Canada for over 25 years and has been Acting Chief Human Resources Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Services since December 2022. Beginning in 2021, she served as Director General, Strategic Initiatives and Horizontal Integration, and prior to that as Director General, Enterprise Project and Programme Management at IRCC.

Before joining IRCC she spent many years in various departments, primarily Canadian Heritage, National Defense, Public Services and Procurement Canada and many others. She served as a Director General, Corporate Services at Employment and Social Development Canada (ESDC), National Defence and other departments. Over the years, Marie-Flore has provided executive leadership in the development of leading-edge national strategies, and led departmental committees associated with projects, planning and delivery of initiatives designed to leverage workforce and workplace effectiveness.

Marie-Flore fosters diversity and ensures the inclusion of all. For example, she served as Champion of the Black Employee Network at IRCC. She has been recognized with a Deputy Minister Commendation – Innovation Award and received the Queen’s Diamond Jubilee Medal in recognition of her volunteer work.

CHIEF FINANCIAL OFFICER & ASSISTANT DEPUTY MINISTER, FINANCE, SECURITY, AND ADMINISTRATION SECTOR

NATHALIE MANSEAU



Nathalie Manseau was appointed the position of Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister of the Finance, Security and Administration sector at IRCC. She previously worked at Employment and Social Development Canada (ESDC) where she was a Director General in the Financial Management Advisory Services. At ESDC, Nathalie led a team to develop and implement a risk mitigation strategy and spending management measures.

As a public servant for 23 years, Nathalie has led several financial management functions while holding different executive roles at Canadian Heritage, the Canadian Institutes of Health Research, the Natural Sciences and Engineering Research Council, the Social Sciences and Humanities Research Council, Environment Canada, and Fisheries and Oceans Canada. From 2019 to 2022, Nathalie was also the Chair of the Deputy Chief Financial Officers Council.

CHIEF INFORMATION OFFICER & ASSISTANT DEPUTY MINISTER, DIGITAL STRATEGY, SERVICES AND INNOVATION SECTOR

DARCY PIERLOT



Darcy Pierlot was appointed to the position of Chief Information Officer and Assistant Deputy Minister, Digital Strategy, Services and Innovation, on September 15, 2022.

Darcy is a professional engineer and a passionate advocate of the Public Service. He is a strategic thinker with broad operational experience and a technical background and has held a number of technical and leadership roles within the Public Service. He previously worked at the Communications Security Establishment (CSE) (2006-2022) before joining IRCC. There he served as Director General where he focused on critical technological and security elements underpinning CSE's transition to a hybrid workplace, and most recently as a Senior Advisor to the Chief of the CSE, where he developed the Future of Work strategy. In addition, Darcy was seconded to the Privy Council Office (2019 to 2021) as Chief Security Officer and Executive Director to the Offices of the Prime Minister and Privy Council.

ASSISTANT DEPUTY MINISTER, SETTLEMENT AND INTEGRATION SECTOR

CATHERINE SCOTT



Catherine Scott was appointed Assistant Deputy Minister, Settlement and Integration at IRCC in March 2022. Catherine joined IRCC in September 2019 as Director General of the Refugee Affairs Branch, and more recently was Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy, beginning in March 2021.

Prior to this, she spent a decade working at Employment and Social Development Canada on both labour market and social policy issues. During this time, she led a significant renewal of the federal homelessness program as part of the National Housing Strategy. Catherine led extensive consultations to develop the first Government of Canada social innovation and social finance strategy. She also led the Foreign Credential Recognition Program and launched the first federal initiative to support capacity-building in Black Canadian communities.

A federal public servant since 1999, Catherine has also worked for the Commissioner of Official Languages, the Privy Council Office and the Department of Canadian Heritage.

Catherine holds a Bachelor of Arts in French and International Studies from Glendon College, York University and an M.A. in International Relations from Université Laval. She is also a graduate of the Government of Canada's Career Assignment Program (Direxion) and the Ivey Senior Public Sector Leader Program.

CHIEF EXECUTIVE OFFICER & CHAIR PERSON OF THE IMMIGRATION AND REFUGEE BOARD OF CANADA

MANON BRASSARD



Manon Brassard was appointed Chairperson and Chief Executive Officer of the Immigration and Refugee Board of Canada effective July 23, 2023.

Prior to her appointment, Ms. Brassard held the position of President of the Canada Economic Development Agency for Quebec Regions from 2016. From 2010 until 2016, Ms. Brassard held the positions of Assistant Deputy Minister at Citizenship and Immigration Canada, at Agriculture and Agri-Food Canada and at the Treasury Board Secretariat, after serving in a number of executive roles in various public sector organizations.

Ms. Brassard began her public service career with the Board in 1989, where she served in a number of roles, including Senior Legal Adviser and Director General of the Policy, Planning and Research Branch.

Ms. Brassard has a Bachelor of Laws from the Université of Laval and was called to the Bar of Quebec in 1984.

EXECUTIVE DIRECTOR & SENIOR GENERAL COUNSEL, LEGAL SERVICES UNIT

CAROLINE FOBES



Caroline Fobes was appointed Executive Director and Senior General Counsel of the IRCC Legal Services Unit in 2016. The Legal Services Unit is composed of 40 lawyers and paralegals who, in consultation with Justice colleagues in Ottawa and litigation teams across the country, provide all of the day-to-day legal advice to the Department, including advice on departmental operations, development of policies and new legislation, and the conduct of litigation before the courts.

Ms. Fobes began her career at the Department of Justice at Solicitor General Legal, moved to DOJ headquarters as Special Counsel to the Assistant Deputy Attorney General (Criminal Law), and then returned to Public Safety Legal where she spent several years, including as Deputy Executive Director and General Counsel. She holds a Bachelor of Laws from Dalhousie University and is a member of the Law Society of Ontario.

DIRECTOR GENERAL OF COMMUNICATIONS

MURRAY JONES



Murray Jones was appointed as the Director General of Communications at IRCC in 2021, after holding a variety of communications roles at the Privy Council Office, Transport Canada, the Transportation Safety Board of Canada, and Public Works and Government Services Canada.

Murray's leadership style is guided by his dedication to modern, proactive communications and a deep appreciation of the potential of each member of his team. He has been recognized for his ability to foster innovation, build high-performing multidisciplinary teams, and deliver on department and government priorities through strong issues management.

SOUS-MINISTRE

CHRISTIANE FOX



Christiane Fox a été nommée sous-ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada (IRCC) en juillet 2022. Elle est également la sous-ministre championne du Réseau fédéral de la jeunesse.

Avant sa nomination, Christiane était sous-ministre des Services aux Autochtones du Canada, poste qu'elle occupait depuis septembre 2020. De novembre 2019 à septembre 2020, elle a été sous-ministre des Affaires intergouvernementales et, de juin 2017 à novembre 2019, sous-ministre des Affaires intergouvernementales et de la Jeunesse. Elle a également occupé plusieurs postes au Bureau du Conseil privé, notamment ceux de secrétaire adjointe du Cabinet, Communications et consultations, de directrice des opérations, Politiques au Secrétariat des relations fédérales-provinciales-territoriales et de directrice générale des communications.

Christiane a commencé sa carrière comme conseillère en communication à Industrie Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada), où elle a travaillé dans les domaines de la communication et de la politique scientifique. Elle a également passé un an au Secrétariat du réexamen des politiques de concurrence en tant que directrice de la communication et des consultations.

Christiane est titulaire d'une licence en communication de masse et en psychologie de l'université de Carleton et est diplômée du programme de certificat de maîtrise en administration publique de l'université d'Ottawa.

SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉ

SCOTT HARRIS



M. Harris a été nommé sous-ministre délégué d'IRCC en juillet 2022.

Avant cette nomination, il était vice-président de la Direction générale du renseignement et de l'exécution de la loi à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) depuis juin 2020. À l'ASFC, Scott a dirigé l'exécution des huit programmes nationaux de la Direction générale du renseignement et de l'exécution de la loi, a travaillé en étroite collaboration avec IRCC sur l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis et a dirigé la réponse de l'ASFC à la suite de l'effondrement de l'Afghanistan et de la guerre en Ukraine.

Scott a également occupé le poste de sous-commissaire régional de l'Ontario au sein du Service correctionnel du Canada, où il était chargé d'assurer la sécurité publique en dirigeant stratégiquement les opérations correctionnelles dans l'ensemble de l'Ontario et du Nunavut, en supervisant les établissements fédéraux et les bureaux de libération conditionnelle responsables de plus de 6 500 délinquants condamnés par le gouvernement fédéral, et en travaillant avec un solide réseau de partenaires et d'intervenants communautaires.

Scott a commencé sa carrière dans la fonction publique avec Service correctionnel du Canada en 1995 en tant qu'agent correctionnel. Il a également occupé un certain nombre d'autres postes, notamment celui d'agent de gestion des cas, d'agent de libération conditionnelle et d'agent de projet. Il a ensuite occupé divers postes de direction, dont ceux de directeur de la justice réparatrice, de directeur général de l'engagement des citoyens, de commissaire adjoint associé des opérations et programmes correctionnels et de commissaire adjoint des communications et de l'engagement. En outre, depuis plus de 20 ans, il assure un leadership intergouvernemental et international pour l'avancement stratégique de la justice réparatrice au sein du gouvernement fédéral.

Scott est titulaire d'une licence en criminologie de l'Université de l'Alberta et d'un master avec une spécialisation en justice réparatrice de l'Université de Queen.

SOUS-MINISTRE ADJOINTE PRINCIPALE, POLITIQUES STRATÉGIQUE ET DE PROGRAMMES & EXAMEN STRATÉGIQUE DE L'IMMIGRATION

LOUISE BAIRD



Louise a été nommée sous-ministre adjointe principale chargée de l'examen stratégique de l'immigration à IRCC en 2022, et pour les politiques stratégique et des programmes en 2023.

Leader stratégique, elle possède une vaste expérience des opérations, de la gestion des questions et des politiques dans les secteurs privé et public. Elle est douée pour la négociation, l'établissement de relations diplomatiques et la direction d'équipes dans des environnements où le rythme est rapide et la pression forte.

Avant d'occuper ce poste, elle a été sous-ministre adjointe aux affaires intergouvernementales au Bureau du Conseil privé et, avant de rejoindre le BCP, elle a occupé pendant plusieurs années divers postes de direction au sein du ministère fédéral de l'industrie.

DIRIGEANT NUMÉRIQUE ET SOUS-MINISTRE ADJOINT PRINCIPAL, SECTEUR DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE, DES SERVICES ET DE L'INNOVATION

JASON CHOUERI



Jason Choueiri a été nommé Dirigeant numérique et sous-ministre principal du Secteur de la stratégie numérique, des services et de l'innovation en avril 2022 pour diriger la troisième phase de la modernisation de la plateforme numérique. Auparavant, Jason a été directeur exécutif et directeur financier de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, où il a supervisé la prestation d'une gamme de services stratégiques et opérationnels à la Commission.

Auparavant, Jason a été directeur général de la planification, de la conception et de la surveillance de la transformation à Emploi et Développement social Canada (ESDC), où il a fondé le centre d'accélération d'ESDC et a dirigé l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pluriannuelles d'amélioration des services et de pratiques de conception des services. Il a également occupé le poste de directeur général des orientations stratégiques, où il a élaboré la vision à long terme de la modernisation des trois plus grands programmes statutaires du Canada (l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse). Jason a occupé plusieurs postes de direction, supervisant de grands programmes et des opérations de service à la clientèle à Services partagés Canada, à la Défense nationale et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Jason est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'une licence en commerce, avec spécialisation en gestion des systèmes d'information, de l'Université d'Ottawa. Il a reçu la médaille du jubilé de diamant de la Reine en reconnaissance de ses contributions au Canada.

SOUS-MINISTRE ADJOINT PRINCIPAL, SECTEUR DES OPÉRATIONS

DANIEL MILLS



Daniel Mills a été nommé sous-ministre adjoint des opérations à IRCC en avril 2020. Il est également le champion des valeurs et de l'éthique d'IRCC.

Employé d'IRCC depuis 2005, M. Mills a occupé de nombreux postes de direction au fil des ans, notamment celui de sous-ministre adjoint, de responsable de la gestion générale et de directeur financier. Il a également été directeur des opérations comptables, directeur général des opérations financières, directeur général de la gestion financière et directeur financier adjoint.

M. Mills est fonctionnaire au sein du gouvernement fédéral depuis 1994. Outre ses responsabilités à IRCC, il a occupé plusieurs postes au ministère des Ressources naturelles du Canada, au Commissariat aux langues officielles et à la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

Daniel Mills est comptable professionnel agréé et titulaire d'une licence en administration des affaires avec spécialisation en comptabilité de l'Université de Sherbrooke. Il est également diplômé du programme Cours et affectations de perfectionnement du gouvernement du Canada (volet éducatif " Direxion ").

SOUS-MINISTRE ADJOINTE, SECTEUR DES OPÉRATIONS

MICHÈLE KINGSLEY



Michèle Kingsley a été nommée au poste de sous-ministre adjointe, secteur des opérations, à IRCC en octobre 2022.

Michèle est une dirigeante chevronnée qui possède une vaste expérience en matière de politiques, de programmes et d'organismes centraux, ainsi que des antécédents de leadership solide. En tant que leader, elle se soucie de ses collaborateurs et sait établir avec succès des partenariats de collaboration avec les parties prenantes et ses homologues. Auparavant, Michèle était directrice générale de la Direction générale de l'immigration économique permanente et, avant cela, directrice générale du Programme de citoyenneté et de passeport à IRCC.

Michèle est titulaire d'une licence en commerce de l'Université d'Ottawa.

SOUS-MINISTRE ADJOINTE, SECTEUR AFGHANISTAN

JENNIFER MACINTYRE



Jennifer a été nommée sous-ministre adjointe du secteur de l'Afghanistan à IRCC en novembre 2021, et est chargée de faire progresser l'engagement du Canada d'accueillir au moins 40 000 ressortissants afghans au Canada.

Jennifer était auparavant directrice des opérations du Secrétariat du climat au Bureau du Conseil privé, chargée de diriger la collaboration horizontale au sein du gouvernement afin de mettre en œuvre le programme climatique du gouvernement. Elle a également été ambassadrice du Canada pour le changement climatique.

Diplomate de carrière, Jennifer a occupé divers postes de direction au sein d'Affaires mondiales Canada, dont ceux de directrice générale et secrétaire générale et de directrice pour l'Europe et l'Eurasie. Elle a également été ambassadrice du Canada en Suisse et chef de cabinet de l'ambassadeur à Washington.

Jennifer est titulaire d'une licence en journalisme de l'université Carleton et d'un master en administration publique de l'université Queen's.

SOUS-MINISTRE ADJOINTE, POLITIQUE STRATÉGIQUE ET DE PROGRAMME

SOYOUNG PARK



Soyoung Park a été nommée au poste de sous ministre adjointe du secteur des politiques stratégiques et de programme en mai 2022.

Soyoung est une cadre supérieure qui possède une vaste expérience opérationnelle, technologique et internationale. Dans son rôle précédent de SMA, Preuve de la validité des vaccins, Soyoung a dirigé les efforts du gouvernement du Canada en matière de certification des vaccins, y compris une coordination importante entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le secteur aérien canadien et les partenaires internationaux. En tant qu'agente du service extérieur, elle a travaillé dans trois des plus grands bureaux opérationnels du Canada (New Delhi, Beijing et Damas). Soyoung a également été chef de l'information d'IRCC pendant plusieurs années, où elle a mis en œuvre avec succès notre système d'affaires principal et d'autres systèmes que nous utilisons aujourd'hui, tels que les demandes électroniques, GCDocs et la biométrie.

De 2017 à 2019, Soyoung a acquis une expérience internationale en tant que haut-commissaire adjointe (Inde) et ambassadeur adjointe (Népal, Bhoutan). Plus récemment, Soyoung a été directrice générale du Bureau du projet de modernisation des passeports, où elle a dirigé des initiatives multiministérielles visant à moderniser les services de passeport et a dirigé le cadre des avantages commerciaux d'IRCC, et a terminé une mission d'échange avec le CHEO en dirigeant une transformation de bureau.

Soyoung est titulaire d'une licence en droit de l'Université de l'Alberta et a reçu le Prix de la fonction publique pour l'excellence en matière d'innovation et la Médaille du jubilé de diamant de la Reine en reconnaissance de ses contributions au Canada.

Soyoung Park a été nommée sous-ministre adjointe pour diriger les efforts d'IRCC en matière d'homologation des vaccins en mai 2021.

Cadre supérieure dotée d'une vaste expérience opérationnelle, technique et internationale, Soyoung n'est pas étrangère à IRCC. En tant qu'agent du service extérieur, elle a travaillé dans trois des plus grands bureaux opérationnels du Canada (New Delhi, Beijing et Damas). Il y a plusieurs années, Soyoung a été chef de l'information d'IRCC, où elle a mis en œuvre avec succès le SMGC et d'autres systèmes que nous utilisons aujourd'hui, tels que les demandes en ligne, GCDocs et la biométrie.

Depuis, Soyoung a acquis une expérience internationale en tant que haut-commissaire adjoint (Inde) et ambassadrice adjointe (Népal, Bhoutan). En tant que haut-commissaire adjoint (Inde), elle a fait avancer les discussions avec la délégation indienne pour soutenir la conférence "Les femmes donnent la vie" à Vancouver, le plus grand événement sur l'égalité des sexes à l'époque. Plus récemment, Soyoung a été directrice générale du Bureau du projet de modernisation des passeports, où elle a dirigé des initiatives pluriministérielles visant à moderniser les services de passeport, a mené à bien une mission d'échange avec le CHEO en dirigeant la transformation du back-office et a dirigé le cadre des avantages commerciaux de l'IRCC.

CHEF DU BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES ET SOUS-MINISTRE ADJOINTE, SERVICES MINISTÉRIELS

MARIE-FLORE BAPTISTE



Marie-Flore Baptiste a été nommée aux postes de dirigeante principale des ressources humaines et sous-ministre adjointe, Secteur des services ministériels, le 6 mars 2023. Elle travaille au sein du gouvernement du Canada depuis plus de 25 ans et occupe le poste de dirigeante principale des ressources humaines et sous-ministre adjointe par intérim du Secteur des services ministériels depuis décembre 2022. Depuis 2021, elle est directrice générale des initiatives stratégiques et de l'intégration horizontale et, avant cela, directrice générale de la gestion des projets et des programmes d'entreprise à IRCC.

Avant de rejoindre IRCC, elle a passé de nombreuses années dans divers ministères, notamment Patrimoine canadien, Défense nationale, Services publics et marchés publics Canada et bien d'autres. Elle a été directrice générale des services généraux à Emploi et Développement social Canada (ESDC), à la Défense nationale et dans d'autres ministères. Au fil des ans, Marie-Flore a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies nationales de pointe et a dirigé des comités ministériels associés à des projets, à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives conçues pour améliorer l'efficacité de la main-d'œuvre et du lieu de travail.

Marie-Flore encourage la diversité et veille à l'inclusion de tous. Par exemple, elle a été la championne du réseau des employés noirs à IRCC. Elle a reçu une mention élogieuse du sous-ministre - Prix de l'innovation et la médaille du jubilé de diamant de la Reine en reconnaissance de son travail bénévole.

DIRIGEANTE PRINCIPALE DES FINANCES ET SOUS-MINISTRE ADJOINTE, SECTEUR DES FINANCES, SÉCURITÉ ET ADMINISTRATION

NATHALIE MANSEAU



Nathalie Manseau a été nommée chef de la direction financière et sous-ministre adjointe du secteur des finances, de la sécurité et de l'administration d'IRCC. Elle a précédemment travaillé à Emploi et Développement social Canada (ESDC) où elle était directrice générale des Services consultatifs de gestion financière. À ESDC, Nathalie a dirigé une équipe chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'atténuation des risques et des mesures de gestion des dépenses.

En tant que fonctionnaire depuis 23 ans, Nathalie a dirigé plusieurs fonctions de gestion financière tout en occupant différents postes de direction à Patrimoine canadien, aux Instituts de recherche en santé du Canada, au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, au Conseil de recherches en sciences humaines, à Environnement Canada et à Pêches et Océans Canada. De 2019 à 2022, Nathalie a également été présidente du Conseil des directeurs financiers adjoints.

DIRIGEANT DE L'INFORMATION ET SOUS-
MINISTRE ADJOINT,
SECTEUR DE LA STRATEGIE NUMERIQUE, DES
SERVICES ET DE L'INNOVATION

DARCY PIERLOT



Darcy Pierlot a été nommé au poste de dirigeant principal de l'information et sous-ministre adjoint, Stratégie numérique, services et innovation, le 15 septembre 2022.

Darcy est un ingénieur professionnel et un défenseur passionné de la fonction publique. C'est un penseur stratégique doté d'une vaste expérience opérationnelle et d'un bagage technique. Il a occupé un certain nombre de postes techniques et de direction au sein de la fonction publique. Il a travaillé au Centre de la sécurité des télécommunications (CST) (2006-2022) avant de rejoindre l'IRCC. Il y a occupé le poste de directeur général, où il s'est concentré sur les éléments technologiques et de sécurité essentiels qui sous-tendent la transition du CST vers un lieu de travail hybride, et, plus récemment, celui de conseiller principal du chef du CST, où il a élaboré la stratégie "Future of Work" (l'avenir du travail). En outre, Darcy a été détaché auprès du Bureau du Conseil privé (2019 à 2021) en tant que responsable de la sécurité et directeur exécutif des bureaux du Premier ministre et du Conseil privé.

SOUS-MINISTRE ADJOINTE, SECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'INTÉGRATION

CATHERINE SCOTT



Catherine Scott a été nommée sous-ministre adjointe, Établissement et intégration, à IRCC en mars 2022. Catherine a rejoint IRCC en septembre 2019 en tant que directrice générale de la Direction générale des affaires des réfugiés, et plus récemment en tant que sous-ministre adjointe, Politique stratégique et de programme, à partir de mars 2021.

Auparavant, elle a travaillé pendant dix ans à Emploi et Développement social Canada sur des questions liées au marché du travail et à la politique sociale. Pendant cette période, elle a dirigé un important renouvellement du programme fédéral de lutte contre l'itinérance dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Catherine a mené de vastes consultations pour élaborer la première stratégie du gouvernement du Canada en matière d'innovation sociale et de finance sociale. Elle a également dirigé le programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers et lancé la première initiative fédérale visant à soutenir le renforcement des capacités des communautés noires canadiennes.

Fonctionnaire fédérale depuis 1999, Catherine a également travaillé pour le Commissaire aux langues officielles, le Bureau du Conseil privé et le ministère du Patrimoine canadien.

Catherine est titulaire d'un baccalauréat ès arts en études françaises et internationales du Collège Glendon de l'Université York et d'une maîtrise en relations internationales de l'Université Laval. Elle est également diplômée du programme Cours et affectations de perfectionnement du gouvernement du Canada (Direxion) et du programme Ivey Senior Public Sector Leader.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA

MANON BRASSARD



Manon Brassard a été nommée présidente et première dirigeante de la commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada à compter du 23 juillet 2023.

Avant sa nomination, Mme Brassard occupait le poste de présidente de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec depuis 2016. De 2010 à 2016, Mme Brassard a occupé les postes de sous-ministre adjointe à Citoyenneté et Immigration Canada, à Agriculture et Agroalimentaire Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor, après avoir occupé plusieurs postes de direction dans diverses organisations du secteur public.

Mme Brassard a commencé sa carrière dans la fonction publique en 1989, où elle a occupé plusieurs postes, dont ceux de conseillère juridique principale et de directrice générale de la direction de la politique, de la planification et de la recherche.

Mme Brassard est titulaire d'une licence en droit de l'Université Laval et a été admise au barreau du Québec en 1984.

DIRECTRICE EXÉCUTIVE ET AVOCATE GÉNÉRALE PRINCIPALE AUX SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

CAROLINE FOBES



Caroline Fobes a été nommée directrice exécutive et avocate générale principale de l'unité des services juridiques d'IRCC en 2016. L'Unité des services juridiques est composée de 40 avocats et parajuristes qui, en consultation avec leurs collègues du ministère de la Justice à Ottawa et les équipes de contentieux à travers le pays, fournissent tous les conseils juridiques quotidiens au ministère, y compris des conseils sur les opérations ministérielles, l'élaboration de politiques et de nouvelles lois, et la conduite de contentieux devant les tribunaux.

Mme Fobes a débuté sa carrière au ministère de la Justice, au service juridique du Solliciteur général, avant de rejoindre le siège du ministère de la Justice en tant que conseillère spéciale du sous-procureur général adjoint (droit pénal), puis de revenir aux services juridiques au ministère de la Sécurité publique où elle a passé plusieurs années, notamment en tant que directrice exécutive adjointe et conseillère générale. Elle est titulaire d'une licence en droit de l'université Dalhousie et est membre du Barreau de l'Ontario.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COMMUNICATIONS

MURRAY JONES



Murray Jones a été nommé directeur général des communications d'IRCC en 2021, après avoir occupé divers postes dans le domaine des communications au Bureau du Conseil privé, à Transports Canada, au Bureau de la sécurité des transports du Canada et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le style de leadership de M. Murray est guidé par son attachement à des communications modernes et proactives et par une profonde appréciation du potentiel de chaque membre de son équipe. Il a été reconnu pour sa capacité à encourager l'innovation, à constituer des équipes multidisciplinaires très performantes et à respecter les priorités des ministères et du gouvernement grâce à une gestion rigoureuse des problèmes.

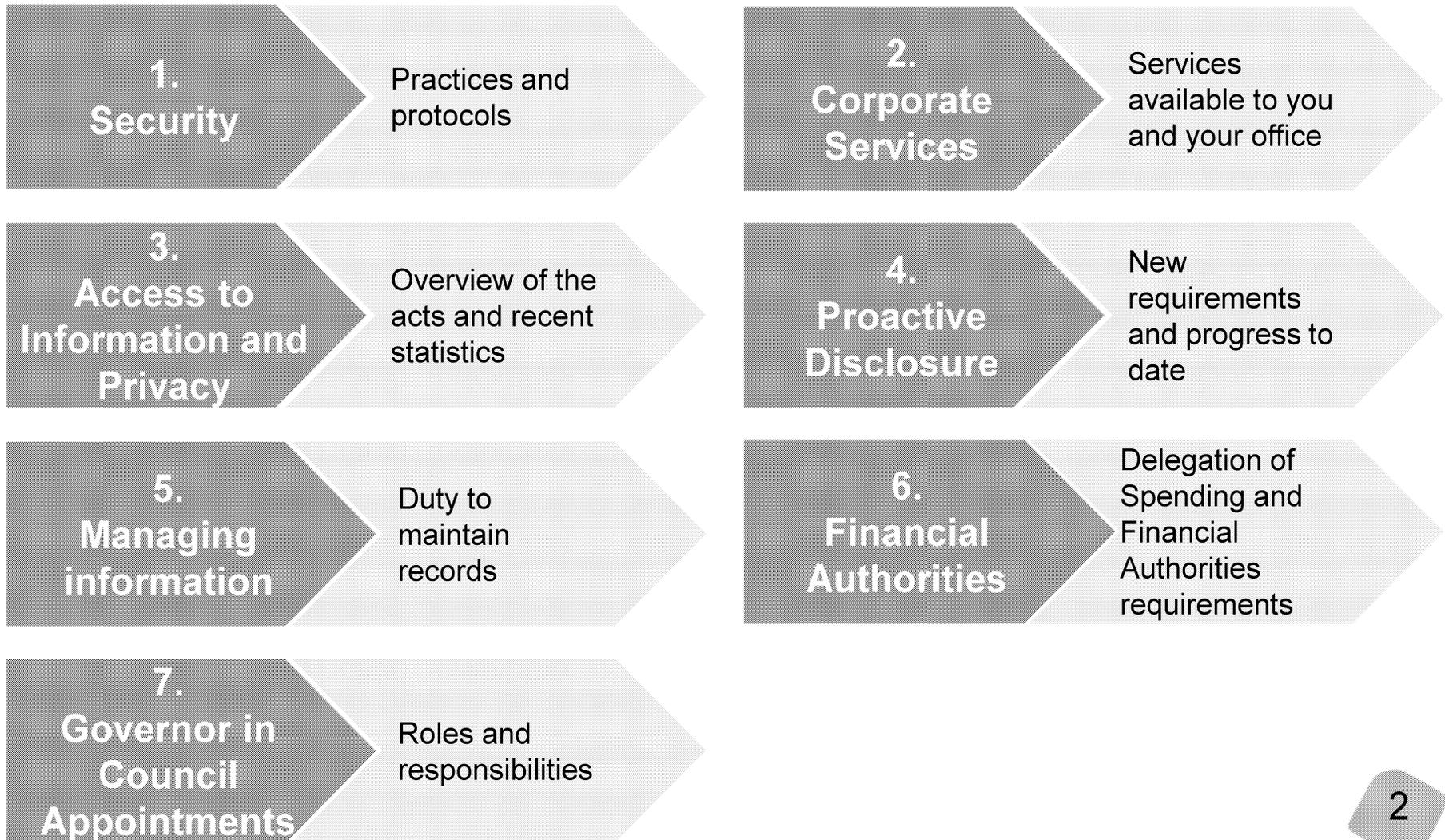
Logistics and Reference Information



Overview

Logistics and Reference

This presentation will provide you with logistical and reference information to assist you with gaining a high-level understanding of key corporate services and responsibilities:



Security: Safeguards in place for your safety

Logistics and Reference

IRCC Corporate Security and the RCMP

There are a number of security protocols in place to ensure your security. An in-person briefing on these measures will be held soon after your arrival.

IRCC Corporate Security coordinates with the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) Protective Services on security matters. This requires sharing your agenda and travel schedule with IRCC Corporate Security in a timely manner.

- Threat and risk assessments (TRAs) are conducted by the RCMP in collaboration with law enforcement agencies, on your behalf, with regard to all domestic and international activities and public invitations.
- TRAs of your residence(s) are conducted by IRCC Corporate Security within the first 90 days of you taking office.
- A TRA of your constituency office is also completed in collaboration with House of Commons Security.
- Classified information addressed to you, including special access documents, are received, distributed and accounted for by IRCC Corporate Security.
- IRCC Corporate Security will provide security awareness sessions for your staff on request.

Corporate services at your disposal...

Logistics and Reference

DMO-21

The Deputy Minister's Office has a dedicated executive and a team of departmental resources to support you in all day-to-day operations and in your key interactions with the Department. Led by the Departmental Assistant, DMO-21 is comprised of three teams:

Advisors – your first stop for policy and program needs

Corporate Services – your dedicated resource for issues related to human resources, finance, security, IT and accommodations

Travel and Protocol Services Unit (TPS) – your support for all requests related to meetings with stakeholders, as well as international and domestic engagements

Briefings Unit

To ensure high quality briefing products, the team coordinates, edits and packages all briefing materials provided to you by the Department. This includes memoranda for your information, decision or approval, as well as briefing binders to support you for meetings, events, trips, and parliamentary committee appearances.

Parliamentary Affairs Unit

A multiservice team at your disposal through regular consultation on all parliamentary-related issues, including strategic advice on committee appearances, debates, the legislative process, tabling information in Parliament, as well as other parliamentary processes.



- During the FY 2022-2023, IRCC responded to **230** parliamentary returns and appeared at **29** committee meetings.
- Last year, the Briefings Unit reviewed **389** memoranda addressed to the Minister.
- The Briefings Unit produced in FY 2022-2023 **149** binders.

Corporate services at your disposal cont'd...

Logistics and Reference

Ministerial Enquiries Division (MED) – Ministerial Correspondence

Receives, triages, records and responds to correspondence addressed to you.

Provides statistical reports on correspondence volumes, trends, and service standard adherence rates.

About 1% of responses (nearly 400 last year) are drafted in close collaboration with key areas of expertise throughout the Department for your consideration and signature. These are VIP correspondents, including elected officials at all levels, foreign governments, stakeholders, partners, and your constituents.



- MED provides **99%** of the answers sent directly to clients and correspondents (more than 35,000 last year). The majority of these are case enquires from IRCC clients.

Access to Information and Privacy (ATIP)

Logistics and Reference

Access to Information Act : Provides access to corporate records (e.g., memoranda, briefing notes, reports, etc.)

- In 2021-2022, IRCC received over 204,000 ATIP requests, which represents 64% of all ATIP requests to the Government of Canada.
- IRCC's ATIP volumes far exceed those of any other government department, both for requests received (over 200K a year) and files closed (170K).
- The majority (99%) of IRCC's ATIP requests are from applicants seeking their immigration record information. Departmental initiatives are underway to improve the availability of client immigration information, which are in turn anticipated to alleviate undue pressure on the broader access to information regime.

Privacy Act: Provides individuals access to their own personal information.

- IRCC is consistently in the top 3 federal institutions with the most personal information year after year.
- Privacy breaches at IRCC have increased considerably. In 2021-2022, we had 33% of all GOC, breaches. Just last fiscal year (2022-2023), IRCC reported over **8000 breaches** of personal information and forecasts show a similar trend for this fiscal.



Areas of focus:

- Focusing on reducing the ATIP backlog
- ATIP is identifying processes whereby requesters can obtain information outside of the access to information system
- Developed a Privacy Policy Suite to help employees understand how to approach privacy, report a privacy breach and manage personal information

The Office of the Information Commissioner (OIC) and the Office of the Privacy Commissioner (OPC) are responsible for overseeing compliance with the Acts.

IRCC has collaborative working relationships with both the OIC and the OPC.

Proactive Disclosure

Logistics and Reference

Since 2019, all federal departments must publish the following materials online:

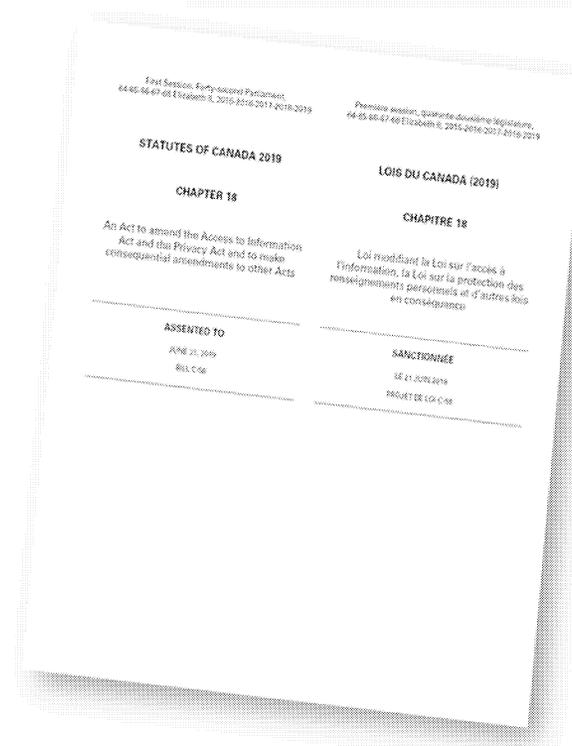
- Titles of **briefing notes** and **memoranda** to ministers and deputy ministers (monthly)
- All **Question Period** notes prepared for ministers (30 days after the last sitting day in June and December)
- **Transition and parliamentary committee appearance binders** prepared for ministers and deputy ministers (120 days after appointment/appearance)
- All ministers' office contracts and amendments over \$10K

Departments must also proactively publish other components according to timelines:

- Disclosure of **travel and hospitality expenses** for all Minister's Office staff and senior management of the Department (monthly)
- Annual report of all **expenses incurred by a Minister's Office** (within 120 days after fiscal year end)



- **Names and titles of ministerial staff** are not considered personal information and will be disclosed through access to information requests



Managing Information

Logistics and Reference

- Electronic documents up to Protected B level must be saved in GCdocs under the appropriate folder.

ELECTRONIC DOCUMENTS



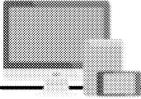
- Information must be handled, protected and secured according to its designation or classification.
- [Information Security Guide](#)

CLASSIFIED AND DESIGNATED INFORMATION



- All conversations are deleted after 24H.
- All decisions captured in a conversation must be transferred to GCdocs.
- Protected B if everybody is using an IRCC device. If not, conversation must remain unclassified.
- [Save information into GCdocs from Collaborative Tools](#)

MS TEAMS



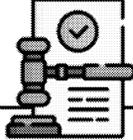
- Paper documents should be segregated in different cabinets according to the category of information and their designation or classification.

PAPER DOCUMENTS



- Before disposing of information be aware of ongoing legal holds and ATIP requests.

ATIP & LITIGATION



- Do not use your personal email address to conduct IRCC business activities.

PERSONAL EMAIL ADDRESS



For more information on Managing Information in the Minister's Office, click [HERE](#)

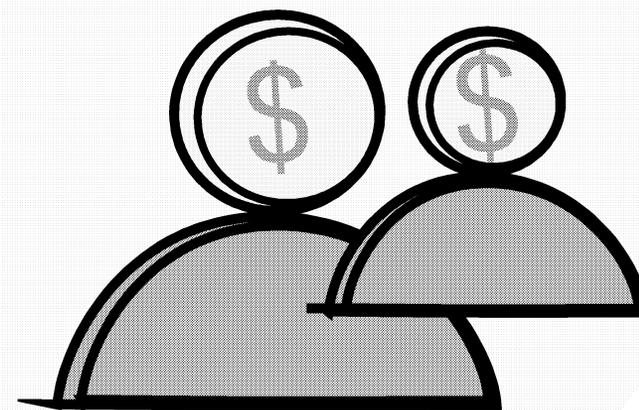
Financial Authorities

Logistics and Reference

Immediate requirements

As per the Treasury Board Directive on Delegation of Spending and Financial Authorities requirements, we will send you the Departmental Delegation of Spending and Financial Authorities Instrument within 90 calendar days of your appointment for your approval.

- The appointment of a new Minister does not nullify existing authorities.
- Responsibility for the budgetary control and spending of public money is placed on Ministers and Deputy Ministers by Parliament through *Appropriation Acts*, the *Financial Administration Act*, and *Financial Administration Act Regulations*.
- All expenditures incurred for the Department must be approved in accordance with the *Financial Administration Act*.



Governor in Council Appointments

Logistics and
Reference

Appointment Requirements

An open, transparent, and merit-based selection process for Governor in Council appointments was established in February 2016.

The process supports ministers in making appointment recommendations of high-quality candidates who reflect Canada's diversity for positions within their portfolio.

As a Member of the Queen's Privy Council of Canada and responsible Minister, you will be asked to recommend to Cabinet Governor in Council appointments for two organizations under your portfolio:

- The Immigration and Refugee Board; and,
- Citizenship Judges.

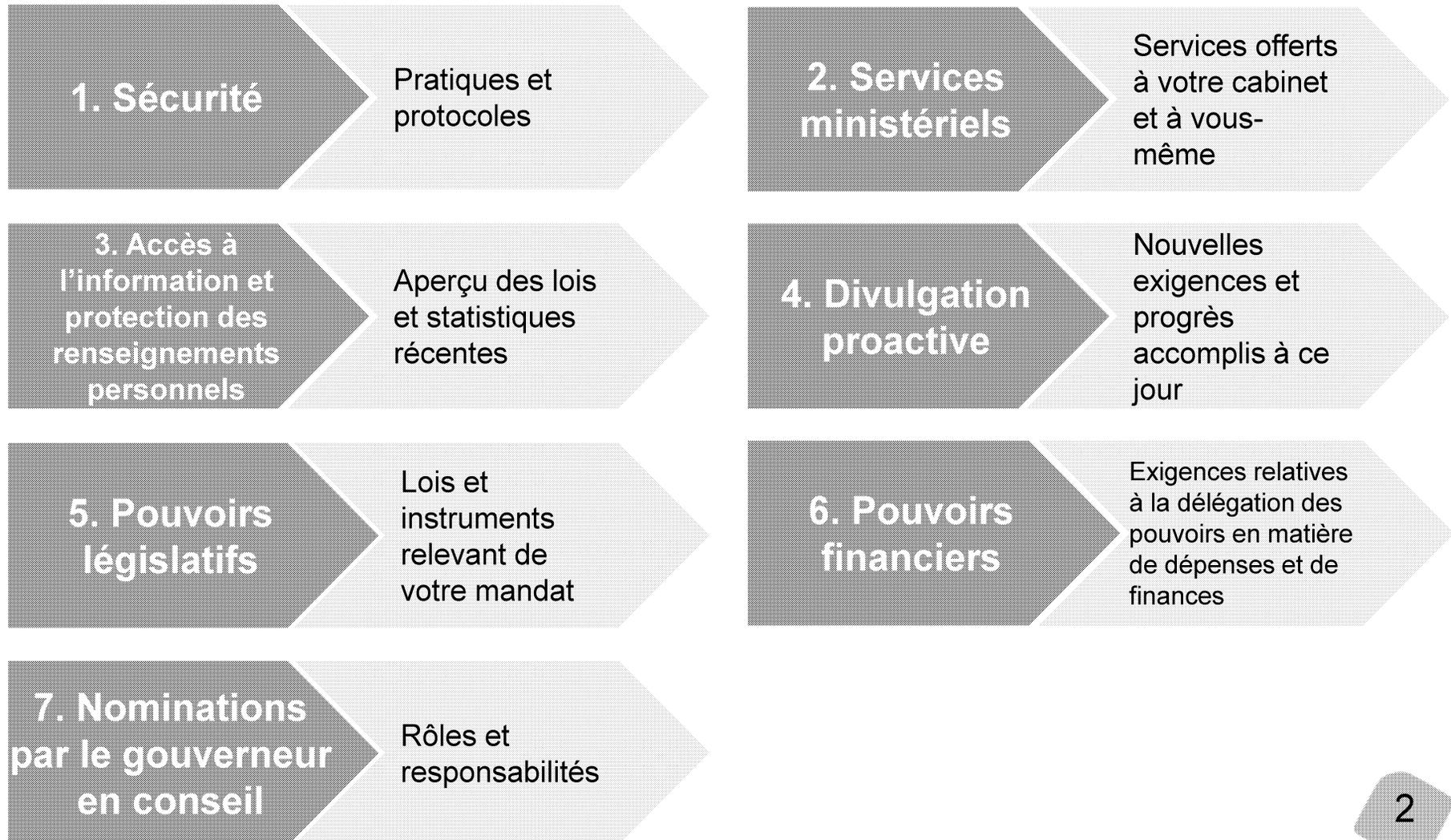
Logistiques et information de référence



Vue d'ensemble

Logistiques et référence

Cette présentation vous fournira des renseignements logistiques et de référence pour vous aider à acquérir une compréhension générale des principaux services et responsabilités du Ministère :



Sécurité : Mesures de protection en place pour votre sécurité

Logistiques et référence

Sécurité ministérielle d'IRCC et la GRC

Un certain nombre de protocoles de sécurité sont en place pour assurer votre sécurité. Une séance d'information en personne sur ces mesures vous sera offerte peu après votre arrivée.

La Sécurité ministérielle d'IRCC assure la coordination avec les Services de protection de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sur les questions de sécurité. À cette fin, vous devez communiquer votre programme et votre calendrier de déplacement à la Sécurité ministérielle d'IRCC en temps opportun.

- Les évaluations des menaces et des risques (EMR) sont menées par la GRC en collaboration avec les organismes d'application de la loi, en votre nom, et ce qui concerne toutes les activités nationales et internationales et les invitations publiques.
- Les EMR de votre résidence (ou résidences) sont effectuées par la Sécurité ministérielle d'IRCC dans les 90 premiers jours suivant votre entrée en fonction.
- Une EMR de votre bureau de circonscription est également effectuée en collaboration avec la Sécurité de la Chambre des communes.
- Les renseignements classifiés qui vous sont adressés, y compris ceux à accès restreint, sont reçus, distribués et consignés par la Sécurité ministérielle d'IRCC.
- La Sécurité ministérielle d'IRCC offrira des séances de sensibilisation sur demande à la sécurité à votre personnel.

Services ministériels à votre disposition...

Logistiques et référence

CSM-21

Le Cabinet du (de la) sous-ministre (CSM) dispose d'une équipe de direction et d'une équipe de ressources ministérielles affectées pour vous soutenir dans toutes les activités quotidiennes et dans vos relations importantes avec le Ministère. Dirigé par l'adjointe ministérielle/adjoint ministériel, le CSM-21 est formé de trois équipes :

- Conseillers** – votre première personne-ressource pour les questions de politiques et de programmes;
- Services ministériels** – votre ressource spécialisée sur les enjeux liés aux ressources humaines, aux finances, à la sécurité, à l'informatique et aux locaux et installations;
- Unité des services de voyage et du protocole (USVP)** – votre assistance pour toutes les demandes liées aux réunions avec des parties prenantes ainsi qu'aux engagements internationaux et nationaux.

Unité des breffages

Cette équipe coordonne, révise et prépare tous les documents d'information que le Ministère vous a fournis, et s'assure d'offrir des produits de grande qualité. Cela comprend des notes de service pour que vous puissiez être avisé(e), prendre des décisions ou donner votre approbation, ainsi que des cartables d'information pour vous aider à l'occasion de réunions, d'événements, de voyages ou de comparutions devant des comités permanents.

Affaires parlementaires

Une équipe offrant des services multiples dans le cadre de consultations régulières sur tous les enjeux parlementaires, notamment des conseils stratégiques sur les comparutions devant les comités, les débats, le processus législatif, le dépôt d'information au Parlement ainsi que sur d'autres processus parlementaires.



- Au cours de l'année fiscales 2022-2023, IRCC a répondu à **230** documents parlementaires et a comparu dans le cadre de **29** réunions de comité.
- L'an dernier, l'Unité des breffages a remis **389** notes de service au ministre.
- L'Unité de Breffage a produit au cours de l'année fiscale 2022-2023 **149** cartables.

Services ministériels à votre disposition (suite)

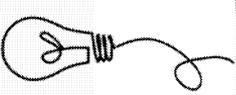
Logistiques et référence

Direction des demandes de renseignements ministériels (DDRM) – Correspondance ministérielle

Cette équipe reçoit, trie et traite la correspondance qui vous est adressée.

Elle fournit des rapports statistiques sur les volumes et les tendances en matière de correspondance et sur les taux de respect des normes de service.

Environ 1 % (presque 400 l'an dernier) sont rédigées en étroite collaboration avec les principaux secteurs d'expertise de tout le Ministère pour votre considération et signature. Il s'agit de personnalités de marque, notamment des élus à tous les échelons, des représentants de gouvernements étrangers, des intervenants, des partenaires et des électeurs du ministre.



- La DDRM prépare **99 %** des réponses envoyées directement aux clients et correspondants (plus de 35 000 l'an dernier). La plupart d'entre elles sont des demandes de renseignements de clients d'IRCC.

Accès à l'information et protection de la vie privée (ATIP)

Logistiques and
Référence

Loi sur l'accès à l'information : Permet l'accès aux documents de l'entreprise (par exemple, mémorandums, notes d'information, rapports, etc.)

- En 2021-2022, IRCC a reçu plus de 204 000 demandes d'ALPRP, ce qui représente 64 % de toutes les demandes d'ALPRP adressées au gouvernement du Canada.
- Les volumes d'ALPRP d'IRCC dépassent de loin ceux de tout autre ministère, tant pour les demandes reçues (plus de 200 000 par an) que pour les dossiers clôturés (170 000).
- La majorité (99 %) des demandes d'ALPRP d'IRCC proviennent de demandeurs souhaitant obtenir des informations sur leur dossier d'immigration. Des initiatives ministérielles sont en cours pour améliorer la disponibilité des informations sur l'immigration des clients, ce qui devrait permettre d'alléger la pression exercée sur le régime général d'accès à l'information.

Loi sur la protection de la vie privée : Permet aux individus d'accéder à leurs propres informations personnelles.

- IRCC figure régulièrement, année après année, parmi les trois institutions fédérales qui détiennent le plus grand nombre d'informations personnelles.
- Les atteintes à la vie privée au sein de IRCC ont considérablement augmenté. En 2021-2022, nous avons enregistré 33 % de toutes les atteintes à la vie privée au sein du gouvernement fédéral. Au cours du dernier exercice (2022-2023), IRCC a signalé plus de **8 000 violations** de données personnelles et les prévisions indiquent une tendance similaire pour le présent exercice.



Domaines d'intervention:

- Priorité sur la réduction de l'arrière de l'ATIP
- L'ALPRP identifie les processus par lesquels les demandeurs peuvent obtenir des informations en dehors du système d'accès à l'information.
- Développement d'un ensemble de politiques de protection de la vie privée pour aider les employés à comprendre comment aborder la protection de la vie privée, signaler une violation de la vie privée et gérer les informations personnelles.

Le Commissariat à l'information (OIC) et le Commissariat à la protection de la vie privée (OPC) sont chargés de veiller au respect des lois.
L'IRCC entretient des relations de collaboration avec le Commissariat à l'information et le Commissariat à la protection de la vie privée.

Divulgateion proactive

Logistiques et référence

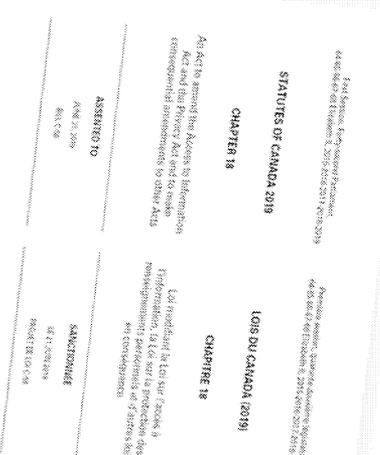
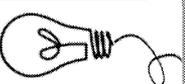
Depuis 2019, tous les ministères fédéraux sont tenus de publier les documents suivants en ligne :

- Titres des **notes d'information** et des **notes de service** à l'intention des ministres et des sous-ministres (mensuellement)
- Toutes les notes de la **période des questions** préparées pour les ministres (30 jours après le dernier jour de séance en juin et en décembre)
- **Cartables de transition et de comparution des comités parlementaires** préparés pour les ministres et les sous-ministres (120 jours après la nomination ou la comparution)
- Le projet de loi C-58 exige la divulgation proactive de tous les contrats du Cabinet du ministre dont la valeur dépasse 10 000 \$, et de toute modification apportée à ceux-ci.

Les ministères doivent également publier d'autres composantes de façon proactive en fonction d'échéanciers :

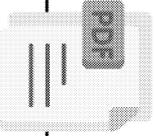
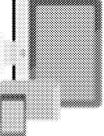
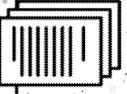
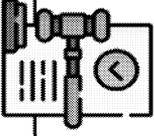
- Divulgation des **frais de voyage et d'accueil** de l'ensemble du personnel du Cabinet du ministre et de la haute direction du Ministère (mensuellement)
- Rapport annuel portant sur toutes les **dépenses encourues par un cabinet de ministre** (dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice).

- Les noms et les titres du **personnel ministériel** ne sont plus considérés comme des renseignements personnels et seront désormais divulgués dans le cadre des demandes d'accès à l'information.



Gestion de l'information

Logistiques et référence

<p>DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES</p>  <p>Les documents électroniques jusqu'au niveau Protégé B doivent être enregistrés dans GCdocs sous le dossier approprié.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Toute information doit être traitée, protégée et sécurisée en fonction de sa désignation ou de sa classification.• <u>Guide de la sécurité de l'information</u> <p>INFORMATION CLASSIFIÉE ET DÉSIGNÉE</p> 	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les conversations sont supprimées après 24H.• Toutes les décisions capturées dans une conversation doivent être transférées dans GCdocs.• Protégé B si tout le monde utilise un appareil IRCC. Sinon, la conversation doit rester non classifiée.• Sauvegarder l'information dans GCdocs à partir des outils de collaboration <p>MS TEAMS</p> 
<p>Les documents papier doivent être séparés dans différents classeurs en fonction de la catégorie d'information et de leur désignation ou classification.</p> <p>DOCUMENTS PAPIER</p> 	<p>Avant d'éliminer des renseignements, il faut être conscient des cas de litiges en cours et de l'obligation de préservation de la preuve légale et des demandes d'AI/PRP.</p> <p>AI/PRP & LITIGES</p> 	<p>N'utilisez pas votre adresse courriel personnelle pour mener des activités opérationnelles d'IRCC.</p> <p>ADRESSE COURRIEL PERSONNELLE</p> 

Pour plus d'informations sur la gestion de l'information au sein du cabinet du ministre, cliquez [ICI](#)

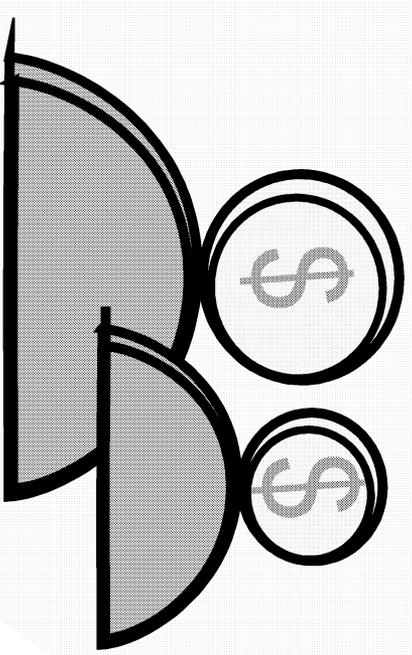
Pouvoirs financiers

Logistiques et référence

Besoins immédiats

Conformément aux exigences de la Directive sur la délégation des pouvoirs de dépenser et des pouvoirs financiers du Conseil du Trésor, on vous soumettra dans les 90 jours civils suivant la date de votre nomination l'instrument de délégation des pouvoirs de dépenser et des pouvoirs financiers du Ministère pour votre signature.

- La nomination d'un nouveau ministre n'annule pas les pouvoirs existants.
- La responsabilité du contrôle budgétaire et des dépenses des deniers publics est conférée aux ministres et aux sous-ministres par le Parlement en vertu des lois de crédits, de la Loi sur la gestion des finances publiques et de son règlement d'application.
- Toutes les dépenses engagées pour le Ministère doivent être approuvées conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques.



Nominations par le gouverneur en conseil

Logistiques et
référence

Exigences relatives à la nomination

Un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite pour les nominations par décret a été établi en février 2016.

Le processus aide les ministres à formuler des recommandations de nomination de candidats de grande qualité qui représentent la diversité du Canada, pour des postes relevant de leur portefeuille.

À titre de ministre responsable et de membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, il vous sera demandé de recommander au gouverneur en conseil des nominations pour deux organismes relevant de votre portefeuille :

- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
- Juges de la citoyenneté